Rapport sur la conjoncture économique dans la distribution

Mai 2020

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

○ 0800 120 33 (numéro gratuit)
○ SPFEco
○ @spfeconomie
○ linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
○ instagram.com/spfeco
○ youtube.com/user/SPFEconomie
○ economie.fgov.be

Éditeur responsable :
Regis Massant
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

201-20

Avant-propos

Dans le contexte de l'identification et de la mise en œuvre des synergies entre le Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la conjoncture.

Le SPF Economie utilisera entre autres son expertise, en collaboration avec le Conseil Central de l'Economie, pour examiner en détail et clarifier la conjoncture de secteurs comme ceux de l'alimentation, de la distribution, de la chimie et du textile.

Le rapport actuel « Conjoncture économique dans la distribution – mai 2020 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Chantal Binotto, Arno Noens, David Restiaux, Richard Saka Sapu, Kris Van den Berghe et Vincent Vanesse). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le Comité de pilotage (Emmanuel De Béthune, Lieselot Smet et Peter Van Herreweghe).

Le rapport de conjoncture précédent sur les évolutions de ce secteur date de mai 2019. Il peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « Rapport sur la conjoncture économique dans la distribution - Mai 2019 ».

Les expériences positives de cette coopération et les synergies réalisées offrent de nombreuses perspectives de collaboration entre le SPF Economie et le CCE pour d'autres projets et études. Les deux directions ont d'ailleurs conclu un protocole d'accord afin d'intégrer ce type de coopération de manière structurelle dans les deux institutions et sont favorables à étendre cette collaboration dans le cadre des analyses conjoncturelles sectorielles des commissions consultatives spéciales (CCS) du CCE.

Cette étude a été clôturée le 29 mai 2020.

Table des matières

Avant-propos 3
Executive Summary 8
1. Contexte global 12
1.1. Economie européenne 12
1.2. Reste du monde 12
1.3. Belgique 13
1.4. Défis et opportunités 15
2. Conjoncture dans le commerce 18
2.1. Conjoncture 18
2.2. Chiffre d'affaires selon les données TVA 20
2.3. Investissements selon les données TVA 24
2.4. Emploi 28
2.5. Chômage temporaire 32
2.6. Entrepreneuriat 32
2.6.1. Créations, radiations et assujettissements d'entreprises 34
2.6.2. Faillites et pertes d'emploi dues aux faillites 43
2.6.3. Taux de défaillance 47
3. Autres indicateurs 49
3.1. L'enquête de Statbel auprès du commerce de détail (G47) 49
3.1.1. Le chiffre d'affaires dans différents regroupements du commerce de détail 50
3.1.2. Le secteur alimentaire, boissons et tabac 50
3.1.3. Le secteur des textiles, vêtements et chaussures 50
3.1.4. Les produits d'équipement du ménage 51
3.1.5. Les carburants 51
3.1.6. Les produits divers 51
3.2. Enregistrement de la vente de voitures neuves et d'occasion 52
3.3. Évolution des prix à la consommation dans le commerce de détail 53
3.3.1. Évolution des prix à la consommation des produits alimentaires par rapport aux pays voisins 54
3.3.2. Évolution du prix à la consommation des biens et des services non énergétiques par rapport aux pays voisins 55
3.4. Commerce électronique 57
3.4.1. Achats en ligne des consommateurs belges en comparaison avec les pays voisins 57
3.4.2. Ventes en ligne des entreprises belges en comparaison avec les pays voisins 60
3.4.3. Vente en ligne des entreprises belges en B2B en comparaison avec les pays voisins 62
3.4.4. Vente en ligne des entreprises belges en B2C en comparaison avec les pays voisins 64

3.4.5. Ventes en ligne des entreprises belges par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec les pays voisins 66
3.4.6. Chiffre d'affaires du commerce électronique 67
3.4.7. Obstacles rencontrés par des particuliers lors d'achats en ligne en fonction de leur situation professionnelle en 2019 68
3.4.8. L'impact des tarifs de bpost sur le développement du commerce électronique en Belgique vers les pays voisins 69
3.4.9. Impact de la crise du coronavirus sur le commerce électronique 70
4. Annexes 71

Liste des graphiques

Graphique 2-1. Courbe de conjoncture et niveau moyen dans l'économie globale et dans le commerce (01.2008-05.2020) 18

Graphique 2-2. Courbes de conjoncture dans les biens courants de consommation (01.2015-05.2020) 19

Graphique 2-3. Courbes de conjoncture dans les biens non courants de consommation (01.2015-05.2020) 20

Graphique 2-4. Chiffre d'affaires dans le commerce 21

Graphique 2-5. Investissements dans le commerce 25

Graphique 2-6. Nombre de postes de travail dans le commerce (G45-G47) 29

Graphique 2-7. Nombre de postes de travail dans les sous-secteurs du G47 31

Graphique 2-8. Chômage temporaire dans le commerce 32

Graphique 2-9. Créations et radiations d'entreprises dans les sous-secteurs du G47 33

Graphique 2-10. Créations et radiations d'entreprises dans le secteur G45 41

Graphique 2-11. Créations et radiations d'entreprises dans le secteur G46 42

Graphique 2-12. Créations et radiations d'entreprises dans le secteur G47 43

Graphique 2-13. Faillites et pertes d'emploi dans le secteur G45 44

Graphique 2-14. Faillites et pertes d'emploi dans le secteur G46 45

Graphique 2-15. Faillites et pertes d'emploi dans le secteur G47 46

Graphique 2-16. Faillites et pertes d'emploi dans les sous-secteurs du G47 47

Graphique 3-1. Chiffre d'affaires du commerce de détail à prix courants et constants 49

Graphique 3-2. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans diverses branches du commerce de détail 50

Graphique 3-3. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les carburants et produits divers 51

Graphique 3-4. Immatriculations des voitures neuves et d'occasion (2015-2019) 52

Graphique 3-5. évolution des immatriculations des nouvelles voitures en fonction du carburant 53

Graphique 3-6. Achats en ligne des consommateurs belges en 2019 en comparaison avec les pays voisins 57

Graphique 3-7. Achats en ligne des consommateurs belges au cours de l'année écoulée en comparaison avec les pays voisins (2015-2019) 58

Graphique 3-8. Achats en ligne de biens et de services provenant d''autres pays européens (2008-2019) 59

Graphique 3-9. Ventes en ligne des PME belges en comparaison avec les pays voisins (2015-2019) 60

Graphique 3-10. Ventes en ligne des grandes entreprises belges en comparaison avec les pays voisins (2015-2019) 61

Graphique 3-11. Vente en ligne des entreprises belges en B2B en comparaison avec les pays voisins (2015-2019) 62

Graphique 3-12. Vente en ligne B2B des grandes entreprises belges en comparaison avec les pays voisins (2015-2019) 63

Graphique 3-13. Vente en ligne des PME belges en B2C en comparaison avec les pays voisins (2015-2019) 64

Graphique 3-14. Vente en ligne des grandes entreprises belges en B2C en comparaison avec les pays voisins (2015-2019) 65
Graphique 3-15. Ventes en ligne des PME belges par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec les pays voisins 66
Graphique 3-16. Ventes en ligne des grandes entreprises belges par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec les pays voisins 67
Graphique 3-17. Total des ventes par voie électronique des entreprises (2003-2019) 67
Graphique 3-18. Total des ventes par voie électronique des PME (10-249 personnes employées) (2003-2019) 68
Graphique 3-19. Individus n'ayant pas rencontré des problèmes lors d'achats/de commandes en ligne pour un usage privé, par situation professionnelle 68
Graphique 3-20. Commerce de détail via les sociétés de vente par correspondance ou via internet par rapport aux secteurs du textile, de l'habillement, de la chaussure et des articles en cuir de 2015 à avril 2020 70

Liste des tableaux

Tableau 1-1. Prévisions de croissance du Fonds Monétaire International, de la BNB et du Bureau fédéral du Plan 14
Tableau 2-1. Total du chiffre d'affaires 21
Tableau 2-2. Total des investissements dans le commerce 25
Tableau 2-3. Nombre de postes de travail dans le commerce (G45-G47) 29
Tableau 2-4. Nombre d'assujettis par taille d'entreprises dans le commerce (G45-G47) 35
Tableau 2-5. Nombre des créations par taille d'entreprises dans le commerce (G45-G47) 37
Tableau 2-6. Nombre des radiations par taille d'entreprises dans le commerce (G45-G47) 39
Tableau 2-7. Démographie des entreprises dans le commerce (G45-G47) 40
Tableau 2-8. Faillites et emplois perdus 43
Tableau 2-9. Taux de défaillance 48
Tableau 3-1. Taux d'inflation en 2019 pour les denrées alimentaires par rapport aux pays voisins 54
Tableau 3-2. Taux d'inflation en 2019 pour des biens industriels et des services non énergétiques par rapport aux pays voisins 55
Tableau 4-1. Nomenclature NACE dans le secteur de la distribution 71
Tableau 4-2. Chiffre d'affaires selon les données TVA 75
Tableau 4-3. Évolution du chiffre d'affaires selon les données TVA 76
Tableau 4-4. Investissements selon les données TVA 77
Tableau 4-5. Évolution des investissements selon les données TVA 78

Executive Summary

Contexte général

L'économie mondiale a crû de 2,9 % en 2019 et une contraction de 3 % est prévue en 2020 avant de rebondir à 5,8 % en 2021. Le recul de l'activité mondiale en 2020 serait plus prononcé que lors de la crise économique et financière de 2008–2009. Le FMI penche pour une reprise dès le second semestre de 2020, au fur et à mesure de la normalisation de l'activité mondiale, grâce à l'assouplissement des mesures de confinement et au soutien des pouvoirs publics.

La situation conjoncturelle en **Belgique** était orientée favorablement en 2019 mais il ressort des dernières projections que l'activité économique de la Belgique pourrait se contracter de 10,6 % en 2020 avec un rebond envisagé de 8,2 % en 2021. Cette reprise (partielle) serait facilitée par le maintien de l'appareil productif à son potentiel et par le soutien de la consommation privée.

Conjoncture

En 2018 et 2019, la courbe de confiance des chefs d'entreprise du commerce s'est montrée relativement stable. Toutefois, durant la seconde moitié de 2019, la confiance s'est légèrement détériorée. En raison de la crise sanitaire, les données de 2020 montrent une poursuite de l'affaiblissement de la confiance en mars 2020 avant de chuter abruptement en avril à des niveaux jamais atteints, même pendant la crise économique et financière de 2008-2009.

Chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires des **trois secteurs du commerce** (G45-G47) s'est élevé à 612 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente, alors que 2018 avait enregistré une augmentation de 3,3 %.

La croissance du chiffre d'affaires dans le secteur G45 « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** » s'est accélérée en 2019, passant d'une augmentation de 2,5 % en 2018 à une hausse de 5,9 % en 2019, soit un total de 129,8 milliards d'euros.

Le secteur du G46 « **commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles** » (communément appelé « commerce de gros ») a diminué de 0,7 % en 2019, après avoir connu une augmentation de 4,1 % en 2018.

La croissance annuelle du chiffre d'affaires du secteur du G47 « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** » (communément appelé « commerce de détail ») s'est poursuivie en 2019 (+2,2 %), soit légèrement plus élevée qu'en 2018 (+1,2 %), portant les ventes à un total de 102,2 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires du sous-secteur dominant, 47.1 « **commerce de détail en magasin non spécialisé** », a augmenté de 1,6 % en 2019. La catégorie 47.11 « **commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire** », composée des superettes et supermarchés, est la plus importante de ce sous-secteur et a vu son chiffre d'affaires croître de 1,5 % en 2019. Le sous-secteur 47.2 « **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** » a connu une légère baisse de ses ventes de 0,6 % en 2019. Cette même année, la croissance du chiffre d'affaires de ce sous-secteur a été moins dynamique que celle du commerce de détail en magasins non spécialisés où les produits alimentaires, les boissons et le tabac prédominent (47.11). Cela suggère un léger gain de la **part de marché des grandes chaînes de grands magasins et des superettes par rapport aux magasins spécialisés** en 2019. Cette tendance a commencé en 2012 et n'a été interrompue qu'en 2018.

La catégorie 47.91 « **vente à distance** » continue de montrer une forte évolution de son chiffre d'affaires. Si l'on prend en compte l'augmentation de 13,4% en 2019, la croissance mesurée depuis 2015 s'élève à 112,9%.

Investissements

En 2019, les investissements du **commerce dans son ensemble** (G45-G47) ont augmenté de 10,2 % par rapport à l'année précédente, atteignant un montant total de 6,8 milliards d'euros. Depuis 2015, les investissements ont augmenté de 25,8 % dans l'ensemble du commerce.

Entre 2018 et 2019, les investissements ont cru **dans tous les secteurs du commerce**. Ils ont augmenté de 12,3 % dans la vente et la réparation de voitures (G45), de 16 % dans le commerce de gros (G46) et de 3,7 % dans le commerce de détail (G47).

Emploi

Le **nombre de postes de travail** dans l'ensemble du **secteur du commerce** (G45-G47) a progressé de 2,6 % en 2018 par rapport à 2014, passant de 489.591 postes de travail en 2014 à 502.166 postes de travail en 2018. Cette tendance haussière s'est poursuivie sur les 9 premiers mois de 2019, l'emploi progressant de 0,8 % par rapport à la période correspondante de 2018.

Dans le secteur G45 « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** », 2018 semble consolider la reprise de l'emploi initiée en 2016, après plusieurs années de baisse, l'emploi croissant de 2,1 % par rapport à 2017 pour atteindre 58.783 postes. Cette hausse s'est poursuivie au cours des 9 premiers mois de 2019, où l'emploi dans ce secteur a crû de 1,7 % par rapport à la période correspondante de 2018.

Comme c'est le cas dans le secteur G45, 2018 semble une année de consolidation en termes de croissance de l'emploi dans le secteur G46 « **commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles »**. Ainsi en 2018, l'emploi a augmenté de 0,4 % par rapport à 2017, passant de 184.888 à 185.703 postes de travail. Cette amélioration s'est poursuivie sur les 9 premiers mois de 2019, avec une augmentation de 0,5 % par rapport à la même période de 2018.

Dans le secteur G47 « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** », la hausse de l'emploi amorcée en 2014 s'est poursuivie en 2018, avec une augmentation de 0,6 % à un an d'écart, passant de 256.220 postes de travail en 2017 à 257.680 postes de travail en 2018. Cette hausse s'est confirmée sur les 9 premiers mois de 2019, le secteur comptant 2.229 nouveaux postes, soit 0,9 % de plus par rapport à la même période de 2018.

Chômage temporaire

Le nombre de personnes équivalent temps plein (ETP) ayant eu recours au **régime du chômage temporaire** s'est réduit dans le secteur du commerce (G45-G47) en 2019 par rapport à 2018 pour s'établir à son plus bas niveau depuis 2013. En moyenne, le nombre d'ETP ayant bénéficié du régime du chômage temporaire a reculé de 1.841 personnes entre 2018 et 2019 (-12,4 %). Au premier trimestre de 2020 (seulement deux mois disponibles, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur des mesures prises pour lutter contre la crise de la covid-19), le nombre de chômeurs temporaires a diminué en moyenne de 392 personnes à un an d'écart (9 %) et s'est élevé à 3.977 ETP, soit le niveau le plus faible observé sur la période d'observation.

Démographie entrepreneuriale

En 2018, l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) a répertorié 179.363 **entreprises assujetties**, soit 743 assujettis de plus qu'en 2017 (+0,4 %). Le nombre d'entreprises assujetties est **majoritairement des PME occupant moins de 5 travailleurs** (90,7 %). Les assujettissements sont soutenus à 53,5 % par le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » et à 32,2 % par le secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles ».

En 2018, les **créations d'entreprises** dans l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) sont en baisse de 0,6 % par rapport à 2017, avec 94 entreprises créées de moins qu'en 2017. Ces nouvelles créations ont concerné **principalement des PME**, dont 97,9 % d'entre elles occupent moins de 5 travailleurs. Ces créations sont soutenues à 58,5 % par le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » et à 25,2 % par le secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles ».

Les **radiations d'entreprises** en 2018 dans l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) ont évolué défavorablement par rapport à 2017. Elles sont en hausse de 847 unités (passant de 12.318 entreprises radiées en 2017 à 13.165 en 2018). Ces radiations ont concerné à 99,9 % des PME de moins de 50 travailleurs dont la plupart occupent moins de 5 travailleurs (13.051 entreprises radiées de moins de 5 travailleurs sur 13.155 occupant moins de 50 travailleurs). Elles sont soutenues à 57,9 % par le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » et à 30,5 % par le secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles ».

En 2018, **l'ensemble du secteur du commerce** (G45-G47) **a été créateur net**. 14.602 entreprises ont été créées contre 13.165 radiées, soit un solde net de 1.437 entreprises. Seuls le G45 « commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles » et le G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » ont contribué à ce solde net positif.

Faillites et pertes d'emploi y afférentes

En **2019**, l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) a enregistré une **évolution défavorable en termes de faillites**. Celles-ci ont augmenté de 3,6 % par rapport à 2018 (passant de 2.385 à 2.470 faillites d'entreprises). Le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » explique 58,2 % des faillites enregistrées dans l'ensemble du commerce (G45-G47) et a enregistré une hausse de 4,7 % du nombre de celles-ci en 2019, passant de 1.374 à 1.438 faillites. **Sur la période 2015-2019**, 2017 s'avère une année record en termes de nombre de faillites enregistrées (2.536 faillites) dans l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47).

Le **nombre d'emplois perdus** à la suite de ces faillites, dans l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47), a connu une évolution plus défavorable en 2019, augmentant de 7,3 % en glissement annuel (passant de 3.225 à 3.461 pertes d'emploi). Le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles », expliquant 65,3 % des pertes d'emploi de l'ensemble du commerce, a vu celles-ci augmenter à un an d'écart pour atteindre 2.260 pertes d'emploi en 2019. Sur la période 2015-2019, 2016 reste une année record pour le secteur G47 en termes de pertes d'emploi dues aux faillites (avec 2.878 pertes d'emploi).

E-commerce

Le nombre **d'acheteurs en ligne** ne cesse d'augmenter. Alors qu'en 2015, à peine 55 % de la population belge opéraient des achats en ligne, ce chiffre était déjà passé à 66 % en 2019. Les achats en ligne en Belgique sont encore peu nombreux par rapport aux pays voisins. En 2019, ce sont les Pays-Bas qui comptaient le plus grand nombre d'acheteurs en ligne (81 %), suivis de l'Allemagne (79 %) et de la France (70 %), alors que la moyenne européenne s'élevait à 63 %.

Le pourcentage de la population belge qui n'a jamais réalisé d'achats en ligne ou qui n'a plus fait d'achat en ligne depuis un an était de 25 % pour la Belgique, soit une proportion égale à la moyenne européenne (25 %). La proportion de la population belge **n'ayant jamais réalisé d'achats en ligne** est de 18 %, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne européenne (20 %). Le constat selon lequel une partie importante de la population belge n'a jamais rien acheté en ligne reste valable. Pour les Pays-Bas, ce pourcentage n'est que de 8 %, pour l'Allemagne 10 % et pour la France 17 %.

En 2019, 43,2 % des personnes établies en Belgique ont opéré des achats en ligne auprès de vendeurs d'autres pays de l'UE. Ce chiffre est donc encore plus élevé qu'en 2018, où il était de 38,8 %. Si l'on compare avec nos pays voisins, une tendance à la baisse peut être observée tant pour les Pays-Bas (32,7 %) que pour la France (24,8 %). En Allemagne, un peu plus de 21 % des personnes ont fait des achats en ligne auprès de vendeurs d'autres pays de l'UE en 2019. La moyenne de l'Union européenne en 2019 est de 22,1 %, soit plus de 21 points de pourcentage de moins qu'en Belgique.

Les ventes en ligne des **PME belges** évoluent positivement et sont plus élevées que dans les pays voisins. Alors qu'en 2015, seulement 24 % des PME belges vendaient en ligne, ce chiffre était déjà passé à 29 % en 2019, ce qui est bien plus élevé que la moyenne européenne de 18 % en 2019. Ce pourcentage était de 21 % aux Pays-Bas, de 17 % en l'Allemagne et de 15 % en France en 2019.

Les ventes en ligne par **les grandes entreprises en Belgique** étaient déjà très élevées en 2015 avec 51 % des grandes entreprises belges vendant en ligne et ces ventes n'ont fait qu'augmenter depuis

pour atteindre 58 % en 2019. 45 % des grandes entreprises étaient actives en ligne en 2019 en France, suivie par l'Allemagne avec 36 % et les Pays-Bas avec 32 %.

1. Contexte global

1.1. Economie européenne

Perspectives

Dans un contexte international encore incertain face à la pandémie mondiale du coronavirus « Covid-19 », les prévisions faites avant avril 2020 sont devenues caduques. L'impact économique de la crise du coronavirus dans le monde est difficilement quantifiable et dépendra de plusieurs éléments : d'une part, la durée de la phase d'endiguement faisant suite aux différentes mesures gouvernementales prises dans les différents pays pour ralentir la propagation du virus et d'autre part, la dynamique de la reprise. Cette dernière jouera un rôle prépondérant pour de nombreuses entreprises. Les réponses apportées par les États membres et la banque centrale seront primordiales. En effet, les besoins en liquidité seront très importants et les politiques de soutien essentielles afin d'éviter un nombre élevé de faillites et de pertes d'emploi. Selon les prévisions d'avril du FMI[1], la zone euro serait très fortement impactée par la crise. Ainsi, après avoir observé une croissance de 1,2 % en 2019, elle connaîtrait un recul de son PIB de 7,5 % en 2020 avant de rebondir en 2021 (+4,7 %). La Commission européenne va encore plus loin dans ses perspectives de croissance de mai 2020[2], où elle indique une récession économique de l'ordre de 7,7 % pour 2020 avant de rebondir plus fortement en 2021 (+6,3 %). En ce qui concerne l'Union européenne (hors Royaume-Uni), le mouvement est bien entendu similaire. En effet, après une hausse du PIB de 1,5 % en 2019, ce dernier afficherait un recul de 7,4 % en 2020 avant de croître de 6,1 % en 2021. Par ailleurs, plusieurs hypothèses sous-tendent les prévisions de la Commission européenne. Premièrement, les mesures de confinement devront être levées progressivement. Ensuite, une fois ces mesures levées, la pandémie devra rester sous contrôle. Enfin, les mesures monétaires et fiscales sans précédent mises en œuvre par les États membres et l'Union européenne devront être suffisamment efficaces pour pouvoir amortir l'impact économique immédiat de la crise sanitaire et limiter les dommages potentiels à long terme sur l'activité économique.

1.2. Reste du monde

Perspectives

Selon le FMI[3], après avoir crû de 2,9 % en 2019, **l'économie mondiale devrait se contracter de 3 % en 2020** en raison de la pandémie, **avant de rebondir à 5,8 % en 2021.** Le recul de l'activité mondiale serait plus prononcé que lors de la crise économique et financière de 2008–2009. Le FMI penche pour une reprise dès le second semestre de 2020 au fur et à mesure que l'activité mondiale se normalise grâce, d'une part, au relâchement des mesures d'endiguement et, d'autre part, au soutien des pouvoirs publics. Toutefois, les incertitudes sont encore nombreuses comme l'indique le FMI : *« Les conséquences économiques dépendent de facteurs dont l'interaction est difficile à prévoir, notamment l'évolution de la pandémie, l'intensité et l'efficacité des mesures d'endiguement, l'ampleur des perturbations de l'approvisionnement, les répercussions du resserrement spectaculaire des conditions financières mondiales, les mutations des schémas habituels de dépenses, les changements de comportement (la population évite les centres commerciaux et les transports publics, par exemple), les effets sur la confiance et la volatilité des cours des produits de base. De nombreux pays font face à une crise à plusieurs niveaux : choc sanitaire, perturbations économiques internes, chute de la demande extérieure, retournement des flux de capitaux et effondrement des cours des produits de base. Les risques d'une aggravation de la situation prédominent. »*

[1] FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2020.

[2] Commission européenne, European economic forecast, spring 2020.

[3] FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2020.

Zones géographiques

Pour les **pays avancés**, la croissance économique s'était limitée à 1,7 % en 2019 et devrait s'effondrer en 2020 avec un recul de 6,1 %. Les **États-Unis** verraient ainsi leur croissance économique passer de 2,3 % en 2019 à -5,9 % en 2020. Parmi les grandes zones économiques, c'est dans la zone euro que l'activité économique ralentirait le plus fortement en 2020 (-7,5 % en 2020 contre +1,2 % en 2019). L'Espagne et l'Italie, principaux pays touchés par le Covid-19 au sein de l'Union européenne, connaîtraient une récession économique de grande ampleur avec des taux de croissance respectifs de -8 % et -9,1 % en 2020. Enfin, le recul s'établirait à 5,2 % au Japon et à 6,5 % au Royaume-Uni pour 2020.

Pour **les pays émergents et les pays en développement**, la croissance économique devrait également s'annoncer négative (à -1 % en 2020 contre +3,7 % en 2019). Les grands pays comme la Chine et l'Inde devrait connaître une croissance fortement limitée mais néanmoins positive (respectivement +1,2 % et +1,9 % en 2020 contre +6,1 % et 4,2 % en 2019).

1.3. Belgique

Perspectives

Les perspectives de croissance de la Belgique, comme beaucoup d'autres pays, ont été largement revues à la baisse afin de tenir compte de la situation actuelle de crise sanitaire mondiale sans précédent. Ainsi, alors que le budget économique de février 2020 prévoyait encore une croissance économique de 1,4 % en 2020 (selon les estimations publiées le 6 février 2020), ce chiffre ne sera finalement pas atteint. Par conséquent, les experts de la BNB et du Bureau fédéral du Plan ont uni leurs forces afin de publier le 8 avril 2020 un scénario estimant l'impact économique de la crise sanitaire « Covid-19 »[4] pour la Belgique. Selon les hypothèses retenues dans ce scénario et les nombreuses incertitudes quant à l'avenir de cette pandémie, l'activité **économique de la Belgique devrait se contracter de 8 % en 2020** avant de rebondir en 2021. Le 5 juin 2020, le Bureau fédéral du Plan a actualisé ses prévisions de croissance une nouvelle fois. Dans son communiqué de presse, il indique que **l'activité économique se contracterait de 10,6 % en Belgique en 2020**, soit le plus fort recul de l'activité en Belgique depuis la seconde guerre mondiale. En effet, seules les dépenses publiques progresseraient à la suite notamment de l'achat de matériel pour lutter contre la pandémie, tandis que les dépenses de consommation privée et d'investissements connaîtraient une assez forte diminution, comme les exportations et les importations. Toutefois, **l'activité économique commencerait à se remettre sur pied en 2021 où un rebond de 8,2 % est attendu**, à condition que la reprise de l'activité économique ne soit pas compromise par de nouvelles mesures de confinement. Cette **reprise serait facilitée à la fois par le maintien de l'appareil productif à son potentiel et par la consommation privée.** En effet, les mesures prises pour protéger le revenu disponible des ménages devraient encourager une reprise de la consommation à partir du troisième trimestre 2020. En ce qui concerne les entreprises, le risque pèse sur leur solvabilité liée aux pertes de chiffre d'affaires, ce qui pourrait conduire à de nombreuses faillites et à une hausse durable du chômage, notamment dans certains secteurs plus touchés par l'impact des mesures sanitaires.

Les finances publiques seront mises sous pression avec un déficit attendu d'au moins 7,5 % du PIB et une dette avoisinant les 115 % du PIB fin 2020. De plus, le Bureau fédéral du Plan indique que 111.000 personnes pourraient perdre leur emploi en Belgique sur l'ensemble des deux années 2020 et 2021.

Composantes du PIB en 2019

La croissance économique **en 2019** a été principalement soutenue par la **demande intérieure hors stocks** et plus particulièrement par les dépenses d'investissement et de consommation privée qui y ont contribué respectivement pour 0,8 et 0,6 point de pourcentage. Les dépenses de consommation publique ont aussi contribué positivement à la croissance du PIB (0,4 point de pourcentage). Dans un contexte de ralentissement de l'inflation lié à la baisse des prix

[4] BNB et Bureau fédéral du Plan, Impact économique de la crise sanitaire « Covid-19 » : un scénario, communiqué de presse du 8 avril 2020.

énergétiques, l'accroissement du revenu disponible réel a favorisé la consommation à l'instar des mesures soutenant le pouvoir d'achat et de l'augmentation de l'emploi. Les investissements des entreprises se sont montrés dynamiques, bénéficiant toujours de conditions de financement favorables et d'une forte rentabilité.

La contribution à la croissance du PIB des **exportations nettes** a été positive **en 2019** (0,1 point de pourcentage) après avoir été négative en 2018 (-0,7 point de pourcentage).

Inflation

Selon le Bureau fédéral du Plan[5], le ralentissement de **l'inflation (IPC)** observé en Belgique en 2019 (1,44 % contre 2,08 % en 2018) devrait se poursuivre en 2020 en se limitant à 0,5 % de croissance. Les prix remonteraient toutefois en 2021 où l'inflation (IPC) atteindrait 1,2 %. Selon l'Observatoire des prix[6], **l'inflation (IPCH)** a également ralenti en 2019, atteignant 1,2 %, soit 1,1 point de pourcentage de moins qu'en 2018. Cette décélération résulte principalement d'une baisse de l'inflation des produits énergétiques mais également d'un recul des prix des produits alimentaires.

Tableau 1-1. Prévisions de croissance du Fonds Monétaire International, de la BNB et du Bureau fédéral du Plan

Prévisions de croissance du PIB en %			
	2019	**2020 (e)**	**2021 (e)**
Monde	2,9	-3,0	5,8
Zone euro	1,2	-7,5	4,7
États-Unis	2,3	-5,9	4,7
Japon	0,7	-5,2	3,0
Royaume-Uni	1,4	-6,5	4,0
Belgique	**1,4**	**-8,0**	**8,6**

(e) = estimations
Source : FMI, perspectives de l'économie mondiale, avril 2020 et « Impact économique de la crise sanitaire « Covid-19 » : un scénario », communiqué de presse du 8 avril de la BNB et du Bureau fédéral du Plan.

[5] Bureau fédéral du Plan, Indice des prix à la consommation et prévisions d'inflation.
[6] Observatoire des prix, Analyse des prix : Rapport annuel 2019 de l'Institut des comptes nationaux.

1.4. Défis et opportunités

Les principales « **faiblesses et menaces** » pour le secteur de la distribution sont de nature exogène. La **crise sanitaire du coronavirus** en est de loin la plus grande menace actuellement. Début mai 2020, un grand nombre de canaux de distribution étaient temporairement fermés en raison des mesures de restriction prises par le Conseil national de sécurité. Les supermarchés alimentaires sont restés ouverts, tandis que les magasins de bricolage, les entreprises de « business-to-business » et les autres entreprises commerciales ont méthodiquement repris leurs activités. Certaines activités commerciales y font exception et ne peuvent encore être relancées, il s'agit des salons de beauté, des boutiques de pédicure non médicales, des instituts de soins des ongles, des salons de massage, des salons de coiffure et de barbiers, des centres de bien-être (y compris les saunas), des centres de fitness, des salons de tatouage et de piercing, et enfin des casinos, des machines à sous et des bureaux de paris. Ces activités resteront fermées jusqu'à nouvel ordre. En outre, la réouverture de ces entreprises n'aura pas lieu sans condition : elles devront en effet appliquer des mesures pour garantir le maintien d'une distance de sécurité (1,5 mètre) entre les clients, ainsi que la sécurité de leur personnel et des visiteurs. Par ailleurs, les entreprises devront fournir les moyens nécessaires à l'hygiène des mains du personnel et des clients[7].

Selon la fédération sectorielle Comeos, la fermeture temporaire entraînera des problèmes de liquidité et de solvabilité à court terme pour de nombreuses entreprises. La crise du coronavirus engendrera par ailleurs d'autres « menaces » à court terme telle qu'une **éventuelle augmentation des coûts de production** (notamment les prix des matières premières[8], le transport, les mesures de protection ou l'absentéisme des travailleurs) et une interruption possible de **l'approvisionnement de la chaîne de production** (disponibilité des matières premières, de l'emballage, du stockage ou problèmes liés au transport). Même si le secteur de la distribution ne produit pas de marchandise à proprement parler, cette crise pourrait avoir un impact indirect sur les prix, voire sur les marges bénéficiaires. La combinaison de tous ces éléments pourrait engendrer des faillites, qui pourraient à leur tour entraîner une plus forte concentration du marché dans certains sous-secteurs.

Le gouvernement a pris une série de mesures pour contrer ces effets. Parmi celles-ci, **le droit passerelle** prévoit d'accorder une allocation mensuelle aux indépendants à titre principal, aux PME et aux entreprises en difficulté qui ne peuvent poursuivre leur activité ou ne peuvent le faire que partiellement en raison du coronavirus. Pour les travailleurs indépendants, il est également prévu un **report du paiement** du précompte professionnel (deux mois) et des cotisations de sécurité sociale (report des deux premiers trimestres). Certaines exemptions sont également prévues[9]. En matière d'**activités commerciales**, le gouvernement consulte les partenaires sociaux afin de permettre une plus grande flexibilité dans les heures d'ouverture des supermarchés. En outre, cette consultation vise également à étudier la possibilité de transférer le personnel d'un secteur à l'autre. Cela devrait garantir le maintien de l'activité, mais aussi la possibilité d'exercer un emploi flexible, même en cas de chômage temporaire[10]. Enfin, la ministre Muylle[11] a décidé de reporter la **période de soldes d'été** en 2020 du mois de juillet[12] au mois d'août.

Selon la fédération sectorielle Comeos, pendant le *lockdown*, la part du **commerce électronique** dans le chiffre d'affaires augmentera également en raison du confinement de la population et de la fermeture des magasins. Cela engendre dès lors un risque qu'une plus grande partie du commerce puisse se délocaliser à l'étranger si les consommateurs font appel à des acteurs majeurs comme Bol ou Amazon. Il se peut également que ce commerce électronique « forcé » amène certains consommateurs à modifier de manière permanente leurs habitudes d'achat pour se tourner davantage vers des achats en ligne. Cela pourrait certes constituer une opportunité pour les entreprises qui réagirait en temps utile pour adopter l'e-commerce. Néanmoins, après le *lockdown*, la crise du coronavirus devrait également avoir un impact négatif sur la rentabilité des

[7] SPF Economie (23.04.2020), Coronavirus: mesures renforcées.
[8] À l'exception des carburants.
[9] SPF Economie (23.04.2020), Coronavirus : deuxième volet du plan fédéral de protection sociale et économique .
[10] SPF Economie (23.04.2020), Coronavirus : deuxième volet du plan fédéral de protection sociale et économique.
[11] Nathalie Muylle (.be), « Kamercommissie economie keurt uitstel solden naar augustus goed ».
[12] Nieuwsblad (14.05.2020), « Officieel: de koopjesperiode uitgesteld tot 1 augustus ».

entreprises qui ne sont pas actives en ligne. En outre, il se pourrait que les gens continuent à éviter les magasins physiques pendant un certain temps après le *lockdown* par crainte de contamination. Cela serait problématique particulièrement pour les magasins dont les frais d'exploitation sont importants, comme c'est le cas de nombreux **magasins de « haute couture »** dont les loyers sont élevés.

La proportion de **gros colis « surdimensionnés »** – de plus de 20 kilos, comme les meubles et les trampolines - commandés pendant la crise du coronavirus a triplé. Contrairement aux petits et moyens colis, dont la gestion est automatisée chez les manutentionnaires de colis habituels, ces gros colis provoquent des retards dans les livraisons. Adapter leur mode de fonctionnement pourrait donc entraîner une augmentation des prix. Par corollaire, le modèle de rémunération des coursiers serait alors également sous pression étant donné qu'ils sont payés au nombre de livraisons. En effet, plus les colis sont volumineux, moins les coursiers peuvent en emporter et donc en livrer avec leur camionnette[13].

En ce qui concerne le **commerce électronique**, certaines tendances ont également été identifiées **avant la crise du coronavirus**. Par exemple, en ce qui concerne les **retours**, environ la moitié des Belges changeraient leur comportement d'achat en ligne s'ils devaient payer 5 euros pour retourner leurs commandes. Cela semble soulever une contradiction car d'une part, les gens sont attentifs à l'environnement, mais d'autre part, ils renvoient massivement leurs commandes[14]. En outre, une étude du Conseil Central de l'Economie (CCE), qui a examiné comment rendre plus durables la livraison et le retour des achats en ligne, a révélé que le « ***last mile*** » (c'est-à-dire la dernière étape d'une livraison) représente 75 % de tous les coûts. Les options possibles pour réduire ces coûts pourraient inclure la différenciation des prix, de nouvelles formes de distribution (comme les casiers), une distribution plus efficace comme les casiers publics de collecte et, enfin, la sensibilisation des consommateurs au prix de revient de la dernière étape de la livraison[15]. L'**écologisation** du « *last mile* » constitue donc également un défi[16].

Le succès grandissant du commerce électronique et surtout de la numérisation affecte également la viabilité des **magasins de jouets**. En effet, selon une étude du service d'étude de la VRT, l'utilisation du smartphone était dominante dans l'activité ludique des enfants dès l'âge de 11 ans et le smartphone était identifié comme l'appareil auquel ils étaient le plus attachés. Plus encore que la télévision, bien que cette dernière continue d'être utilisée très fréquemment[17].

En termes de **forces et d'opportunités**, la **crise du coronavirus** peut paradoxalement apporter aussi quelques opportunités. Tout d'abord, cette crise peut sensibiliser les consommateurs belges à la **consommation locale ou nationale**. Deuxièmement, la crise a obligé les entreprises à repenser **l'organisation du travail**, ce qui pourrait entraîner des **gains d'efficacité** à moyen terme. Troisièmement, la crise appelle à poursuivre la **numérisation** et le commerce par le biais du **commerce électronique**, outils que les acteurs locaux peuvent également adopter.

Ainsi, les **supermarchés** et les magasins discount s'aventurent de plus en plus dans les achats en ligne. En effet, Albert Heijn, Delhaize, Carrefour et Colruyt proposent déjà un service où les consommateurs peuvent venir retirer leurs commandes. Fin 2021, Colruyt remplacera d'ailleurs

[13] Het Nieuwsblad (09.05.2020), « Transporteconoom: 'Coronacrisis wordt einde van goedkope pakjeslevering ».
[14] Het Nieuwsblad (05.02.2020), « Helft van de Belgen vindt betalen om pakjes terug te zenden problematisch ».
[15] De Standaard (06.02.2020), « Online shopper staat op gratis terugsturen ».
[16] Trends (20.02.2020), « E-commerce werkt aan meer duurzaamheid ».
[17] VRT (10.04.2019), « Smartphone en tablet regeren in het leven van kinderen ».

son centre de distribution Collect&Go de Zaventem contre un bâtiment quatre fois plus grand à Londerzeel[18].

Une autre tendance liée au commerce électronique est l'augmentation des livraisons par **bicyclette électronique et vélo cargo ou triporteur**. Certaines villes accordent même des subventions à cet effet. En janvier 2020, la ville de Malines a publié pour la troisième fois consécutive un règlement de subvention pour les entrepreneurs intéressés par l'achat de vélos cargo ou triporteurs. Le projet européen CityChangerCargoBike en est un partenaire[19].

Enfin, les **PME**, y compris les entreprises familiales, ne veulent pas non plus manquer le train de la numérisation, de l'automatisation et de la robotisation, mais elles y voient aussi des défis spécifiques. Les principales questions qu'elles se posent à ce sujet sont de savoir dans quelle mesure les robots remplaceront les employés et comment les atouts tels que l'artisanat pourront continuer à être exploités[20].

[18] Het Nieuwsblad (13.11.2019), « Collect&Go van Colruyt Group verhuist naar distributiecentrum in Londerzeel ».

[19] Het Laatste Nieuws (17.04.2020) « Steeds meer ondernemers kiezen voor cargo- of bakfiets: "Sneller, milieuvriendelijker én leuker ».

[20] Trends (12.12.2019) « Hoe familiebedrijven ambacht en digitalisering verzoenen ».

2. Conjoncture dans le commerce

2.1. Conjoncture

La **courbe de conjoncture lissée** dans le secteur du commerce représentée dans le graphique 2-1 couvre la période allant de janvier 2008, dès l'amorce de la crise économique et financière, à janvier 2020. Cette courbe lissée a été complétée par les données brutes pour les 4 mois suivants, c'est-à-dire de février 2020 à mai 2020, afin de visualiser l'impact de la nouvelle crise liée à la Covid-19 sur la confiance des entrepreneurs[21].

Graphique 2-1. Courbe de conjoncture et niveau moyen dans l'économie globale et dans le commerce (01.2008-05.2020)

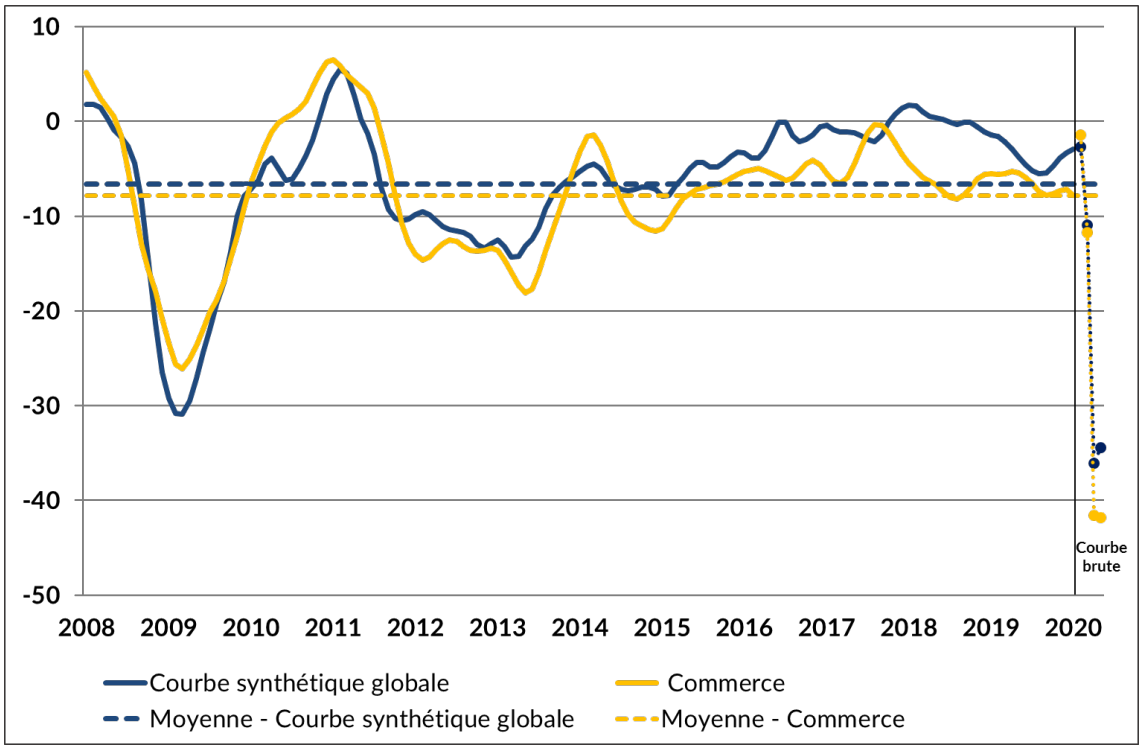

Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

Depuis 2008, la **courbe synthétique globale**, couvrant l'ensemble des activités économiques (industrie, commerce, construction…), a connu **trois cycles conjoncturels** (avec des pics enregistrés en 2011, 2014, 2018). Alors que la fin de l'année 2019 laissait présager un nouveau cycle, il s'est brusquement interrompu en février 2020, avec la chute importante de la confiance des chefs d'entreprise. En atteignant des niveaux inférieurs à ceux enregistrés en 2009, la perte de confiance des entrepreneurs reflète la profondeur de la crise sanitaire et son impact attendus sur l'économie.

La **courbe de conjoncture relative au commerce** est corrélée à la courbe globale. Comme mentionné dans les précédents rapports, la courbe de confiance des chefs d'entreprise du commerce s'est installée depuis 2012 légèrement en dessous de la courbe globale, à quelques exceptions près.

En 2018 et 2019, la **courbe de confiance des chefs d'entreprise du commerce** s'est montrée relativement stable avec des faibles variations d'amplitude. Dans la seconde moitié de 2019, la confiance s'est légèrement détériorée. Les données brutes de 2020 montrent un affaiblissement de la confiance en mars 2020 avant de chuter abruptement en avril à des niveaux jamais atteints, même pendant la crise économique et financière de 2008-2009.

[21] Données brutes à partir d'avril 2020 pour la courbe synthétique globale et à partir de février 2020 pour la courbe sectorielle.

Graphique 2-2. Courbes de conjoncture dans les biens courants de consommation (01.2015-05.2020)

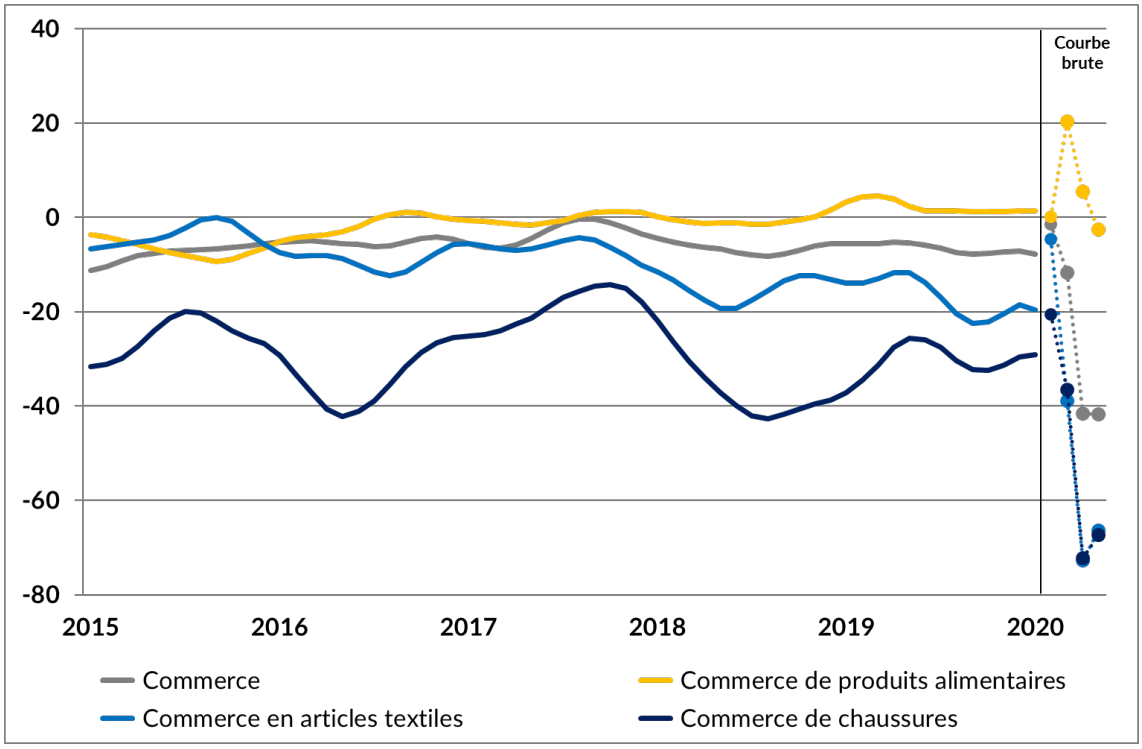

Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

Le graphique 2-2 montre la confiance des entrepreneurs dans le secteur du « **commerce de produits alimentaires** » qui se caractérise par sa faible volatilité. La consommation des produits alimentaires considérés comme essentiels est moins affectée par les variations conjoncturelles que celle des autres types de produits. Les premières données brutes de 2020 montrent une nouvelle fois la faible volatilité de cet indice de confiance.

Le climat des affaires observé dans le « **commerce en articles textiles** » a reculé en juillet 2019 pour s'établir à des niveaux moins favorables qu'au cours de la période d'observation. En ligne avec la crise sanitaire, la confiance s'est effondrée en mars et avril 2020 dans ce secteur. Elle remonte quelque peu en mai 2020 tout en restant à un niveau jamais atteint, même pendant la crise économique et financière.

Parmi les sous-secteurs analysés, le « **commerce de chaussures** » est celui qui a affiché la plus grande détérioration de la confiance depuis mi-2014 et les variations d'amplitude les plus importantes, comme le montre la courbe lissée ci-dessus. Toutefois, depuis août 2018, la confiance dans ce secteur s'orientait à la hausse, exception faite de juin à novembre 2019 (courbe lissée). Comme pour les articles textiles, les données de mars 2020 et d'avril montrent sans surprise un décrochage très prononcé et si une légère amélioration s'observe en mai, le climat des affaires reste à niveau des plus bas.

Graphique 2-3. Courbes de conjoncture dans les biens non courants de consommation (01.2015-05.2020)

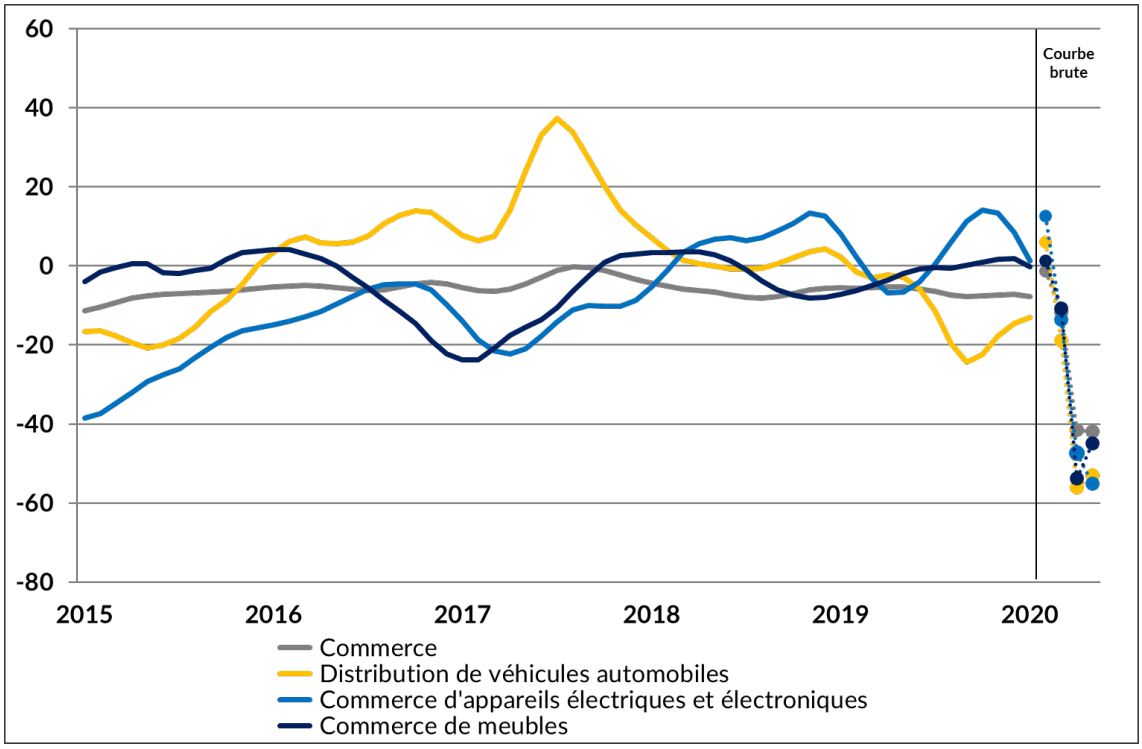

Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

La confiance des entrepreneurs dans le « **commerce de meubles** » s'est renforcée au cours de 2019 pour se détériorer à partir de février 2020.

La confiance des chefs d'entreprise dans le secteur du « **commerce d'appareils électriques et électroniques** » a oscillé depuis novembre 2018, alternant tendances baissière et haussière. Selon les données brutes de 2020, la confiance s'est également fortement détériorée à partir de février 2020 sans toutefois s'améliorer en mai.

Après le sommet atteint en juillet 2017, la confiance des chefs d'entreprise dans la « **distribution de véhicule neufs** », s'est régulièrement amenuisée pour se reprendre quelque peu à partir d'octobre 2019 (données lissées). Les données brutes de 2020 montrent une sérieuse détérioration du climat de confiance des chefs d'entreprise de ce secteur à partir de mars 2020 et ce jusqu'en mai 2020 (dernière donnée disponible).

2.2. Chiffre d'affaires selon les données TVA

En **2019**, le **chiffre d'affaires** selon les données TVA[22] réalisé par l'ensemble des trois secteurs composant le commerce (G45-G47) s'est établi à 612 milliards d'euros, soit une hausse de 1,1 % par rapport à l'année précédente, contre une progression de 3,3 % en 2018. Cette décélération du rythme de progression des ventes observée en 2019 est principalement due à une diminution (-0,7 %) des ventes dans le commerce de gros (G46).

Par rapport à 2015, le chiffre d'affaires dans le commerce a augmenté de 10,7 % en 2019.

[22] Définition Statbel : le chiffre d'affaires comprend les montants facturés (TVA non comprise) par l'assujetti à la TVA. Ces montants correspondent à la vente sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers en Belgique ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires inclut également tous les autres coûts (transport, emballage, etc.) facturés au client, même si ceux-ci sont facturés séparément. Les réductions de prix, ristournes et remises, ainsi que la valeur des biens retournés (par notes de crédit) doivent être déduites. Les revenus considérés comme autres revenus opérationnels, les revenus financiers et les revenus extraordinaires dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires.

Depuis 2015, le chiffre d'affaires a principalement évolué à la hausse dans le commerce automobile (+29,4 %) et dans le commerce de détail (+7,7 %). Durant la période ente 2015 et 2019, les ventes dans le commerce de gros ont crû de 6,2 % malgré deux reculs successifs en 2015 et 2016.

Graphique 2-4. Chiffre d'affaires dans le commerce

En millions d'euros.

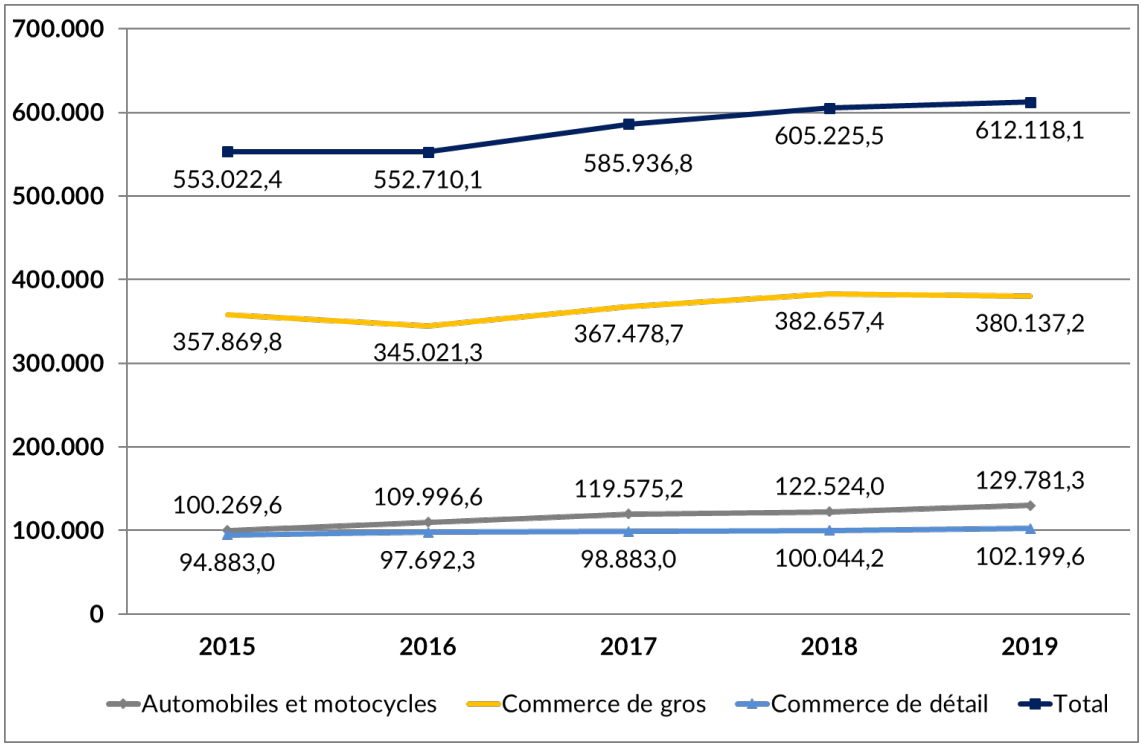

Source : Statbel.

Tableau 2-1. Total du chiffre d'affaires

Montants en millions d'euros et croissance par rapport à l'année précédente en %.

	Code NACE	Chiffre d'affaires					Variation 2019-2015
		2015	2016	2017	2018	2019	
Automobiles et motocycles	**45**	100.269,6	109.996,6	119.575,2	122.524,0	129.781,3	29,4%
T/T-1			*9,7%*	*8,7%*	*2,5%*	*5,9%*	
Commerce de gros	**46**	357.869,8	345.021,3	367.478,7	382.657,4	380.137,2	6,2%
T/T-1			*-3,6%*	*6,5%*	*4,1%*	*-0,7%*	
Commerce de détail	**47**	94.883,0	97.692,3	98.883,0	100.044,2	102.199,6	7,7%
T/T-1			*3,0%*	*1,2%*	*1,2%*	*2,2%*	
Total	**45-47**	553.022,4	552.710,1	585.936,8	605.225,5	612.118,1	10,7%
T/T-1			*-0,1%*	*6,0%*	*3,3%*	*1,1%*	

Source : Statbel.

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

Le rythme de croissance du chiffre d'affaires dans le secteur G45 « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** » s'est accéléré en 2019, passant d'une augmentation de 2,5 % en 2018 à une hausse de 5,9 % en 2019 et générant ainsi un total de 129,8 milliards d'euros. Deux sous-secteurs composent principalement cette branche d'activité. Ainsi, le sous-secteur 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** », le plus influent en termes de poids, a réalisé une hausse de son chiffre d'affaires de 5 % en 2019, contre 3,1 % en 2018, soit une accélération sensible du

rythme de croissance annuel. Le sous-secteur 45.3 **« commerce d'équipements de véhicules automobiles** » a connu une importante augmentation de ses ventes en 2019 (+13,2 %) après une année de stabilisation en 2018 (+0,1 %). De moindre importance, le sous-secteur 45.2 « **entretien et réparation de véhicules automobiles** » a enregistré une diminution de ses ventes en 2019 (-6,1 %) après une année 2018 stable (+0,3 %). Le plus petit sous-secteur en termes de chiffre d'affaires, le 45.4 « **commerce et la réparation de motocycles** » a vu ses ventes diminuer de 1,7 % en 2019, après avoir connu une nette progression en 2018 (+10,2 %). Les quatre sous-secteurs qui composent le secteur « commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles » (G45) enregistrent donc une progression de leurs ventes en 2019 par rapport à 2018, ce qui illustre une conjoncture toujours favorable pour le secteur.

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

Le secteur G46 « **commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles** » (appelé plus communément « commerce de gros ») a connu une réduction de 0,7 % en 2019, après une croissance de 4,1 % en 2018. Ce secteur est dominé par trois sous-secteurs qui, par ordre d'importance de leur chiffre d'affaires, sont le **commerce de biens spécialisés** (46.7) tels que les carburants et les produits chimiques, le **commerce de biens domestiques** (46.4) et le **commerce de produits alimentaires** (46.3). Le chiffre d'affaires du secteur G46 s'est établi à 380,1 milliards d'euros en 2019, soit une diminution par rapport à l'année précédente notamment sous l'impulsion du premier sous-secteur le plus important. En effet, dans le sous-secteur 46.7 « **autres commerces de gros spécialisés** », les ventes ont régressé de 7,2 % en 2019 après avoir progressé de 7,1 % en 2018. Cette diminution s'explique notamment par une baisse sensible subie par la catégorie 46.76 « commerce de gros d'autres produits intermédiaires » qui a enregistré une régression de son chiffre d'affaires de 17,7 % en 2019.

Le deuxième sous-secteur par ordre d'importance, le 46.4 « **commerce de gros de biens domestiques** » a enregistré une hausse relativement forte de son chiffre d'affaires en 2019 (+7,5 %) après une légère augmentation en 2018 (+0,6 %) précédée deux années consécutives de baisse en 2017 et 2016. À l'intérieur de ce sous-secteur, la troisième catégorie la plus importante en terme de chiffre d'affaires est la catégorie 46.42 « commerce de gros d'habillement et de chaussures » qui explique la tendance haussière puisqu'elle a vu ses ventes augmenter de 4,6 milliards d'euros en 2019 (+49,7 %). La plus importante et la deuxième plus importante catégories sont respectivement la catégorie 46.46 « commerce de gros de produits pharmaceutiques » et la 46.49 « commerce de gros d'autres biens domestiques ». En effet, elles ont enregistré respectivement des croissances de 2,4 % et 3,8 % en 2019. Par ailleurs, le chiffre d'affaires du 46.41 « commerce de gros de textiles » a, à nouveau, fortement baissé (-14,3 %). Ce dernier était reparti timidement à la hausse en 2018 (+0,1 %) après 4 années de baisses consécutives.

Pour la première fois depuis 2015, le troisième sous-secteur par ordre d'importance, à savoir le 46.3 « **commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac** » a connu une baisse de son chiffre d'affaires en 2019 (-0,6 %). Cela s'explique essentiellement par les fortes diminutions de chiffre d'affaires des catégories 46.32 « commerce de gros de viandes et de produits à base de viande » (-19 %) et 46.36 « commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie » (-13,8 %) en 2019. La catégorie dominante[23], le 46.31 « commerce de gros de fruits et de légumes », a vu son chiffre d'affaires augmenter en 2019 (+4,9 %) après une baisse l'année précédente (-1,4 %). Le chiffre d'affaires de la catégorie 46.35 « commerce de gros de produits à base de tabac » est en hausse pour la première fois depuis 2015 et enregistre un très gros résultat en 2019 (+19,6 %). Après s'être stabilisées en 2018, les ventes ont légèrement baissé en 2019 pour la catégorie 46.33 « commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles » (-0,8 % en 2019 après +0,8 % en 2018). Enfin, le chiffre d'affaires de la catégorie 46.34 « commerce de gros de boissons » a subi une baisse de 4,1 % en 2019 pour la première fois depuis 2016.

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

Le rythme de croissance annuel du chiffre d'affaires du secteur G47 « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles »** (appelé plus communément « commerce de

[23] Hormis la catégorie 46.39 des « autres produits d'alimentation » trop hétérogène.

détail ») a une nouvelle fois progressé en 2019 (+2,2 %), soit un peu plus qu'en 2018 (+1,2 %), portant les ventes à un montant total de 102,2 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires du sous-secteur dominant, le 47.1 « **commerce de détail en magasin non spécialisé** », a progressé au fil des ans sur la période 2015-2019 pour atteindre 47,6 milliards en 2019. Cette croissance s'est même accélérée quelque peu l'année dernière passant de 1,2 % en 2018 à 1,6 % en 2019. Le chiffre d'affaires de ce sous-secteur, comptant pour près de 46,5 % du chiffre d'affaires total du commerce détail (G47), explique une bonne partie des performances de celui-ci en termes de chiffre d'affaires et masque donc les résultats contrastés observés dans ses autres sous-secteurs. La catégorie 47.11 « commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire », constituée des supérettes et des supermarchés, compose principalement ce sous-secteur. Cette dernière catégorie a connu une croissance de 1,5 % en 2019. Depuis 2015, son chiffre d'affaires a progressé de 13,7 %.

Le deuxième sous-secteur en termes de poids (en fonction du chiffre d'affaires), le 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » a vu son chiffre d'affaires stagner à 0,3 % en 2019 après avoir connu une légère hausse en 2018 (+1,4 %). Les ventes dans la catégorie dominante, à savoir l'habillement (47.71), ont sensiblement baissé en 2019 (-4,5 %). Même constat si ce n'est dans une moindre mesure pour la deuxième catégorie, par ordre d'importance, les produits pharmaceutiques (47.73). Leur chiffre d'affaires a baissé de 0,4 % en 2019. Enfin, la vente des fleurs, plantes, graines et produits pour animaux (47.76) a également baissé en 2019 (-1,7 %) après avoir augmenté de 10 % en 2018. La situation est inversée pour le chiffre d'affaires des articles médicaux et orthopédiques (47.74) (+2,6 % en 2019) et pour les ventes des produits de beauté et parfums (47.75) (+2,2 % en 2019). Les ventes de chaussures (47.72) ont fortement augmenté de 10,1 % en 2019 après trois années de baisse consécutives. Quant aux articles de bijouteries et d'horlogeries (47.77), leur vente ont connu la plus forte hausse en 2019, leur chiffre d'affaires augmentant d'au moins 15 % en 2019. Cela constituait la première hausse de vente de cette catégorie (47.77) depuis 2015.

Le troisième sous-secteur le plus important, le 47.5 « **commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé** », a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires en 2019 (+1,8 %). Le chiffre d'affaires du commerce de produits spécialisés dans l'intérieur de maison (catégories 47.51 + 47.53) a reculé une nouvelle fois en 2019 respectivement de 20,4 % et de 6,1 %. La catégorie 47.59 affichait quant à elle une progression de son chiffre d'affaires en 2019 (+10,5 %) après une baisse de -2 % enregistrée en 2018. Toujours dans le sous-secteur 47.5, le commerce de détail de quincaillerie, de peintures et de verres (47.52) a subi une diminution de son chiffre d'affaires pour la première fois de 2015 (-2,6 % en 2019). La catégorie 47.54 « commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé » a vu son chiffre d'affaires se stabiliser avec une légère hausse de 0,2 % en 2019.

Le sous-secteur 47.2 « **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** » a vu ses ventes régresser légèrement de 0,6 % en 2019, après une hausse de 1,8 % en 2018. En 2019, la croissance du chiffre d'affaires de ce sous-secteur fut moins dynamique que celle du commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (47.11) (+1,5 %). Cela se traduit par un léger gain de parts de marché des grandes chaînes de la distribution et des superettes par rapport aux magasins spécialisés en 2019 par rapport à 2018. Cette tendance s'est initiée en 2012 et fut seulement interrompue en 2018. Le commerce des fruits et légumes (47.21) a enregistré une troisième baisse consécutive de ses ventes en 2019 (-0,4 % en 2019, après -2,1 % en 2018 et -5,9 % en 2017). Toutefois, les ventes ont progressé de 1,3 % en 2019 dans la catégorie 47.22 « commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ». Les ventes de poissons (47.23) ont baissé en 2019 (-0,7 %) et ont donc continué de fluctuer après la hausse enregistrée en 2018 (+3,9 %) et la baisse de 2017 (-4,9 %). La tendance haussière du chiffre d'affaires de la catégorie boulangeries-pâtisseries (47.24) a ralenti mais s'est poursuivie en 2019 (+1,7 %). Les revenus tirés de la vente se sont réduits une nouvelle fois dans la catégorie 47.25 « commerce de détail de boissons en magasin spécialisé » en 2019 (-3,5 %). Cette tendance à la baisse fut initiée en 2016 déjà. Enfin, les ventes dans le commerce de tabac (47.26) ont baissé pour la première fois depuis 2009, en présentant une régression de 1,9 % en 2019.

Le sous-secteur 47.4 « **commerce de détail d'équipement de l'information et de la communication en magasin spécialisé »** a vu son chiffre d'affaires fortement régresser de 13,1 % après une hausse de 2,7 % en 2018. Cela est dû à une régression du chiffre d'affaires de la catégorie dominante

47.41 « commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé » de 21,5 % en 2019.

La tendance baissière du chiffre d'affaires a pris fin dans le sous-secteur 47.6 « **commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé** » avec une forte progression de 15,9 % en 2019. Cela constitue la première progression pour ce sous-secteur au cours de la période d'observation. Cette hausse est presque exclusivement due à une augmentation du chiffre d'affaires du commerce de détail des articles de sport (47.64) qui a progressé d'au moins 89,5 % en 2019. La catégorie 47.63 « commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé » a également progressé de 3,6 % en 2019. Le chiffre d'affaires des magasins de livres (47.61) (+0,1 %), des librairies (47.62) (-0,1 %) et des magasins de jouets (47.65) (+0,3 %) s'est plus ou moins stabilisé.

Le sous-secteur 47.8 « **commerce de détail sur éventaires et marché** » affiche une progression des ventes en 2019 (+4,6 %). Cette tendance à la hausse fut constatée pour toute la durée de la période d'analyse (2015-2019).

Dans le sous-secteur 47.9 « **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** », les ventes ont progressé tout en ralentissant en 2019 (+7,9 %) après deux années particulièrement dynamiques (+18,6 % en 2018 et +19 % en 2017). Au gré des années, la catégorie dominante, la 47.91 « vente à distance », continue d'enregistrer des évolutions remarquables de son chiffre d'affaires. En effet, avec 13,4 % de hausse en 2019, la progression mesurée depuis 2015 s'élève à 112,9 %. Dans cette catégorie se trouvent les magasins en ligne « pure players » qui ne disposent pas d'enseigne physique et qui vendent par catalogue ou par e-commerce sans distinction du type de marchandises ou de services vendus. Il convient de repréciser que le développement du commerce électronique des grandes enseignes de la distribution et des petits commerçants n'est pas traduit dans ce code NACE. En effet, le chiffre d'affaires généré par les ventes en ligne des magasins spécialisés ou non, qui disposent également de magasins physiques (par exemple Vanden Borre) est intégré dans le code NACE principal de l'enseigne. La catégorie 47.91 « vente à distance » est donc représenté par des entreprises actives dans la **vente par correspondance uniquement** (on y trouve tous types de marchandises, des médicaments mais également des ventes de tickets pour concerts et spectacles).

2.3. Investissements selon les données TVA

En **2019**, les **investissements**[24] **selon les données TVA**[25] dans l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) ont progressé de 10,2 % à un an d'écart pour atteindre un montant total de 6,8 milliards d'euros. **Depuis 2015**, les investissements ont progressé de 25,8 % dans le commerce dans son ensemble. Ils ont augmenté de 46,2 % dans la vente et la réparation de véhicules (G45), de 34,7 % dans le commerce de gros (G46) et de 8,6 % dans le commerce de détail (G47).

[24] Les statistiques des dépenses en matière d'investissements ne sont pas cycliques et peuvent capter des investissements importants et ponctuels engendrant de facto des effets de base à la baisse l'année suivante.

[25] Définition Statbel : les investissements sont les coûts réalisés par l'assujetti à la TVA pour l'acquisition de biens et de services qui composent son actif : frais d'établissement, actifs immatériels, terrains et bâtiments, installations, machines et outillage, meubles et matériel roulant, actifs fixes en location-achat et autres actifs fixes. Les acquisitions d'autres biens et achats d'études (ex. honoraires d'un architecte) ainsi que les salaires et charges sociales ne sont pas considérés comme des investissements (ex. personnel de l'entreprise construisant ou transformant un bâtiment pour le compte de l'entreprise).

Graphique 2-5. Investissements dans le commerce

En millions d'euros.

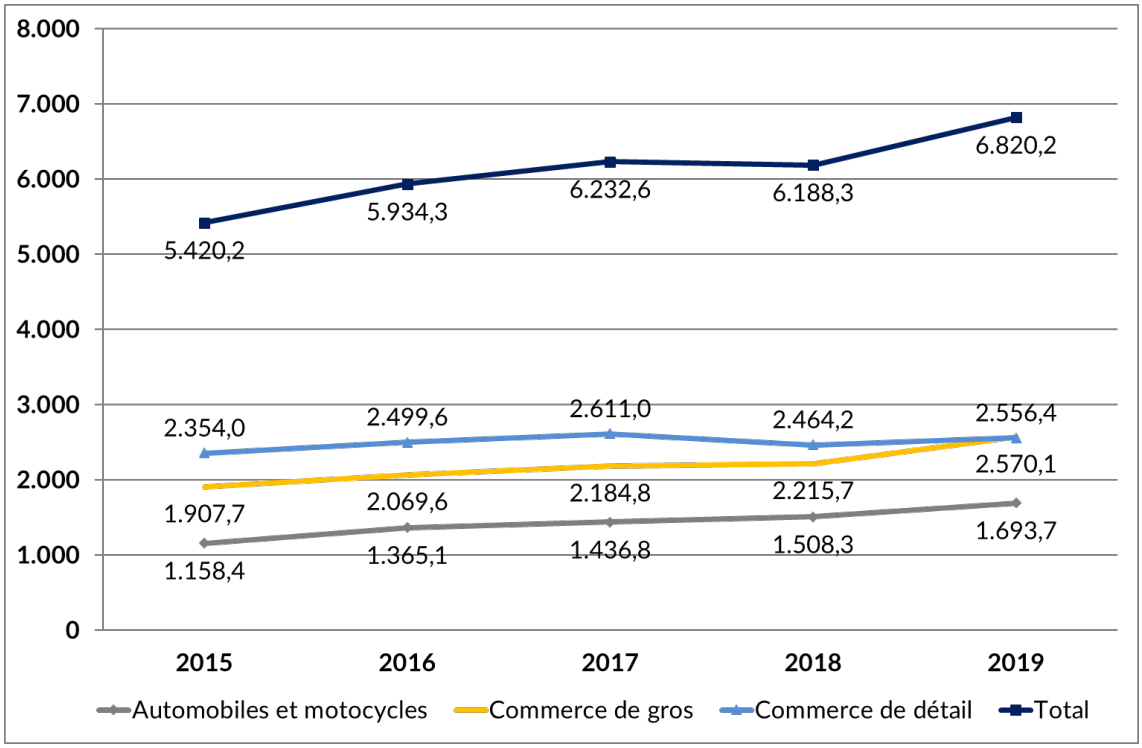

Source : Statbel.

Tableau 2-2. Total des investissements dans le commerce

Montants en millions d'euros et croissance par rapport à l'année précédente en %.

	Code NACE	Investissements					Variation 2019-2015
		2015	2016	2017	2018	2019	
Automobiles et motocycles	**45**	1.158,4	1.365,1	1.436,8	1.508,3	1.693,7	46,2%
T/T-1			*17,8%*	*5,3%*	*5,0%*	*12,3%*	
Commerce de gros	**46**	1.907,7	2.069,6	2.184,8	2.215,7	2.570,1	34,7%
T/T-1			*8,5%*	*5,6%*	*1,4%*	*16,0%*	
Commerce de détail	**47**	2.354,0	2.499,6	2.611,0	2.464,2	2.556,4	8,6%
T/T-1			*6,2%*	*4,5%*	*-5,6%*	*3,7%*	
Total	**45-47**	5.420,2	5.934,3	6.232,6	6.188,3	6.820,2	25,8%
T/T-1			*9,5%*	*5,0%*	*-0,7%*	*10,2%*	

Source : Statbel.

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

Les investissements dans le secteur « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** » (G45) continuent d'être dynamiques. Le rythme de croissance des investissements s'est même accéléré pour atteindre 12,3 % en 2019, contre 5 % en 2018. C'est dans le sous-secteur 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** » que les investissements ont progressé le plus fortement (+14,7 %). Les sous-secteurs 45.2 « **entretien et réparation de véhicules automobiles** » et 45.3 « **commerce d'équipements de véhicules automobiles** » ont également enregistré des progressions, respectivement +3,6 % et +8,3 %. Enfin, le sous-secteur 45.4 « **commerce et réparation de motocycles** » a connu, quant à lui, la plus forte baisse (-18,4 %).

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

Pour la cinquième année consécutive, le **commerce de gros** (G46) a augmenté ses investissements et cela de manière particulièrement importante en 2019 (+16 %).

Après le ralentissement des dépenses d'investissements dans le sous-secteur 46.1 « **intermédiaires du commerce de gros** » en 2018 (-11 %), elles sont reparties à la hausse en 2019 (+5,1 %).

Le sous-secteur 46.2 « **commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants** » a connu une accélération de la croissance de ses investissements de 27,5 % en 2019 après l'augmentation de 10 % enregistrée en 2018. Ce phénomène est principalement dû à une augmentation des investissements dans la catégorie la plus importante, à savoir la 46.21 « commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail », qui a vu ses investissements augmenter de 46,5 % en 2019. La catégorie 46.22 « commerce de gros de fleurs et de plantes » a également enregistré une très forte progression des investissements de 80,3 %.

Les investissements ont régressé de 12,9 % dans le sous-secteur 46.3 « **commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac** » en 2019, après une hausse de 22,5 % en 2018. Cette diminution est à imputer principalement à une baisse dans la catégorie la plus importante, le commerce de gros de fruits et de légumes (46.31) (-15,7 %). D'autres diminutions notoires des investissements ont concerné les catégories 46.33 « commerce de gros de produits laitiers, œufs, huile et matières grasses » (-13,4 %), 46.37 « commerce de gros et de café, thé, cacao et épices » (-51,2 %), 46.38 « commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques » (-31,9 %) et 46.39 « commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac » (-17,7 %). Une augmentation remarquable des investissements de 265,1 % à, quant à elle, été constatée dans la catégorie 46.35 « commerce de gros de produits à base de tabac » en 2019. Seules deux autres catégories ont vu leurs investissements augmenter en 2019 : la 46.32 « commerce de gros de viandes et de produits à base de viande » et la 46.34 « commerce de gros de boissons », de respectivement 1 % et 14,2 % après une augmentation de 0,6 % pour ces deux catégories en 2018.

Les dépenses en matière d'actifs dans le sous-secteur 46.4 « **commerce de gros de biens domestiques** » ont progressé de 12,5 % en 2019 (après avoir baissé de 3,5 % en 2018) essentiellement en raison d'une croissance des investissements dans les deux principales catégories, la 46.49 « commerce de gros d'autres biens domestiques » avec +87,5 % et la 46.46 « commerce de gros de produits pharmaceutiques » avec +17,4 % en 2019. La catégorie 46.49 « commerce de gros d'autres biens domestiques » reprend dès lors le flambeau de la 46.46 « commerce de gros de produits pharmaceutiques » en tant que catégorie la plus importante du sous-secteur 46.4 en terme d'investissements. D'autres progressions d'investissements ont été enregistrées dans les catégories 46.47 « Commerce de gros de mobilier domestique, de tapis et d'appareils d'éclairage » (+8,1 %) et 46.48 les articles d'horlogerie et de bijouterie (+68,5 %). Les investissements ont régressé dans les catégories 46.41 « Commerce de gros de textiles » (-31,9 %), 46.42 « Commerce de gros d'habillement et de chaussures » (-8,5 %) et les niveaux les plus bas depuis 2015 ont été observés dans les deux catégories suivantes : les appareils électroménagers (46.43) (-19 %) et la vaisselle (46.44) (-49 %). Enfin la catégorie 46.45 « Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté » présente également une régression de ses investissements de 22,3 %.

Le sous-secteur 46.5 « **commerce de gros d'équipement de l'information et de la communication** » affiche traditionnellement de fortes variations annuelles dans le rythme de progression de ses investissements. Après une hausse de 50,8 % en 2017 (la deuxième hausse consécutive), le niveau de ceux-ci s'est réduit de 32,8 % en 2018. Cependant, en 2019, ses investissements ont grimpé de 688,6 %.

En 2019, le sous-secteur 46.6 « **commerce de gros d'autres équipements industriels** » a enregistré une hausse de ses investissements de 1,8 % après avoir régressé de 9,9 % en 2018.

En 2019, les investissements dans le sous-secteur 46.7 « **autres commerces de gros spécialisés** » ont crû de 9,4 % après une hausse de 3,6 % en 2018. Le commerce de gros des produits chimiques et des combustibles (46.71 et 46.75) ont enregistré des augmentations de leurs investissements respectivement de 8,7 % et de 78,1 % en 2019. Les autres progressions sont à mettre à l'actif des

catégories 46.74 « commerce de gros de quincaillerie et de fournitures pour plomberie et chauffage » (+56,8 %) et 46.77 « commerce de gros de déchets et de débris » (+54,9 %). En 2019, des régressions ont été constatées dans les investissements des catégories 46.72 « commerce de gros de minerais et de métaux » (-14,3 %), 46.73 « commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires » (-16,5 %) et 46.76 « commerce de gros d'autres produits intermédiaires » (-24,2 %)

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

Les investissements ont progressé de 3,7 % dans le **commerce de détail** (G47) en 2019 après avoir connu une baisse de 5,6 % en 2018, reflétant ainsi principalement une croissance des dépenses effectuées dans le sous-secteur le plus influent, le 47.1 « **commerce de détail en magasin non spécialisé »** (+7,1 %). Le niveau des investissements reste d'ailleurs élevé et atteint un second sommet depuis 2015. Plus spécifiquement, c'est la catégorie prépondérante 47.11 « commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire », soit les supérettes, les supermarchés et assimilés, qui explique principalement cette hausse (+7 %)[26].

Le deuxième sous-secteur par ordre d'importance, le 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » a, en revanche, enregistré une quasi stabilisation de ses investissements en 2019 (-0,1 %) après la baisse de 2018 (-6 %). Six des neuf catégories concernées ont rencontré une diminution de leurs investissements en 2019. Il s'agit de la 47.71 l'habillement (-16,6 %), la 47.72 les chaussures (-19,6 %), la 47.75 les parfums (-34,8 %), la 47.76 les fleurs et plantes (-5,9 %), la 47.77 l'horlogerie (-6,2 %) et enfin la 47.79 biens d'occasion en magasin (-4,2 %). Les catégories ayant enregistré une hausse de leurs investissements sont la 47.73 « commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé » (+16,8 %), dans une très forte mesure la 47.74 « commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé » (+176,6 %) et enfin la 47.78 « autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé » (+1,2 %).

Les investissements du sous-secteur 47.2 « **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** » ont cru (+6,9 %) en 2019 après deux années consécutives d'investissements en baisse. Cette progression est principalement soutenue par le commerce de viande (47.22) qui a vu ses investissements monter de 6,5 % en 2019. D'autres catégories ont également vu leurs investissements augmenter, à savoir les poissons et crustacés (47.23) (+23 %), les boulangeries et pâtisseries (47.24) (+1,5 %), les boissons (47.25) (+17 %) et enfin les autres commerces (47.29) (+17,6 %). Les catégories qui ont vu leurs investissements se réduire en 2019 sont les commerces de fruits (47.21) et les commerces de tabac (47.26) avec respectivement -5,2 % et -8,3 %.

Les investissements dans le sous-secteur 47.3 « **commerce de détail de carburants en magasin spécialisé** » ont crû de 5,4 % en 2019 par rapport à l'année précédente pour atteindre leur plus haut niveau depuis 2015.

Les investissements ont augmenté de 8,2 % dans le sous-secteur 47.4 « **commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé** » en 2019, après trois années consécutives de régression (-14,3 %, -15,1 % et -9,2 % %respectivement en 2018, 2017 et 2016).

En reculant de 5 %, le sous-secteur 47.5 « **commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé** » a atteint son plus bas niveau d'investissement sur la période d'observation. En effet, le commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres (47.52) affiche une régression de 23,4 % et le commerce d'électroménager (47.54) de 15,4 % en 2019. En revanche, les trois catégories suivantes ont enregistré une hausse de leurs investissements : le commerce de détail de textiles (47.51) avec +13,7 %, le commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé (47.73) avec +23,8 % et enfin le commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé (47.59) avec +15,7 %.

[26] Il convient de préciser que les investissements réalisés par exemple par le groupe Colruyt, classé dans le code NACE 47.11, concernent tant les magasins Colruyt que les autres chaînes détenues par le groupe (Dreamland, par exemple) ou encore les activités annexes (notamment, en commerce de gros et en énergie) et qu'il est difficile d'isoler les activités d'un groupe pour les affecter à un code NACE.

Le sous-secteur 47.6 « **commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé** » a intensifié ses investissements en 2019 (+3,6 %) après une hausse de +7 % déjà en 2018. Cette progression en 2019 était exclusivement à mettre à l'actif d'une forte hausse des investissements dans le commerce de détail de sport (47.64) de 59,2 %. Toutes les autres catégories ont connu une réduction de leurs investissements. Ainsi, les investissements ont baissé de 17,4 % dans les commerces de livres en magasin spécialisé (47.61), de 18,5 % dans les commerces de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé (47.62), de 19,1 % dans le commerce d'enregistrement musicaux et vidéo (47.63) et enfin de 16,8 % dans les magasins de jeux et de jouets (47.65).

Les investissements dans le sous-secteur 47.8 « **commerce de détail sur éventaires et marchés** » ont progressé de 4,7 % en 2019 pour la cinquième année consécutive et principalement sous l'impulsion de la catégorie 47.82 « commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés » où les investissements ont cru de 39,6 %.

Le sous-secteur 47.9 « **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** » a accru ses dépenses d'investissement de 8,9 % en 2019. Cela constituait également une progression pour la cinquième année consécutive. La catégorie des « pure players » en matière de vente à distance (47.91), a accru une nouvelle fois ses dépenses d'investissement en 2019 (+10,7 %). Par sa nature et l'absence de magasins physiques, le niveau des investissements reste faible. Les investissements ont toutefois atteint un nouveau sommet sur la période d'analyse dans cette catégorie.

2.4. Emploi

Sur la période 2014-2018, le nombre de postes de travail[27] dans l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) **a augmenté** de 2,6 %, passant de 489.591 à 502.166 postes d'emplois, faisant de 2018 une année de pic en termes d'emplois sur la période d'observation et même depuis 2008. Cette tendance haussière s'est confirmée **au cours des neuf premiers mois de 2019**. En effet, sur cette période, le secteur du commerce (G45-G47), qui comptait une moyenne de 504.623 emplois, a dépassé le pic de 2018 en progressant de 0,8 % par rapport aux neuf premiers mois de 2018.

Ce relèvement du nombre de postes de travail **sur les neuf premiers mois de 2019** résulte de l'évolution dans les trois secteurs le composant, bien que dans des proportions différentes. Le secteur G47 « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** » a connu une hausse de 0,9 % par rapport à la période correspondante de 2018 et a contribué à 54 % de l'augmentation totale de l'emploi dans le commerce (G45-G47). Le secteur G45 « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** » a connu une progression de 1,7 % du nombre de postes de travail par rapport à la période correspondante de 2018 et a contribué à 24,7 % de l'augmentation totale de l'emploi dans le commerce (G45-G47), alors que le secteur G46 « **commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles** » a enregistré une amélioration de 0,5 % du nombre d'emplois à un an d'écart, contribuant pour 21,3 % à la hausse totale de l'emploi dans le commerce (G45-G47).

Dans les chapitres suivants, nous prendrons en compte, pour l'évolution à un an d'écart, les données les plus récentes, à savoir les neuf premiers mois de 2019 si disponibles, sinon l'année 2018.

[27] Il s'agit des données centralisées de l'ONSS. La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.
Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur (soit sous plusieurs statuts, soit sous plusieurs contrats) n'occupent qu'un seul poste de travail. Seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Celle-ci sera sélectionnée de façon analogue à la prestation principale du travailleur occupé. Ce cas se rencontre le plus fréquemment dans le secteur de l'enseignement.

Tableau 2-3. Nombre de postes de travail dans le commerce (G45-G47)

Le pourcentage indiqué fournit l'évolution par rapport à l'année précédente.

	Code NACE	2014	2015	2016	2017	2018	2018/ 2014	M9 2018	M9 2019	Part en M9-2019
Commerce automobiles	**45**	55.416	55.408	56.193	57.563	58.783	6,1%	58.877	59.898	11,9%
T/T-1		*-0,9%*	*0,0%*	*1,4%*	*2,4%*	*2,1%*			*1,7%*	
Commerce de gros	**46**	184.819	184.055	184.269	184.888	185.703	0,5%	185.712	186.591	37,0%
T/T-1		*-0,6%*	*-0,4%*	*0,1%*	*0,3%*	*0,4%*			*0,5%*	
Commerce de détail	**47**	249.357	251.784	254.031	256.220	257.680	3,3%	255.905	258.134	51,2%
T/T-1		*0,9%*	*1,0%*	*0,9%*	*0,9%*	*0,6%*			*0,9%*	
Total commerce	**45-47**	489.591	491.248	494.492	498.671	502.166	2,6%	500.494	504.623	100,0%
T/T-1		*0,1%*	*0,3%*	*0,7%*	*0,8%*	*0,7%*			*0,8%*	

Source : Statistiques centralisées de l'ONSS, en postes de travail.

Graphique 2-6. Nombre de postes de travail dans le commerce (G45-G47)

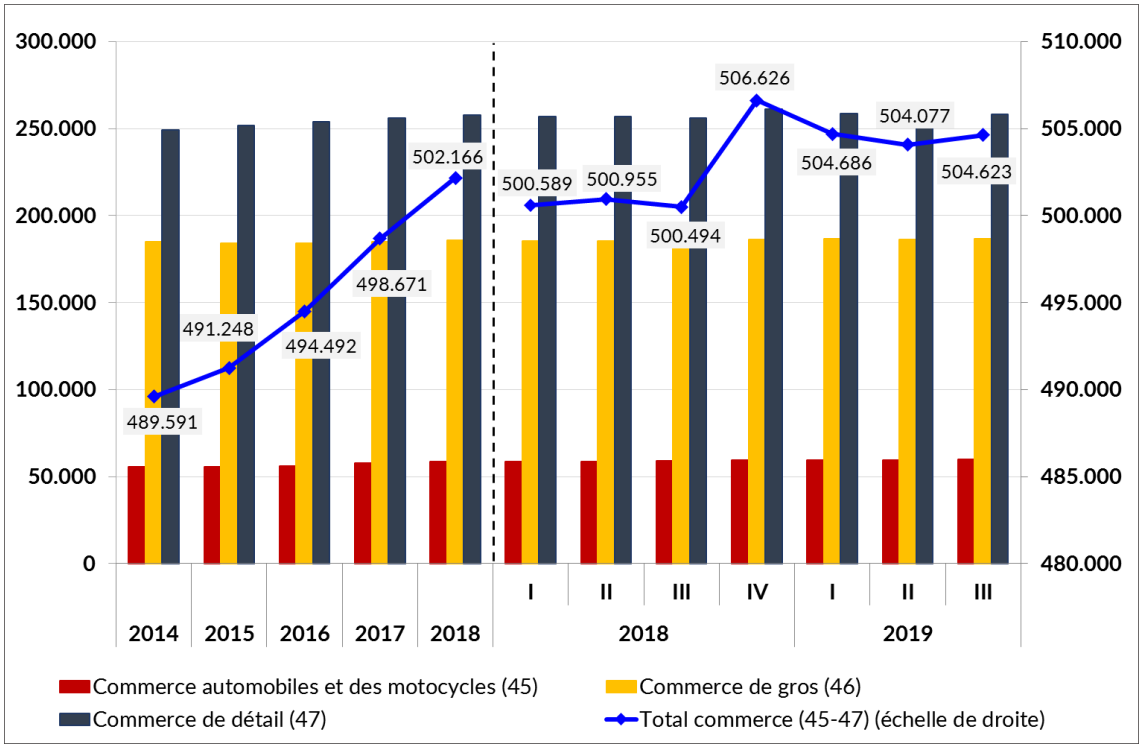

Source : Statistiques centralisées de l'ONSS, en postes de travail.

Le tableau 2-3, comme le graphique 2-6, montre que le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » est le **premier pourvoyeur d'emplois du secteur du commerce dans son ensemble** (G45-G47). Pour les neuf premiers mois de 2019, ce secteur représentait 51,2 % de l'emploi total du commerce (contre 51,1 %sur les neuf premiers mois de 2018), suivi par le secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles » avec une part relative de 37 % (contre 37,1 % pour la période correspondante de 2018). La part relative de l'emploi du secteur G45 « commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles » ne s'élève qu'à 11,9 % sur les neuf premiers mois de 2019, contre 11,8 % un an auparavant.

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

Sur la période 2014-2018, le secteur G45 « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** » a crée 3.367 emplois, soit une augmentation de 6,1 %. Ce secteur a connu une baisse graduelle du nombre de ses emplois jusqu'en 2015 avant de voir ceux-ci repartir à la hausse pour atteindre un pic en 2018 (avec 58.783 emplois). Ce dynamisme de l'emploi s'est poursuivi **au cours des neuf premiers mois de 2019** portant leur nombre à 59.898 unités. Le sous-secteur 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** », premier pourvoyeur d'emplois du secteur G45

« commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles », explique entièrement le profil d'évolution du secteur G45. En effet, ce sous-secteur représente 53,8 % des emplois du secteur G45 sur l'ensemble des neuf premiers mois de 2019 (contre 54 % sur la même période de 2018).

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

Durant la période 2014-2018, le secteur G46 « **commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles** » a connu, en termes d'emploi, une évolution baissière jusqu'en 2015 avant de repartir timidement à la hausse. En effet, le secteur G46 a enregistré une augmentation de ses effectifs de 0,5 % en 2018 par rapport à 2014, passant de 184.819 postes en 2014 à 185.703 en 2018, soit un gain de 885 emplois et de 0,4 % par rapport à 2017, passant de 184.888 en 2017 à 185.703 postes de travail, soit une augmentation de 816 emplois.

Au cours des neuf premiers mois de 2019, la reprise de l'emploi semble s'être confirmée, le secteur comptabilisant une moyenne de 186.591 emplois, en légère hausse de 0,5 % à un an d'écart (soit 879 emplois en plus).

Six **sous-secteurs** sur huit ont enregistré une **augmentation du nombre emplois au troisième trimestre de 2019 par rapport à la même période de 2018** et ont donc influencé la hausse d'emploi au troisième trimestre 2019 pour le secteur G46. Il s'agit des sous-secteurs suivants : le 46.6 « commerce de gros d'autres équipements industriels » (708 des 1.229 postes créés, soit 57,6 %), le 46.7 « autres commerces de gros spécialisés » (277 des 1.229 postes créés, soit 22,5 %), le 46.5 « commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication » (170 des 1.229 postes créés, soit 13,8 %), le 46.3 « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac » (50 des 1.229 postes créés, soit 4,1 %), le 46.1 « intermédiaires du commerce de gros » (16 de 1.299 postes créés, soit 1,3 %) et le 46.2 « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants » (8 des 1.299 postes créés, soit 0,7 %). Si l'on parle ici d'un total de 1.299 emplois créés, il convient toutefois de garder à l'esprit que **certains emplois ont également été perdus** dans les sous-secteurs du G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles », soit 350 emplois de moins, de sorte qu'**au total 879 emplois nets ont été créés dans le G46 au troisième trimestre de 2019** par rapport à la même période de 6018.

Les **sous-secteurs** 46.4 « commerce de gros de biens domestiques », 46.7 « autres commerces de gros spécialisés », 46.6 « commerce de gros d'autres équipements industriels » et 46.3 « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac » sont les **plus grands pourvoyeurs d'emplois** du secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles ». En effet, **au cours des neuf premiers mois de 2019**, ils ont soutenu l'emploi du secteur G46 avec respectivement 26,6 %, 23 %, 22,5 % et 17,4 % (soit 89,5 % de l'emploi du secteur G46).

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

Le secteur G47 « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** » est caractérisé par un **nombre important de postes de travail**, qui a évolué favorablement au fil des ans. En effet, leur nombre a augmenté de 3,3 % **en 2018** par comparaison à 2014, soit 8.323 postes de travail supplémentaires.

Durant les neuf premiers mois de 2019, ce secteur comptabilisait une moyenne de 258.134 emplois, soit une progression de 0,9 %, à un an d'écart, équivalant à 2.229 emplois supplémentaires, par rapport aux neuf premiers mois de 2018.

Graphique 2-7. Nombre de postes de travail dans les sous-secteurs du G47

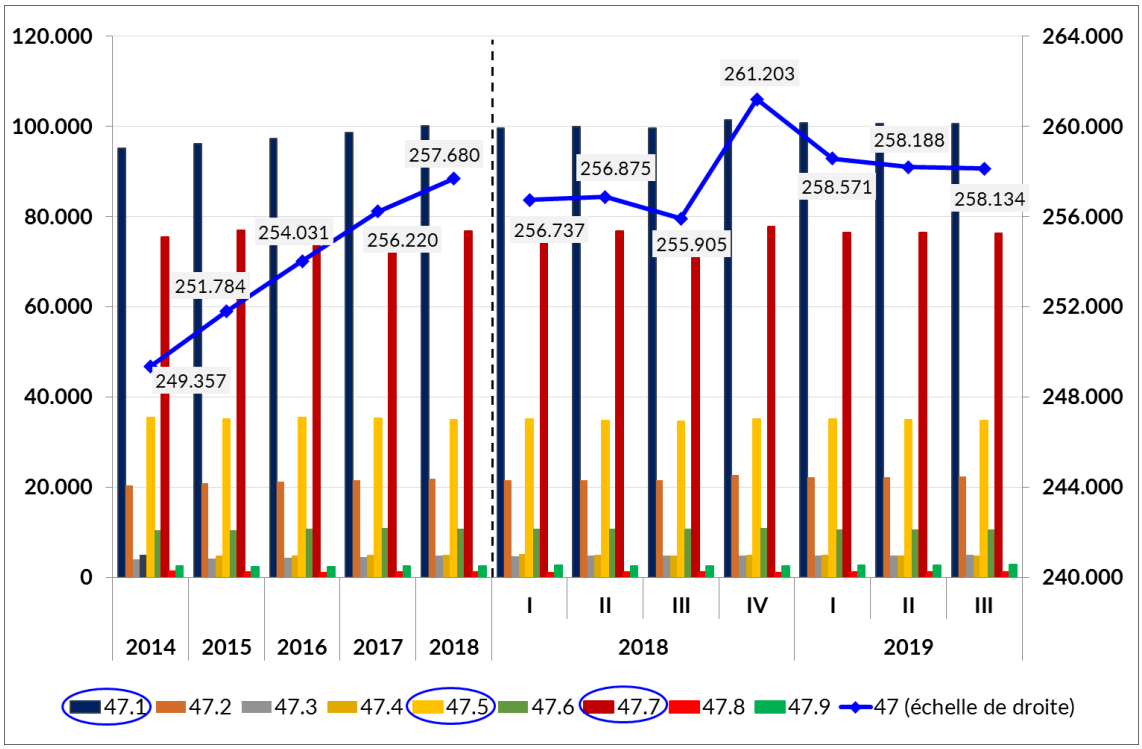

Source : Statistiques centralisées de l'ONSS, en postes de travail.

Au cours des neuf premiers mois de 2019, les **postes de travail** ont été **créés majoritairement dans les quatre sous-secteurs** suivants : le 47.1 « commerce de détail en magasin non spécialisé » (911 des 2.491 emplois créés), le 47.2 « commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé » (879 des 2.491 emplois créés), le 47.9 « commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés » (234 des 2.491 emplois créés) et 47.5 « commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé » (189 des 2.491 emplois créés). Ils sont ainsi responsables à 88,8 % de l'emploi créé dans le commerce de détail G47 (+2.213 des 2.491 postes de travail créés en un an d'écart).

L'**emploi** dans le commerce de détail au cours des neuf premiers mois de 2019 s'explique majoritairement par **trois sous-secteurs** : le 47.1 « commerce de détail en magasin non spécialisé », le 47.7 « autres commerces de détail en magasin spécialisé et le 47.5 « commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé » , dont l'emploi représente respectivement 38,9 %, 29,5 % et 13,5 % du total de l'emploi du secteur G47, soit **82 % de l'emploi du secteur** G47 « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** ».

Dans le sous-secteur 47.1, c'est la catégorie 47.11 « **commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire »** qui est la **plus grande pourvoyeuse d'emplois**. Durant les neuf premiers mois de 2019, cette catégorie comptait en moyenne 89.823 postes d'emploi sur un total de 100.616 postes d'emplois, soit 89,3 % de l'emploi du sous-secteur 47.1 (+0,1 point de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2018).

Dans le sous-secteur 47.7, deux catégories soutiennent l'emploi : la 47.71 « **commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé** » et la 47.73 « **commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé** ». Au cours des neuf premiers mois de 2019, ces deux catégories comptaient en moyenne respectivement 31.173 et 14.419 postes d'emploi sur un total de 76.411 postes d'emploi, soit **59,7 % de l'emploi du sous-secteur 47.7** (contre 60,5 % pour la période correspondante de 2018).

Dans le sous-secteur 47.5, deux catégories soutiennent également l'emploi : la 47.59 « **commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé** » et la 47.52 « **commerce de détail de quincaillerie, de peintures et de verres en magasin spécialisé** ». En effet, au cours des neuf premiers mois de 2019, ces deux catégories comptaient en moyenne respectivement 14.153 et 12.519 postes d'emploi sur un total de 34.894 postes

d'emploi, soit **76,5 % de l'emploi du sous-secteur 47.5** (+0,5 point de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2018).

2.5. Chômage temporaire

Graphique 2-8. Chômage temporaire dans le commerce

En ETP.

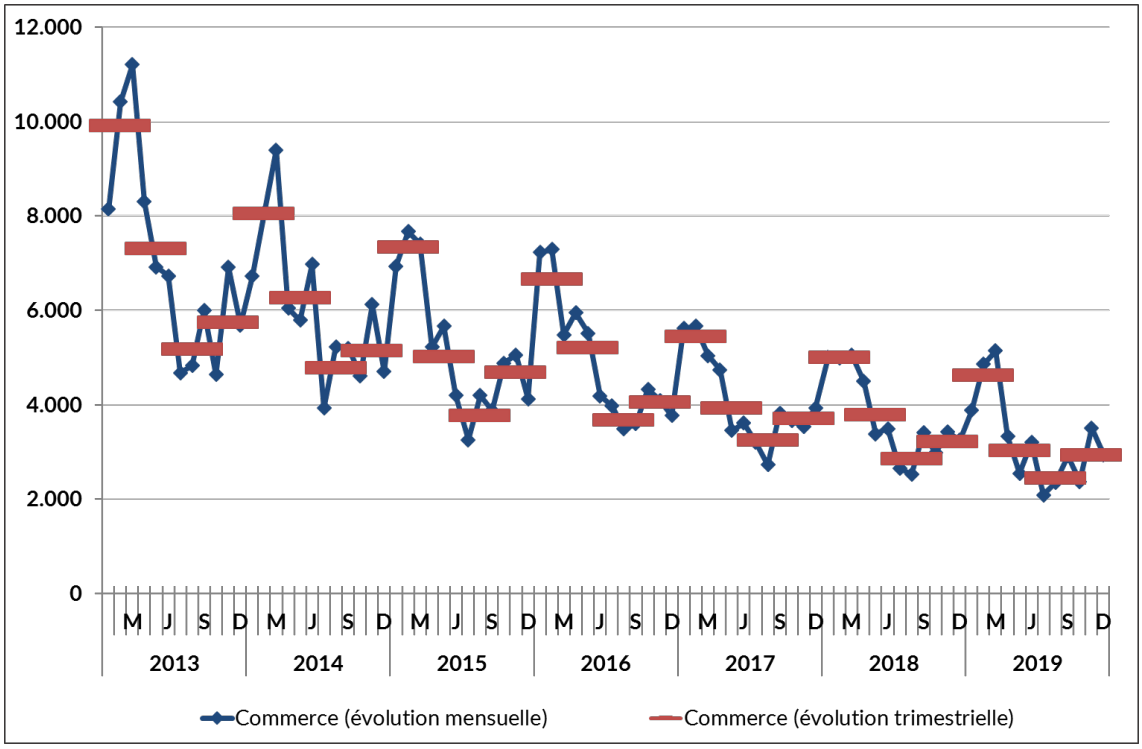

Source : Office national de l'emploi.

Le graphique 2-8 met en évidence la présence d'une **saisonnalité**[28]. Le nombre de personnes en équivalent temps plein (ETP) ayant eu recours au régime du **chômage temporaire s'est réduit** en moyenne de 1.841 unités **dans le secteur du commerce en 2019** par rapport à 2018 pour s'établir à son plus bas niveau annuel depuis 2013.

Au **premier trimestre de 2019**, le nombre de chômeurs temporaires a diminué de 384 personnes à un an d'écart pour s'élever à 4.626 ETP, soit le niveau le plus faible observé pour un premier trimestre, depuis 2013.

2.6. Entrepreneuriat

Le paysage de l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) est constitué, en termes d'entreprises assujetties, essentiellement d'entreprises de moins de 50 travailleurs, dénommées ci-après les **PME**. Près de 91 % des entreprises assujetties sont des entreprises de moins de 5 travailleurs. Celles-ci font preuve d'une forte dynamique entrepreneuriale (créations et radiations) dans la majorité des cas.

Sur la **période 2014-2018**, l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) a enregistré une **évolution favorable** tant en termes d'entreprises assujetties (+2,6 %, passant de 174.774 à 179.363 unités), que de créations (+7,8 %) ou encore de radiations (-10,2 %).

[28] Le chômage temporaire évolue selon un rythme saisonnier. Le recours au chômage temporaire augmente au premier trimestre de l'année à l'inverse du quatrième trimestre qui enregistre le niveau le plus bas. Cet indicateur doit donc être apprécié d'une année sur l'autre.

Le secteur du commerce (G45-G47) a enregistré une **évolution favorable en 2018 par rapport à 2017** en termes d'entreprises assujetties (+0,4 %), alors qu'il a enregistré une évolution défavorable tant en termes de nouvelles créations d'entreprises (-0,6 %) que de radiations d'entreprises (+6,9 %).

En 2018, **le** secteur du commerce (G45-G47) a donc été **créateur net d'entreprises**[29] (14.602 entreprises créées contre 13.165 entreprises radiées, soit un différentiel de +1.437 entreprises). Chaque secteur y a contribué positivement. Le secteur G47 « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** » est le **secteur dominant**, tant en termes de créations nettes (58,5 %) qu'en termes d'entreprises assujetties (53,5 %). Par ailleurs, comme le montre le graphique 2-9, la position dominante du sous-secteur 47.7 « autres commerces de détail en magasin spécialisé » dans le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » dans la dynamique entrepreneuriale s'observe sur l'ensemble de la période 2014-2018.

En 2018, le sous-secteur 47.7 comptait pour 36,5 % des entreprises assujetties du secteur G47, 28,3 % de ses créations d'entreprises et 32,9 % de ses radiations. C'est pourquoi, ce sous-secteur sera examiné plus en détail à chaque analyse du secteur G47.

Graphique 2-9. Créations et radiations d'entreprises dans les sous-secteurs du G47

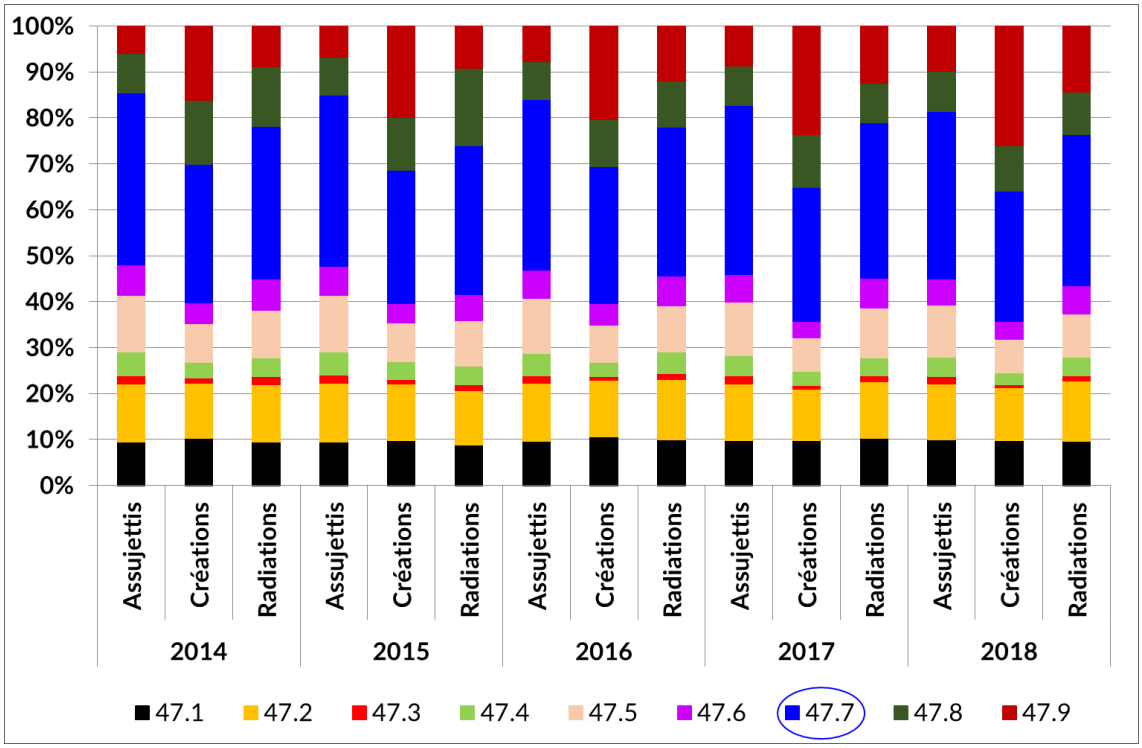

Source : Statbel.

[29] Si le nombre d'entreprises créées est supérieur à celui des radiations, on parle alors de création nette d'entreprises. Dans le cas contraire, on parle de destruction nette d'entreprises.

2.6.1. Créations, radiations et assujettissements d'entreprises[30]

Entreprises assujetties

En **2018**, avec 179.363 entreprises assujetties[31], le **secteur du commerce** (G45-G47) affiche une **croissance du nombre d'entreprises assujetties** de 0,4 % à un an d'écart. Ces assujettissements sont soutenus à 53,5 % par le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles », à 32,2 % par le secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles » et à 14,3 % par le secteur G45 « commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles ».

Sur la **période 2014-2018**, le secteur du commerce (G45-G47) a enregistré une moyenne de 176.817 entreprises assujetties, et affiche une croissance de 2,6 % entre 2014 et 2018. Cette croissance est soutenue à 53,3 % par le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles », à 32,7 % par le secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles » et à 13,9 % par le secteur G45 « commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles ».

[30] À la date de clôture de l'étude, aucune donnée n'était disponible pour 2019.

[31] Statbel : les assujettis sont des entités qui ont la qualité d'assujetti à la TVA au 31 décembre de l'année observée. À l'inverse, les créations (assujettissements) regroupent les entités qui ont la qualité d'assujetti au 31 décembre de l'année observée, alors qu'elles n'avaient pas cette qualité au 31 décembre de l'année précédente. Il peut s'agir ou non de nouveaux assujettis.
Alors que ces chiffres mensuels comptabilisent exhaustivement les événements de la vie d'un assujetti (primo-assujettissements, radiations, ré-assujettissements, émigration ou immigration), ceux fournis annuellement pour 2008 et les années suivantes se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Il s'ensuit que, pour une année donnée, le nombre de « créations » ou de « radiations » observées dans la statistique annuelle sera nécessairement inférieur à la somme des créations ou des radiations comptabilisées dans la statistique mensuelle. Seuls les nombres d'actifs au 31 décembre de chaque année correspondent entre ces deux statistiques.
Les radiations regroupent les entités qui ne sont plus inscrites dans les registres de la TVA au 31 décembre de l'année observée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Il peut s'agir ou non d'assujettis qui cessent définitivement leurs activités. Seule la qualité d'assujetti a disparu entre les deux « photos » du registre.

Tableau 2-4. Nombre d'assujettis par taille d'entreprises dans le commerce (G45-G47)

Classes	Code NACE	2014	2015	2016	2017	2018	2018	
							Part relative dans chaque catégorie	Part relative dans total
moins de 5 travailleurs	45	21.299	21.570	22.137	22.513	23.240	14,3%	90,4%
	46	50.929	50.820	51.142	51.443	50.913	31,3%	88,2%
	47	85.930	85.643	86.790	88.025	88.530	54,4%	92,3%
	45-47	158.158	158.033	160.069	161.981	162.683	100,0%	90,7%
de 5 à 9 travailleurs	45	1.227	1.265	1.225	1.200	1.166	14,2%	4,5%
	46	3.019	3.017	2.941	2.930	2.867	35,0%	5,0%
	47	4.090	4.081	4.142	4.120	4.158	50,8%	4,3%
	45-47	8.336	8.363	8.308	8.250	8.191	100,0%	4,6%
de 10 à 19 travailleurs	45	644	642	651	656	663	14,1%	2,6%
	46	2.032	1.977	1.986	1.974	2.021	42,9%	3,5%
	47	1.956	1.967	1.983	1.987	2.026	43,0%	2,1%
	45-47	4.632	4.586	4.620	4.617	4.710	100,0%	2,6%
de 20 à 49 travailleurs	45	480	469	463	464	467	17,0%	1,8%
	46	1.315	1.309	1.330	1.394	1.355	49,3%	2,3%
	47	887	908	937	904	924	33,6%	1,0%
	45-47	2.682	2.686	2.730	2.762	2.746	100,0%	1,5%
50 travailleurs et plus	45	124	122	137	154	164	15,9%	0,6%
	46	538	532	552	566	570	55,2%	1,0%
	47	304	295	296	290	299	28,9%	0,3%
	45-47	966	949	985	1.010	1.033	100,0%	0,6%
Total	45	23.774	24.068	24.613	24.987	25.700	14,3%	100,0%
	46	57.833	57.655	57.951	58.307	57.726	32,2%	100,0%
	47	93.167	92.894	94.148	95.326	95.937	53,5%	100,0%
	45-47	174.774	174.617	176.712	178.620	179.363	100,0%	100,0%
Variation du total à 1 an d'écart	45	0,1%	1,2%	2,3%	1,5%	2,9%		
	46	-1,9%	-0,3%	0,5%	0,6%	-1,0%		
	47	-0,2%	-0,3%	1,3%	1,3%	0,6%		
	45-47	-0,7%	-0,1%	1,2%	1,1%	0,4%		

Source : Statbel.

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

Le **nombre d'entreprises assujetties** (ou actives) **en 2018** dans le secteur G45 a **augmenté** de 2,9 % en glissement annuel, passant de 24.987 à 25.700 entreprises. Cette progression est soutenue entièrement par les sous-secteurs 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** » et 45.2 « **entretien et réparation de véhicules automobiles** », qui ont représenté respectivement 70,9 % et 29,0 % des nouveaux assujettissements entre 2017 et 2018, soit 514 et 210 des 725 nouvelles entreprises assujetties.

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

En **2018**, le **nombre d'entreprises assujetties** dans le commerce de gros (G46) a **diminué** de 1 % par rapport à 2017, revenant de 58.307 à 57.726 entreprises. Cette contraction du nombre d'entreprises assujetties s'observe dans tous les sous-secteurs du G46 et particulièrement le sous-secteur 46.4 « **commerce de gros d'autres biens domestiques** » qui a compté pour 55,9 % de cette baisse, soit 325 des 581 entreprises assujetties de moins du G46.

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

Le **nombre d'entreprises actives** dans le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » **a crû en 2018**, à un an d'écart. La hausse s'élève à 0,6 %, portant le nombre d'entreprises assujetties à 95.937, contre 95.326 un an auparavant. Cette progression du nombre d'entreprises est soutenue exclusivement par les sous-secteurs 47.9 « **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** », 47.8 « **commerce de détail sur éventaires et marchés** » et 47.1 « **commerce de détail en magasin non spécialisé** » qui ont représenté respectivement 79,6 %, 10,9 % et 9,5 % des nouveaux assujettissements entre 2017 et 2018, soit 1.149, 158 et 137 des 1.444 nouvelles entreprises assujetties.

Quant au sous-secteur 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** », **sous-secteur dominant du G47**, il a comptabilisé 34.992 des 95.937 entreprises assujetties du G47 en 2018. Ces 34.992 entreprises assujetties s'expliquent à 25,6 % par la catégorie 47.71 « commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé », à 21,9 % par la catégorie 47.78 « autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé » et à 14,5 % par la catégorie 47.73 « commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ».

Créations

Le **nombre de créations d'entreprises** dans l'ensemble du commerce (G45-G47) s'est inscrit **en baisse en 2018** par rapport à 2017, revenant de 14.696 à 14.602 nouvelles entreprises créées, soit une diminution de 0,6 %. Comme pour les assujettissements, ces créations d'entreprises sont soutenues à 58,5 % par le secteur G47, à 25,2 % par le secteur G46 et à 16,3 % par le secteur G45. **Entre 2014 et 2018**, le nombre d'entreprises créées s'est également inscrit en augmentation de 7,8 %.

Tableau 2-5. Nombre des créations par taille d'entreprises dans le commerce (G45-G47)

Classes	Code NACE	2014	2015	2016	2017	2018	2018	
							Part relative dans chaque catégorie	Part relative dans total
moins de 5 travailleurs	45	1.560	1.709	1.880	1.882	2.353	16,5%	98,9%
	46	3.998	4.093	4.201	4.062	3.614	25,3%	98,1%
	47	7.744	7.827	8.233	8.471	8.335	58,3%	97,6%
	45-47	13.302	13.629	14.314	14.415	14.302	100,0%	97,9%
de 5 à 9 travailleurs	45	14	13	13	15	19	9,5%	0,8%
	46	35	34	40	37	44	21,9%	1,2%
	47	107	113	96	126	138	68,7%	1,6%
	45-47	156	160	149	178	201	100,0%	1,4%
de 10 à 19 travailleurs	45	3	5	5	7	3	3,9%	0,1%
	46	11	18	17	8	20	26,3%	0,5%
	47	40	35	66	45	53	69,7%	0,6%
	45-47	54	58	88	60	76	100,0%	0,5%
de 20 à 49 travailleurs	45	4	1	4	5	3	15,8%	0,1%
	46	10	11	6	8	4	21,1%	0,1%
	47	15	22	14	24	12	63,2%	0,1%
	45-47	29	34	24	37	19	100,0%	0,1%
50 travailleurs et plus	45	1	1	1	1	1	25,0%	0,0%
	46	1	4	3	3	3	75,0%	0,1%
	47	2	4	0	2	0	0,0%	0,0%
	45-47	4	9	4	6	4	100,0%	0,0%
Total	45	1.582	1.729	1.903	1.910	2.379	16,3%	100,0%
	46	4.055	4.160	4.267	4.118	3.685	25,2%	100,0%
	47	7.908	8.001	8.409	8.668	8.538	58,5%	100,0%
	45-47	13.545	13.890	14.579	14.696	14.602	100,0%	100,0%
Variation du total à 1 an d'écart	45	9,7%	9,3%	10,1%	0,4%	24,6%		
	46	-1,1%	2,6%	2,6%	-3,5%	-10,5%		
	47	7,3%	1,2%	5,1%	3,1%	-1,5%		
	45-47	4,9%	2,5%	5,0%	0,8%	-0,6%		

Source : Statbel.

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

En **2018**, le **nombre de créations d'entreprises a progressé** de 24,6 % dans le commerce automobile (G45) à un an d'écart, passant de 1.910 à 2.379 nouvelles entreprises créées. Les sous-secteurs 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** » et 45.2 « **entretien et réparation de véhicules automobiles** » ont soutenu cette croissance à 95,5 %, soit respectivement 353 et 95 des 469 nouvelles entreprises créées.

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

Le **nombre de créations d'entreprises** dans le commerce de gros (G46) **a diminué en 2018** de 10,5 % en glissement annuel, revenant de 4.118 à 3.685 entreprises créées. Deux sous-secteurs sont responsables à 81,9 % de cette diminution. Il s'agit des sous-secteurs 46.1 « **intermédiaires du commerce de gros** » et 46.4 « **commerce de gros d'autres biens domestiques** », avec respectivement 57 % et 24,9 % des diminutions d'entreprises entre 2017 et 2018, soit 249 et 109 des 433 entreprises de moins.

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

En **2018**, le **nombre de créations d'entreprises** dans le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » **a diminué** de 1,5 % par rapport à 2017, revenant de 8.668 à 8.538 entreprises créées. Deux sous-secteurs sont à la base de 79,2 % de la diminution des nouvelles créations d'entreprises en 2018, à savoir : le sous-secteur 47.8 « **commerce de détail sur éventaires et marchés** » (42,5 %) et le sous-secteur 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » (36,7 %), avec respectivement 139 et 120 des 327 diminutions d'entreprises nouvellement créées.

Quant au sous-secteur 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** », **sous-secteur dominant du G47**, en 2018, il capte 2.412 des 8.538 entreprises créées du G47. Ces 2.412 entreprises créées sont soutenues à 64,1 % par **trois catégories** : la 47.71 « commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé » (32 %), la 47.78 « autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé » (20,5 %) et la 47.76 « commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé » (11,5 %).

Radiations

Le **secteur du commerce** (G45-G47) a enregistré une **évolution défavorable en 2018 en termes de radiations d'entreprises**. En effet, le nombre d'entreprises radiées a augmenté de 6,9 % en 2018 en glissement annuel. Le secteur G46 et le secteur G47 ont soutenu à eux deux 85,4 % de l'augmentation du nombre de radiations d'entreprises (soit respectivement 374 et 349 sur 847 radiations).

Tableau 2-6. Nombre des radiations par taille d'entreprises dans le commerce (G45-G47)

Classes	Code NACE	2014	2015	2016	2017	2018	2018	
							Part relative dans chaque catégorie	Part relative dans total
moins de 5 travailleurs	45	1.521	1.396	1.255	1.396	1.521	11,7%	99,3%
	46	4.993	4.215	3.760	3.596	3.964	30,4%	98,7%
	47	8.023	8.044	6.881	7.215	7.566	58,0%	99,3%
	45-47	14.537	13.655	11.896	12.207	13.051	100,0%	99,1%
de 5 à 9 travailleurs	45	6	2	6	6	5	8,1%	0,3%
	46	27	17	15	14	20	32,3%	0,5%
	47	35	37	26	43	37	59,7%	0,5%
	45-47	68	56	47	63	62	100,0%	0,5%
de 10 à 19 travailleurs	45	4	1	1	2	3	9,7%	0,2%
	46	12	18	10	17	17	54,8%	0,4%
	47	9	10	17	6	11	35,5%	0,1%
	45-47	25	29	28	25	31	100,0%	0,2%
de 20 à 49 travailleurs	45	1	1	2	3	1	9,1%	0,1%
	46	11	12	9	11	7	63,6%	0,2%
	47	7	7	7	5	3	27,3%	0,0%
	45-47	19	20	18	19	11	100,0%	0,1%
50 travailleurs et plus	45	0	0	2	0	1	10,0%	0,1%
	46	9	4	3	3	7	70,0%	0,2%
	47	2	5	2	1	2	20,0%	0,0%
	45-47	11	9	7	4	10	100,0%	0,1%
Total	45	1.532	1.400	1.266	1.407	1.531	11,6%	100,0%
	46	5.052	4.266	3.797	3.641	4.015	30,5%	100,0%
	47	8.076	8.103	6.933	7.270	7.619	57,9%	100,0%
	45-47	14.660	13.769	11.996	12.318	13.165	100,0%	100,0%
Variation du total à 1 an d'écart	45	5,7%	-8,6%	-9,6%	11,1%	8,8%		
	46	9,1%	-15,6%	-11,0%	-4,1%	10,3%		
	47	4,8%	0,3%	-14,4%	4,9%	4,8%		
	45-47	6,3%	-6,1%	-12,9%	2,7%	6,9%		

Source : Statbel.

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

Le secteur G45 a enregistré une **évolution défavorable en termes de radiations d'entreprises en 2018**. En effet, le nombre d'entreprises radiées a augmenté de 8,8 % en glissement annuel.

Cette évolution défavorable du nombre de radiations d'entreprises est soutenue à 72,3 % par le sous-secteur 45.2 « **entretien et réparation de véhicules automobiles** » et à 24,8 % par le sous-secteur 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** », soit respectivement 99 et 34 des 137 entreprises radiées de plus.

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

Le secteur G46 a enregistré une **évolution défavorable en termes de radiations d'entreprises en 2018**. En effet, le nombre d'entreprises radiées a augmenté de 10,3 % en 2018 par rapport à 2017, soit 374 radiations de plus. Cette évolution défavorable du nombre des radiations d'entreprises est soutenue à 72,8 % par le sous-secteur 46.1 « **intermédiaires du commerce de gros** » et à 11,4 % par le sous-secteur 46.3 « **commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac** », soit respectivement 275 et 43 des 378 radiations de plus d'entreprises.

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

En ce qui concerne les **radiations en 2018**, le secteur G47 a enregistré une **évolution défavorable** à un an d'écart, comme les secteur G45 et G46. Le nombre d'entreprises radiées a augmenté de 4,8 % en glissement annuel, passant de 7.270 à 7.619 entreprises radiées. Cette évolution défavorable est soutenue à 82,6 % par les sous-secteurs 47.9 « **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** », 47.2 « **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** » et 47.8 « **commerce de détail sur éventaires et marchés** », soit respectivement 186, 98 et 81 des 442 entreprises radiées.

Quant au sous-secteur 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** », **sous-secteur dominant du** G47, il a comptabilisé 2.503 des 7.619 entreprises radiées du G47 en 2018. Ces 2.503 entreprises radiées sont issues à 64,8 % de **trois catégories** : la 47.71 « commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé » (32,6 %), la 47.78 « autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé » (19,9 %) et la 47.76 « commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé » (12,2 %), soit respectivement 817, 499 et 306 des 2.503 entreprises radiées.

Solde net : création ou destruction d'entreprises

Tableau 2-7. Démographie des entreprises dans le commerce (G45-G47)

Classes	Code NACE	2014	2015	2016	2017	2018	2018/ 2014	2018/ 2017	Part relative en 2018
Assujettis	45	23.774	24.068	24.613	24.987	25.700	8,1%	2,9%	14,3%
	46	57.833	57.655	57.951	58.307	57.726	-0,2%	-1,0%	32,2%
	47	93.167	92.894	94.148	95.326	95.937	3,0%	0,6%	53,5%
	45-47	174.774	174.617	176.712	178.620	179.363	2,6%	0,4%	100,0%
Créations	45	1.582	1.729	1.903	1.910	2.379	50,4%	24,6%	16,3%
	46	4.055	4.160	4.267	4.118	3.685	-9,1%	-10,5%	25,2%
	47	7.908	8.001	8.409	8.668	8.538	8,0%	-1,5%	58,5%
	45-47	13.545	13.890	14.579	14.696	14.602	7,8%	-0,6%	100,0%
Radiations	45	1.532	1.400	1.266	1.407	1.531	-0,1%	8,8%	11,6%
	46	5.052	4.266	3.797	3.641	4.015	-20,5%	10,3%	30,5%
	47	8.076	8.103	6.933	7.270	7.619	-5,7%	4,8%	57,9%
	45-47	14.660	13.769	11.996	12.318	13.165	-10,2%	6,9%	100,0%
Créations/ destructions nettes	45	50	329	637	503	848			
	46	-997	-106	470	477	-330			
	47	-168	-102	1.476	1.398	919			
	45-47	-1.115	121	2.583	2.378	1.437			

Source : Statbel.

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

En **2018**, le secteur G45 a été **créateur net d'entreprises**. 2.379 entreprises ont été créées contre 1.513 radiées, soit un différentiel positif de 848 entreprises. Ce solde est **positif pour la cinquième année consécutive**, et est en augmentation de 68,6 % par rapport à 2017.

Cette création nette de 2018 est alimentée entièrement par deux sous-secteurs : le 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** » et le 45.2 « **entretien et réparation de véhicules automobiles** » avec respectivement 576 et 275 des 848 créations nettes.

Graphique 2-10. Créations et radiations d'entreprises dans le secteur G45

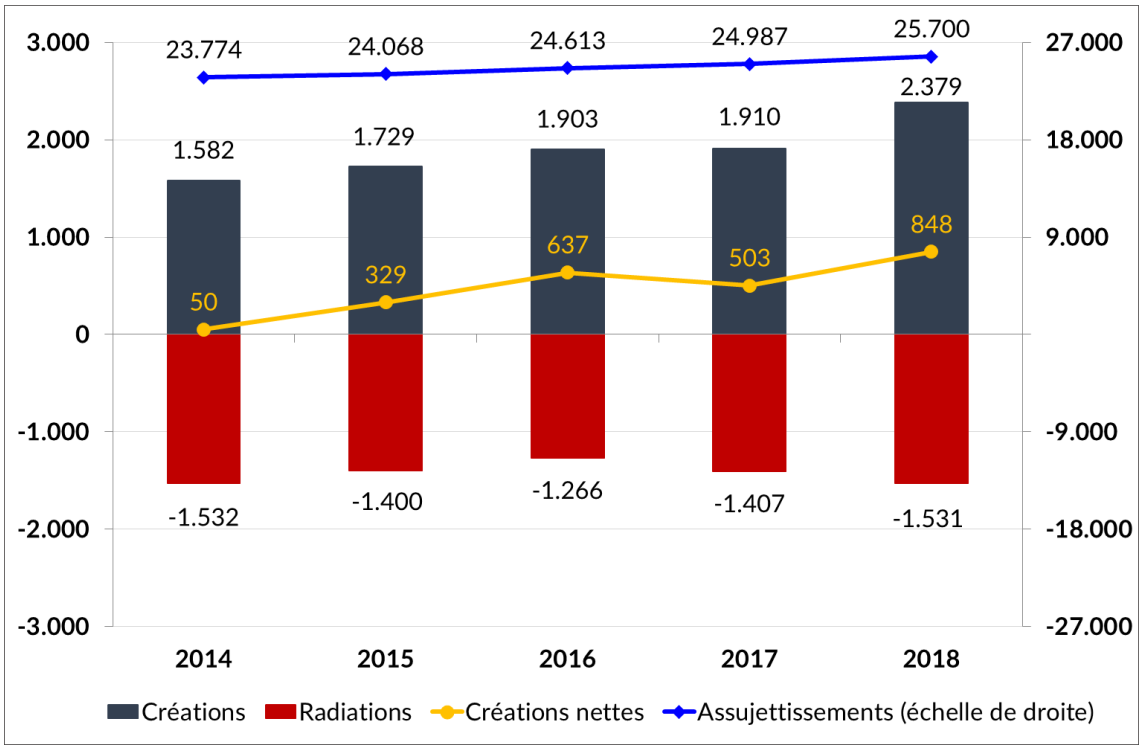

Source : Statbel.

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

En **2018**, le secteur G46 a été **destructeur net d'entreprises**. 3.685 entreprises ont été créées contre 4.015 radiées, soit un différentiel de -330 entreprises. Il s'agit du **troisième solde négatif enregistré depuis 2014**, même si de manière non consécutive.

Cette destruction nette de 2018 est imputable à 64,9 % au sous-secteur 46.4 « **commerce de gros d'autres biens domestiques** » avec 161 des 362 destructions nettes (44,5 %) et au sous-secteur 46.6 « **commerce de gros d'autres équipements industriels** » avec 74 des 362 destructions nettes (20,4 %).

Graphique 2-11. Créations et radiations d'entreprises dans le secteur G46

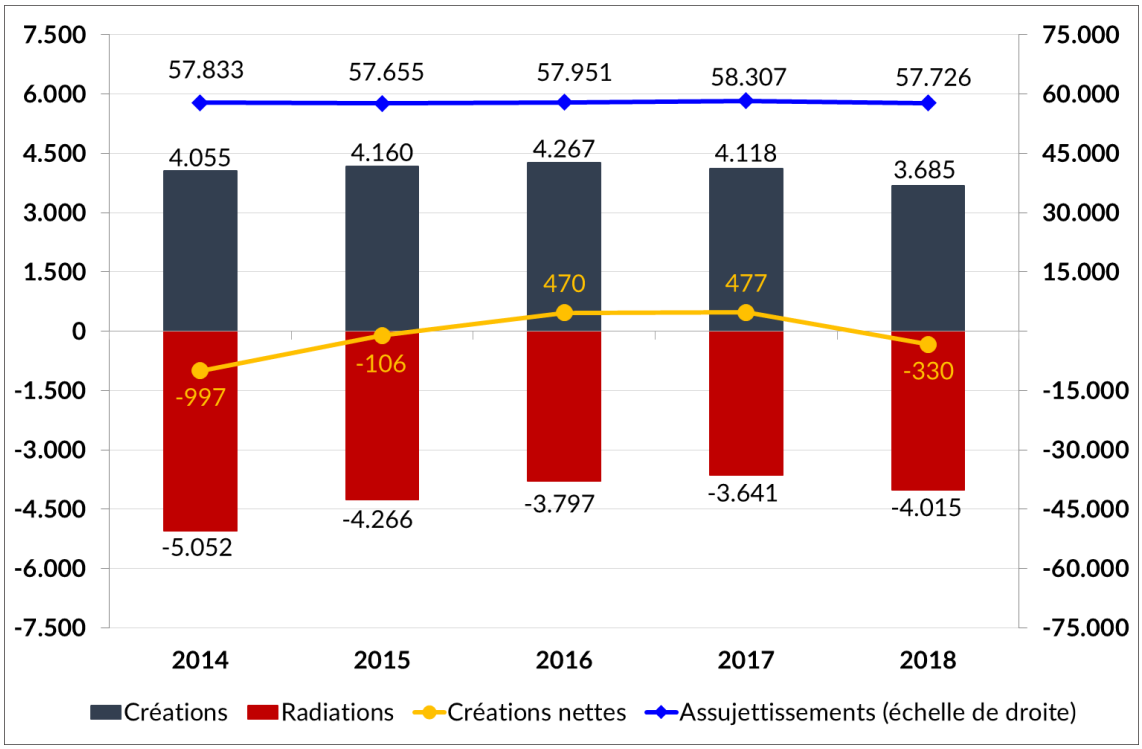

Source : Statbel.

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

En 2018, le secteur G47 a lui aussi été **créateur net** avec un solde de 919 entreprises. 8.538 entreprises ont été créées contre 7.619 radiées. Il s'agit du **troisième solde positif consécutif enregistré**. Cette **création nette** est **soutenue par trois sous-secteurs** : le 47.9 « commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés » (1.132 des 1.376 créations nettes, soit 82,3 %), le 47.8 « commerce de détail sur éventaires et marchés » (144 des 1.376 créations nettes, soit 10,5 %) et le 47.1 « commerce de détail en magasin non spécialisé » (100 des 1.376 créations nettes, soit 7,3 %).

Graphique 2-12. Créations et radiations d'entreprises dans le secteur G47

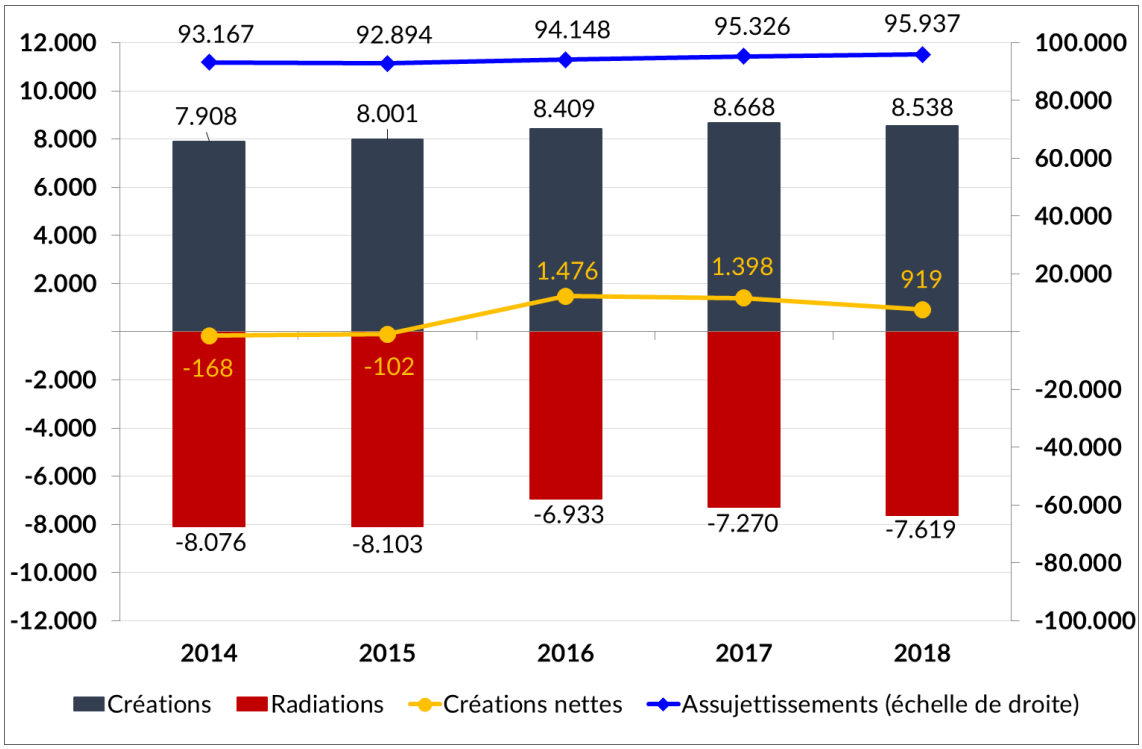

Source : Statbel.

2.6.2. Faillites et pertes d'emploi dues aux faillites

Sur l'ensemble de la période 2015-2019, le **nombre de faillites** dans l'ensemble du secteur (G45-G47) a évolué en dents de scie et est **en augmentation en 2019** par rapport à 2018. Les **pertes d'emploi** y afférentes ont également évolué en dents de scie et, comme pour les faillites, **ont évolué défavorablement 2019** à un an d'écart.

Tableau 2-8. Faillites et emplois perdus

	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2018				2019			
							I	II	III	IV	I	II	III	IV
Faillites	**45**	302	283	299	324	310	84	70	71	99	73	95	56	86
	46	803	710	738	687	722	205	165	129	188	200	182	162	178
	47	1.394	1.382	1.499	1.374	1.438	384	309	290	391	363	367	330	378
	45-47	2.499	2.375	2.536	2.385	2.470	673	544	490	678	636	644	548	642
Pertes d'emploi dues aux faillites	**45**	433	348	341	303	363	84	83	43	93	78	117	82	86
	46	1.253	1.271	952	834	838	216	229	172	217	185	197	173	283
	47	2.281	2.878	2.282	2.088	2.260	600	515	436	537	579	702	465	514
	45-47	3.967	4.497	3.575	3.225	3.461	900	827	651	847	842	1.016	720	883

Source : Statbel.

En 2019, l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) a enregistré 2.470 faillites d'entreprises, en augmentation de 3,6 %, soit 85 unités de plus par rapport à 2018, qui comptabilisait 2.385 faillites. Cette augmentation du nombre de faillites à un an d'écart se confirme dans les pertes d'emploi y afférentes qui se sont également accrues en 2019 dans le secteur du commerce pris dans son ensemble (G45-G47), soit 3.461 emplois perdus en 2019 contre 3.225 en 2018.

En 2019, l'augmentation des faillites dans l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) s'observe également dans les secteurs G46 et G47 mais pas dans le G45, alors que l'augmentation des pertes d'emploi y associées s'observe dans tous les secteurs qui le composent. Par son poids dans l'ensemble du secteur (G45-G47), le secteur G47 « **commerce de détail, à l'exception des**

automobiles et des motocycles » joue un **rôle prépondérant**, tant pour le nombre de faillites enregistrées (58,2 %) que pour les pertes d'emploi y afférentes (65,3 %).

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

Graphique 2-13. Faillites et pertes d'emploi dans le secteur G45

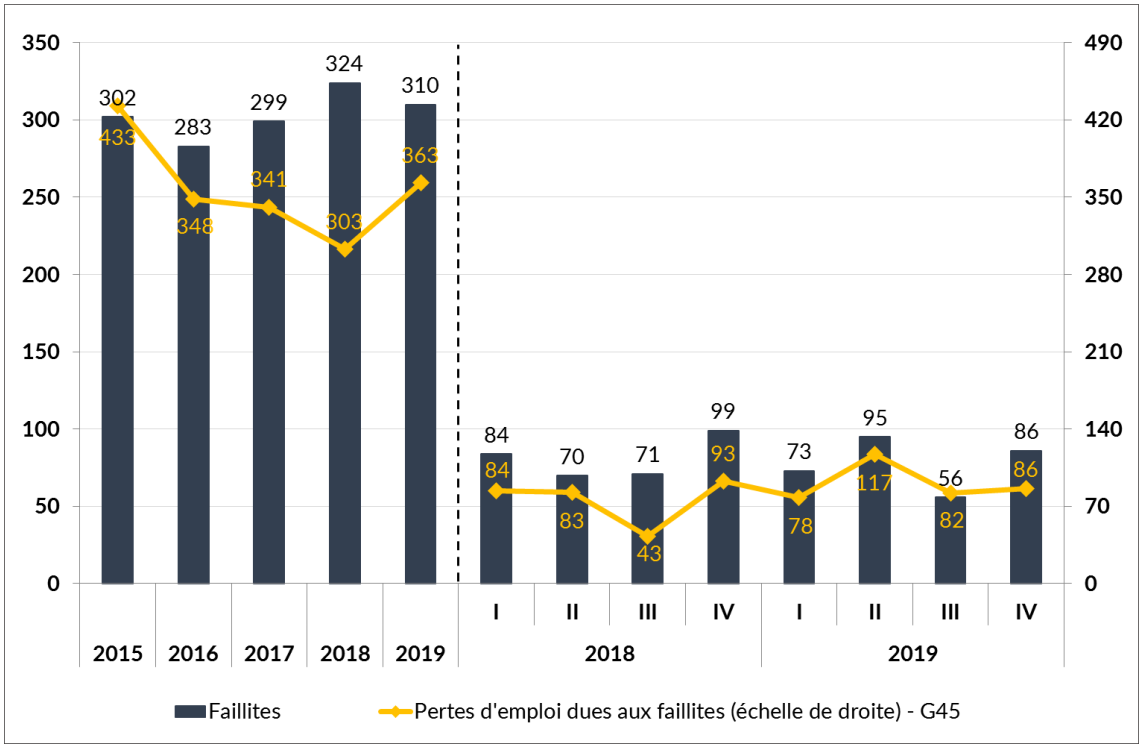

Source : Statbel.

Sur la **période 2015-2019**, les **faillites** observent un **retournement de tendance**, en diminuant en 2019 par rapport à 2018, après deux hausses successives. Les **pertes d'emploi** y associées qui n'ont cessé de diminuer depuis 2015 ont également opéré un retournement de tendance en 2019, en repartant à la hausse. Avec un résultat de 433 emplois perdus, 2015 reste l'année ayant enregistré le nombre le plus élevé de pertes d'emploi liées aux faillites sur la période 2015-2019.

En **2019**, le **nombre de faillites a diminué** de 4,3 % dans le secteur G45 « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** » en glissement annuel, revenant de 324 faillites en 2018 à 310 faillites en 2019, soit 14 faillites de moins.

Le **nombre d'emplois perdus** à la suite de ces faillites a par contre **augmenté** de 19,8 % en 2019, passant de 303 emplois perdus en 2018 à 363 en 2019.

Ce sont principalement les sous-secteurs 45.2 « **entretien et réparation de véhicules automobiles** » et 45.1 « **commerce de véhicules automobiles** » qui ont inscrit le **plus grand nombre de faillites en 2019** avec respectivement 145 et 136 faillites, entraînant la perte de respectivement 213 et 129 emplois. Le nombre de faillites a été moins substantiel dans le sous-secteur 45.4 **« commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles »**, soit 6 faillites d'entreprises ayant occasionné 2 pertes d'emploi.

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

Graphique 2-14. Faillites et pertes d'emploi dans le secteur G46

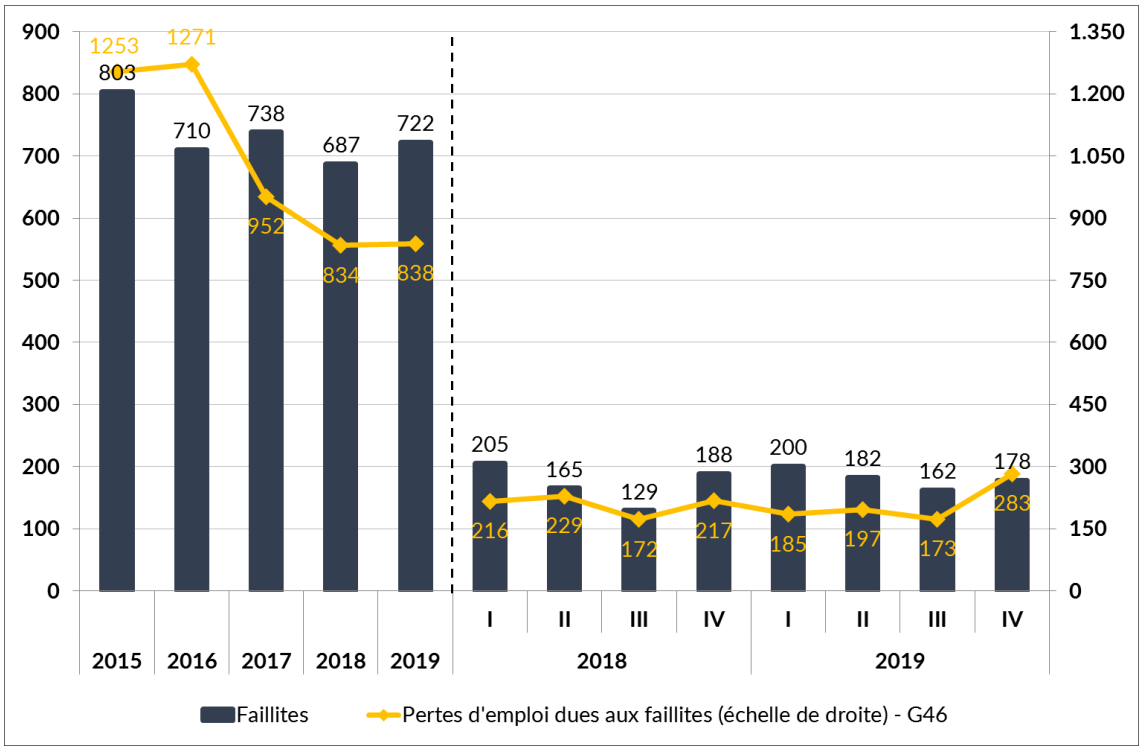

Source : Statbel.

Si les **faillites** observent une évolution en dents de scie, les **pertes d'emploi** y associées observent une **tendance baissière sur la période 2015-2019**, exception faite de 2016 et 2019. Avec 803 faillites, l'année 2015 enregistre un niveau record sur la période 2015-2019 en termes de nombre de faillites dans le secteur G46, alors que 2016 est l'année totalisant le plus grand nombre de pertes d'emploi sur la période d'observation (1.271 pertes d'emploi).

En **2019**, le **nombre de faillites** dans le secteur G46 « commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles » **a augmenté** de 5,1 %, passant de 687 en 2017 à 722, soit 35 faillites de plus. Les faillites observées en 2019 ont entraîné 838 **pertes d'emploi**, en hausse de 0,5 % en glissement annuel.

Ce sont principalement les **sous-secteurs** 46.1 « intermédiaires du commerce de gros », 46.4 « commerce de gros d'autres biens domestiques », 46.3 « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac » et 46.7 « autres commerces de gros spécialisés » **qui ont inscrit le plus de faillites en 2019**, avec respectivement 234, 139, 117 et 106 faillites. Ces 4 sous-secteurs sont responsables à 82,5 % des faillites du secteur G46 en 2019 et de 86,4 % de pertes d'emploi y afférentes. Le nombre de faillites a été moins substantiel dans les sous-secteur 46.2 « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants », soit 18 faillites d'entreprises ayant entraîné 10 pertes d'emploi.

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47)

Graphique 2-15. Faillites et pertes d'emploi dans le secteur G47

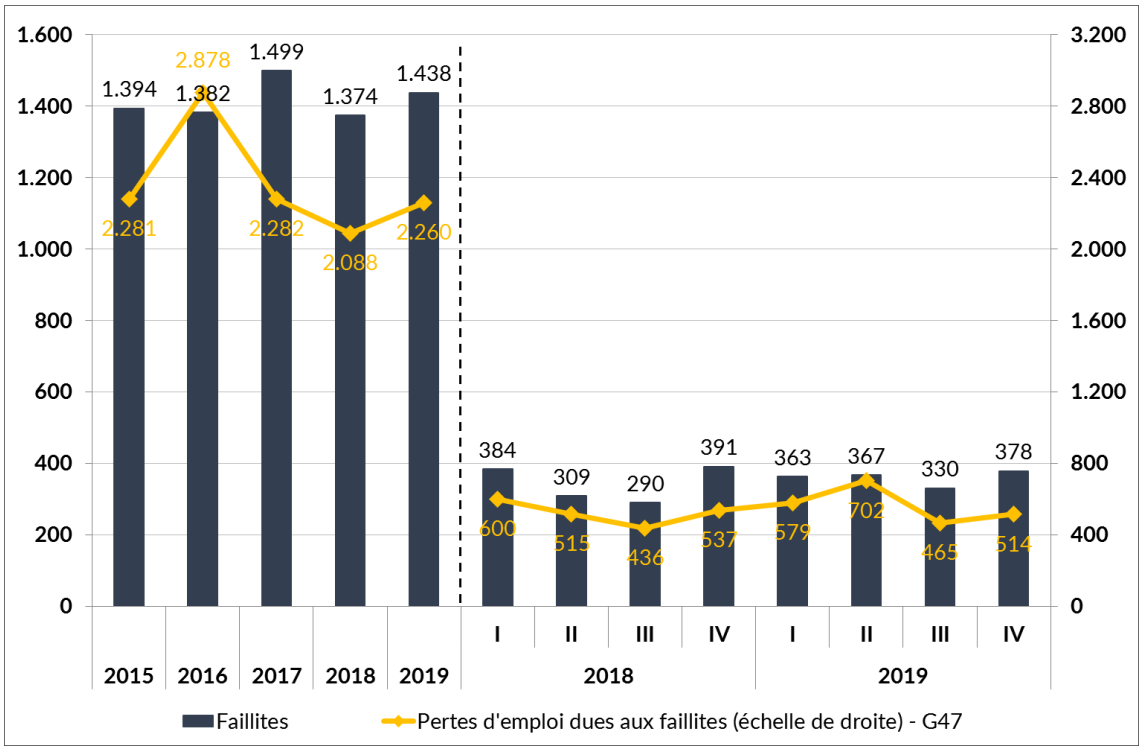

Source : Statbel.

Sur la **période 2015-2019**, si 2017 reste l'année ayant enregistré le nombre le plus élevé de faillites (1.499) dans le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles », les pertes d'emploi y afférentes (2.282) restent inférieures à celles enregistrées en 2016 (2.878).

En **2019**, le **nombre de faillites a augmenté** de 4,7 % dans le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » en glissement annuel, passant de 1.374 faillites en 2018 à 1.438 faillites en 2019.

Le **nombre d'emplois perdus** à la suite de ces faillites a également connu une **évolution plus défavorable en 2019**, augmentant de 8,2 % en glissement annuel, soit 172 emplois perdus de plus.

Ce sont principalement 4 **sous-secteurs**, à savoir le 47.7 « autres commerces de détail en magasin spécialisé », le 47.1 « commerce de détail en magasin non spécialisé », le 47.2 « commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé » et le 47.5 « commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé » qui sont responsables à 79,1 % du nombre de faillites enregistrées en 2019 dans le secteur G47, avec respectivement 452 ,313, 233 et 140 faillites. Ces dernières ont généré la perte de respectivement 890, 447, 377 et 213 emplois (soit 85,3 % de pertes d'emploi dues aux faillites du G47 en 2019). Le nombre d'entreprises ayant mis la clef sous la porte a été moindre dans le sous-secteur 47.3 « commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé », soit 25 faillites d'entreprises ayant occasionné 35 pertes d'emploi.

Autres commerces de détail en magasin spécialisé (sous-secteur 47.7)

Comme le montre le graphique 2-16, le sous-secteur 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » occupe une **place prépondérante** dans le secteur G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » **tant pour le nombre de faillites que pour les pertes d'emploi y afférentes**. Cette position dominante s'observe sur l'ensemble de la période 2015-2019.

Graphique 2-16. Faillites et pertes d'emploi dans les sous-secteurs du G47

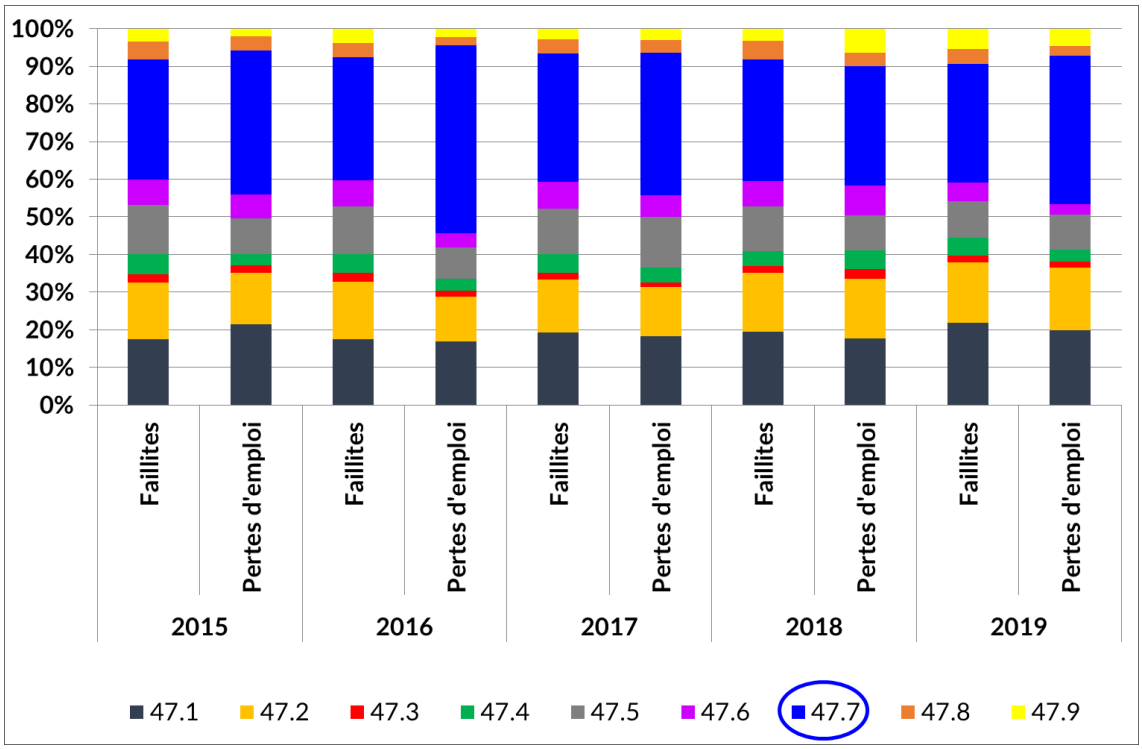

Source : Statbel.

En **2019**, le sous-secteur 47.7 « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » a comptabilisé 452 faillites, soit 31,4 % des faillites du secteur G47 et 890 pertes d'emploi dues à ces faillites, soit 39,4 % des emplois perdus dans le secteur G47.

Le nombre de **faillites** enregistrées en 2019 dans le sous-secteur 47.7 s'explique à 75,2 % **par trois catégories** : la catégorie 47.71 « commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé », la catégorie 47.78 « autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé » et la catégorie 47.72 « commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé ». Ces trois catégories ont représenté respectivement 45,8 %, 18,1 % et 11,3 % des faillites du sous-secteur 47.7, soit 207, 82 et 51 faillites sur 452.

Les **pertes d'emploi dues aux faillites** dans le sous-secteur 47.7 sont imputables à 60,6 % à la catégorie 47.71 « commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé » (539 des 890 emplois perdus dans le sous-secteur 47.7).

2.6.3. Taux de défaillance

Le taux de défaillance est un indicateur permettant de tester la **fragilité d'un secteur** partant des statistiques des faillites d'entreprises et des créations d'entreprises. Le **taux de défaillance**, rapport entre le nombre des faillites observées dans un secteur et la population active d'entreprises du même secteur, permet d'indiquer quelle que soit la tendance observée en valeur absolue (à la hausse ou à la baisse), si les statistiques des faillites sont alarmantes ou pas en relativisant leur nombre.

Tableau 2-9. Taux de défaillance

	Code NACE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de défaillance	45	1,47%	1,36%	1,26%	1,32%	1,39%	1,30%
	46	1,61%	1,46%	1,29%	1,35%	1,28%	1,36%
	47	1,84%	1,69%	1,68%	1,84%	1,70%	1,79%
	45-47	1,71%	1,57%	1,48%	1,60%	1,51%	1,57%

Source : Statbel, calculs propres.

En **2019**, le secteur du commerce (G45-G47) a enregistré 2.470 faillites (+3,6 % en glissement annuel) sur les 157.063 entreprises actives (assujetties à la TVA) répertoriées (soit 17 faillites en plus que la moyenne de la période 2015-2019, 2.453 faillites). Le **taux de défaillance du secteur du commerce** (G45-G47) **en 2019 est de 1,57 %** (sur 100 entreprises actives, 1,57 entreprise est tombée en faillite), soit une détérioration de 0,06 point de pourcentage en glissement annuel. Le dynamisme du secteur du commerce (G45-G47) est impacté par une **double évolution défavorable en 2019**, à savoir une diminution des entreprises actives en glissement annuel, passant de 157.572 entreprises actives en 2018 à 157.063 entreprises actives en 2019, et une augmentation des faillites qui passent de 2.385 faillites en 2018 à 2.470 faillites en 2019.

Le G47 « commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » a quant à lui enregistré un taux de défaillance de 1,79 % (sur 100 entreprises actives, 1,79 entreprise est tombée en faillite), soit une détérioration de 0,09 point de pourcentage en glissement annuel et reflète la même tendance que le secteur du commerce dans son ensemble (G45-G47) (soit une diminution des entreprises actives et une augmentation des faillites en 2019).

Il est à noter toutefois une amélioration par rapport à 2014 pour l'ensemble du secteur du commerce (G45-G47) où l'on dénombrait encore 1,71 faillite pour 100 entreprises et pour le commerce de détail (G47) avec 1,84 faillite pour 100 entreprises.

3. Autres indicateurs

3.1. L'enquête de Statbel auprès du commerce de détail (G47)

Les données relatives au chiffre d'affaires dans le commerce de détail sont issues d'une enquête conjoncturelle mensuelle obligatoire[32] organisée par Statbel, l'office belge de statistique. Cette enquête couvre les activités répertoriées sous les codes NACE 47.11 à 47.99 de la section G de la nomenclature NACE Rév.2 des activités économiques dans la Communauté européenne, lesquelles sont groupées en 4 catégories, à savoir : les entreprises de commerce de détail à départements multiples, les supermarchés, les entreprises de commerce de détail à succursales et les autres entreprises de commerce de détail. Cette enquête conjoncturelle présente, d'une part, les chiffres à prix courants et à prix constants, ce qui permet de mettre en évidence l'effet prix (un déflateur mensuel des ventes y est repris) et, d'autre part, opère des regroupements NACE du commerce de détail.

Le chiffre d'affaires du commerce de détail (G47)

Graphique 3-1. Chiffre d'affaires du commerce de détail à prix courants et constants

Indice brut (2015 = 100).

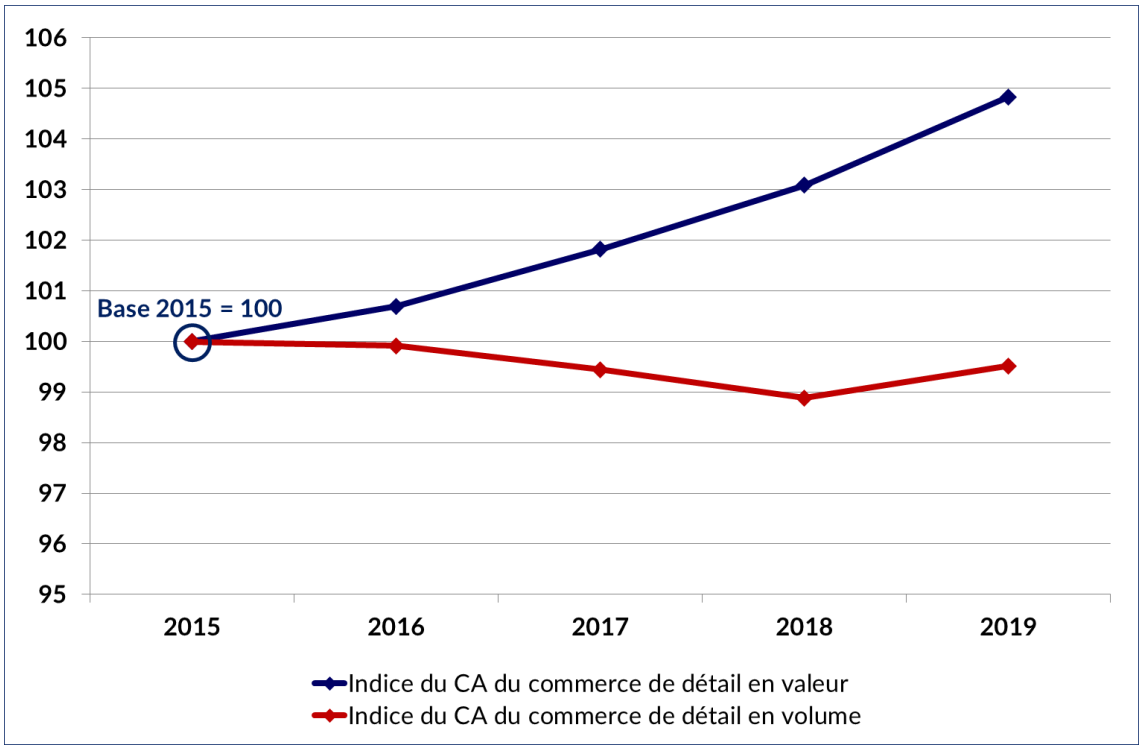

Source : Statbel.

Alors que l'**indice brut du commerce de détail en valeur** est en **évolution constante sur la période d'observation**, progressant de 4,8 % entre 2015 et 2019, l'**indice en volume** a observé une tendance inverse jusqu'en 2018. Cependant, la trajectoire baissière observée par l'indice en volume jusqu'en 2018, s'est brusquement interrompue par la hausse de cet indice en 2019. Sur la période de l'observation, cet indice en volume a toutefois diminué de 0,5 %. Malgré la hausse

[32] Le cadre juridique est fixé par le règlement et les arrêtés suivants : le règlement CE n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, l'arrêté royal du 4 février 1965 modifié par l'arrêté royal du 4 décembre 1969 et l'arrêté royal du 22 décembre 1967 modifié par l'arrêté royal du 16 avril 1971.

observée en 2019 pour les deux indices, l'écart entre l'évolution des deux indices se creuse toujours plus, traduisant un effet prix.

En **2019**, on observe une augmentation de 1,7 % de l'indice en valeur par rapport à 2018, contre une augmentation de 0,6 % pour l'indice en volume.

3.1.1. Le chiffre d'affaires dans différents regroupements du commerce de détail

Graphique 3-2. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans diverses branches du commerce de détail

Indice brut (2015 = 100).

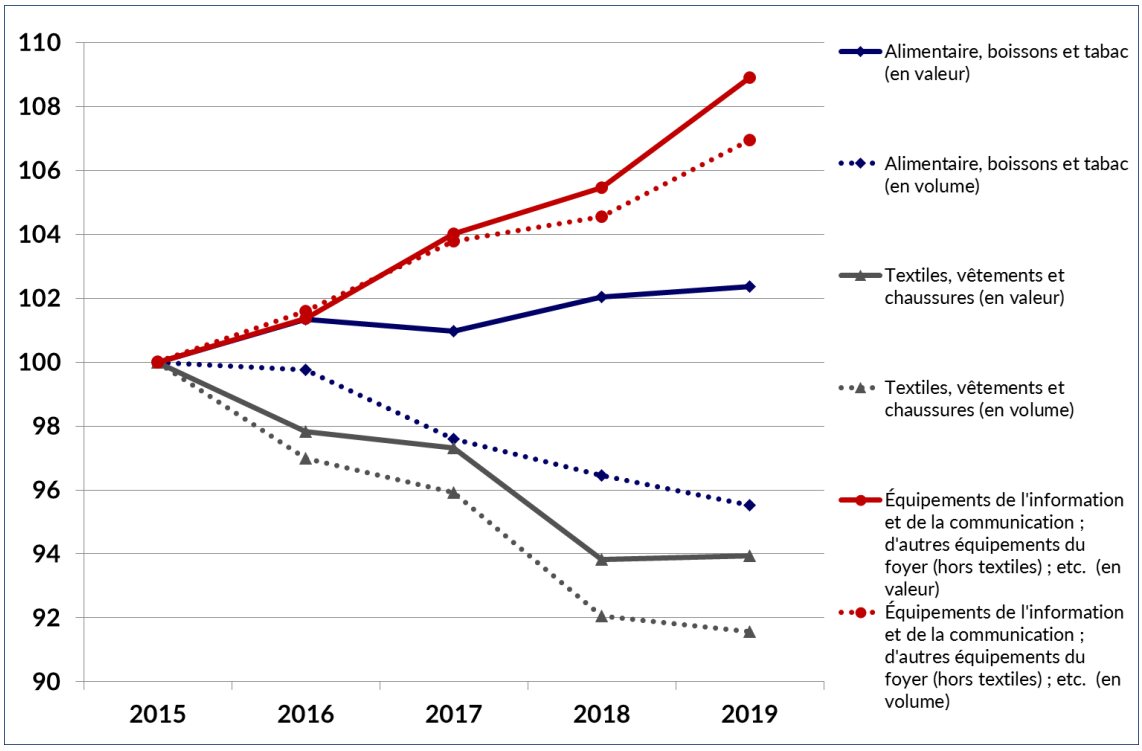

Source : Statbel.

3.1.2. Le secteur alimentaire, boissons et tabac

Sur la **période 2015-2019**, les deux indices de chiffre d'affaires du secteur alimentaire, boissons et tabac ont suivi des tendances inverses avec une tendance haussière pour l'indice en valeur, exception faite de 2017, et une tendance baissière pour l'indice en volume, creusant ainsi l'écart entre les deux.

En **2019**, les ventes en valeur du secteur alimentaire, boissons et tabac à prix courants ont augmenté en moyenne de 0,3 % par rapport à 2018 (+1,4 point de pourcentage à un an d'écart) tandis que le volume des ventes s'est réduit de 1 % (+0,2 point de pourcentage à un an d'écart).

3.1.3. Le secteur des textiles, vêtements et chaussures

Entre 2015 et 2019, les ventes dans la branche « textiles, vêtements et chaussures » se sont inscrites à la baisse, tant en valeur qu'en volume, avec respectivement une diminution de 6,1 % et 8,4 %. Cette tendance ne s'est pas confirmée **en 2019**. En effet, si les ventes dans ce secteur ont encore reculé en volume (-0,5 %) en 2019 par rapport à 2018, elles ont toutefois légèrement augmenté en valeur (+0,1 %). Par ailleurs, l'écart observé entre l'évolution prix-volume semble s'est davantage creusé.

3.1.4. Les produits d'équipement du ménage

Les produits d'équipement du ménage continuent de tirer leur épingle du jeu parmi les produits examinés ici. Leurs ventes ont progressé sur toute la période d'observation tant en volume qu'en valeur. En effet, sur la **période 2015-2019**, la trajectoire des ventes de la branche « produits d'équipement du ménage » s'est inscrite en hausse de 8,9 % pour les ventes à prix courants et de 6,9 % pour les ventes à prix constants.

En **2019**, les ventes se sont accrues par rapport à l'année précédente, tant en valeur (+3,3 %) qu'en volume (+2,3 %), à un rythme supérieur à celui observé en 2018 mais également sur toute la période d'observation.

Graphique 3-3. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les carburants et produits divers

Indice brut (2015 = 100).

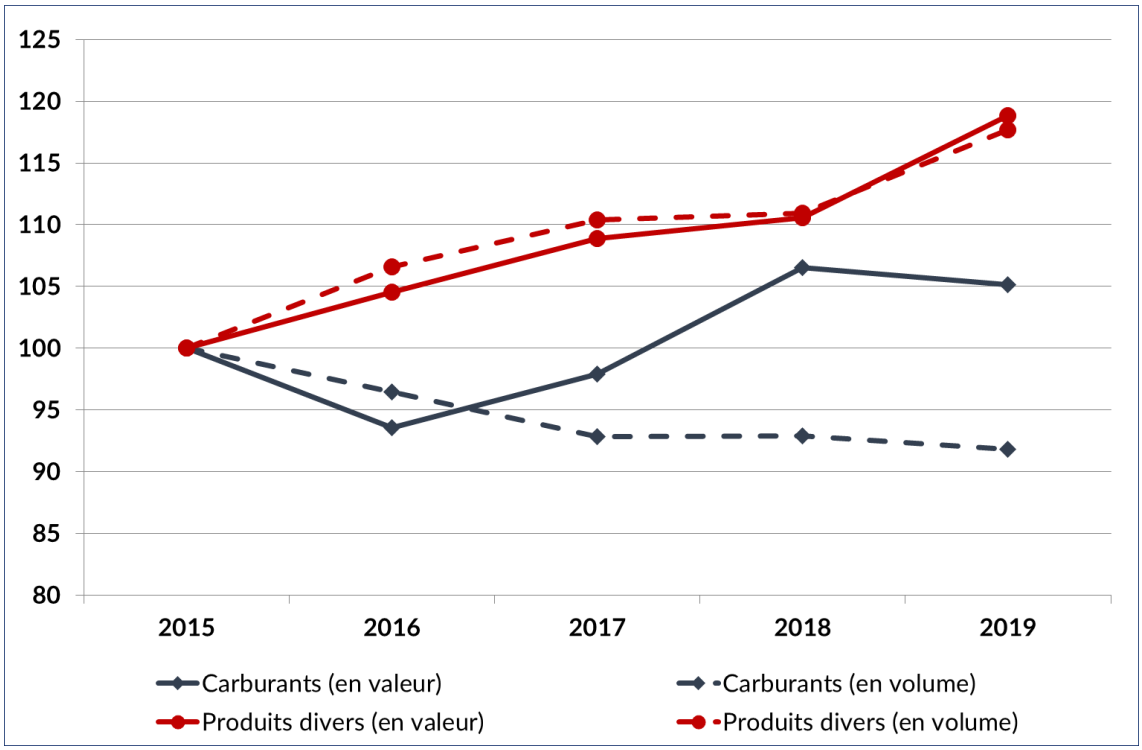

Source : Statbel.

3.1.5. Les carburants

Sur la **période 2015-2019**, les ventes de carburants en valeur ont augmenté de 5,1 % tandis que celles en volume ont diminué de 8,2 %. La hausse des ventes des carburants en valeur n'a cependant pas été continue sur toute la période d'observation, à l'inverse de la diminution des ventes en volume (exception faite de la stagnation observée en 2018).

En **2019**, les ventes de carburants en valeur ont diminué de 1,3 % par rapport à 2018, en fort recul par rapport à la croissance observée en 2018 (8,8 %). Les ventes de carburants en volume ont diminué de 1,2 % en 2019, après une quasi-stagnation en 2018 (0,1 %).

3.1.6. Les produits divers

Ce vocable « produits divers » regroupe notamment : « produits pharmaceutiques ; articles médicaux et orthopédiques ; parfumerie et produits de beauté », « autre commerce de détail en magasin non spécialisé » et « ventes à distance ».

Sur la **période 2015-2019**, la tendance générale des ventes des produits divers est haussière tant pour les ventes à prix courants (+18,9 %) qu'à prix constants (+17,7 %).

Cette **tendance haussière** des ventes dans la branche « produits divers » s'est **confirmée en 2019** et de manière plus prononcée qu'en 2018, tant à prix courants qu'à prix constants, avec une hausse en glissement annuel de respectivement 7,5 % (contre 1,5 % en 2018) et 6,1 % (contre 0,5 % en 2018).

3.2. Enregistrement de la vente de voitures neuves et d'occasion

Graphique 3-4. Immatriculations des voitures neuves et d'occasion (2015-2019)

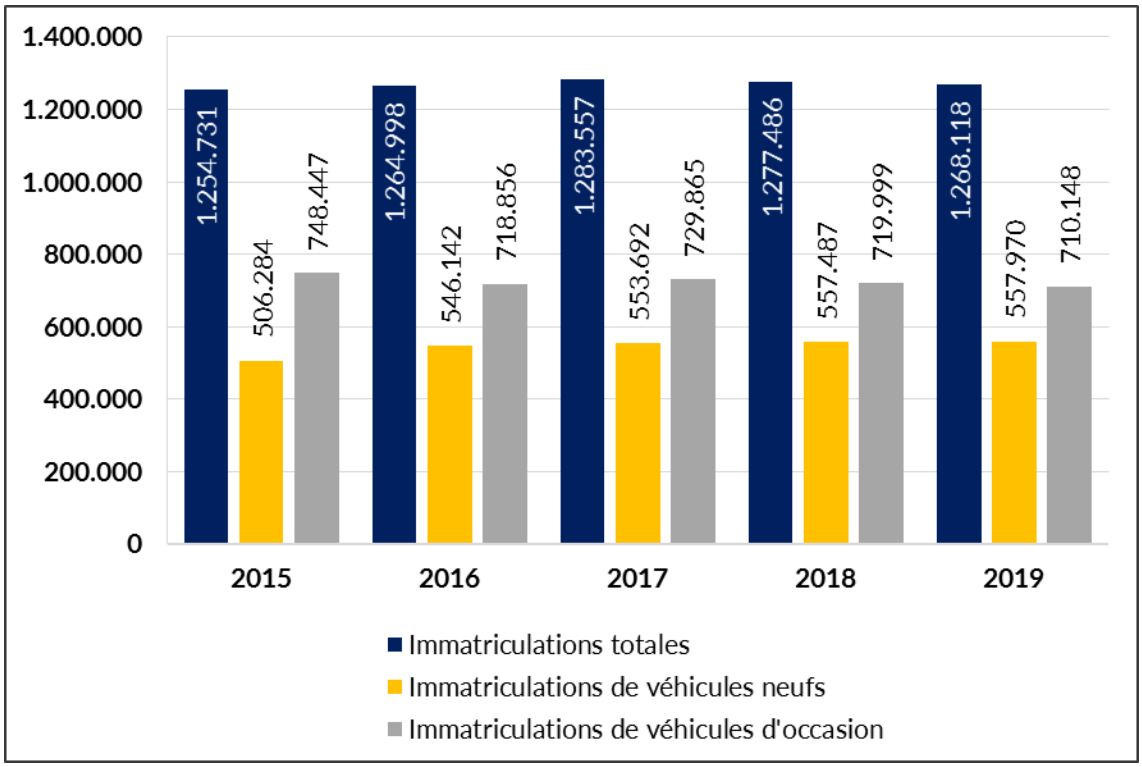

Source : Statbel et SPF Mobilité et Transports.

Le nombre total d'immatriculations de voitures neuves et d'occasion a diminué pour la deuxième fois d'affilée. En effet, en 2019, ce nombre a diminué de 0,7 % par rapport à 2018 pour atteindre 1.268.118 unités, soit une diminution 9.368 voitures par rapport à 2018. Les immatriculations de voitures neuves ont augmenté légèrement de 0,1 % (+483) alors que celles des voitures d'occasion ont diminué de 1,4 % (-9.851) pour la deuxième année consécutive.

Graphique 3-5. Évolution des immatriculations des nouvelles voitures en fonction du carburant

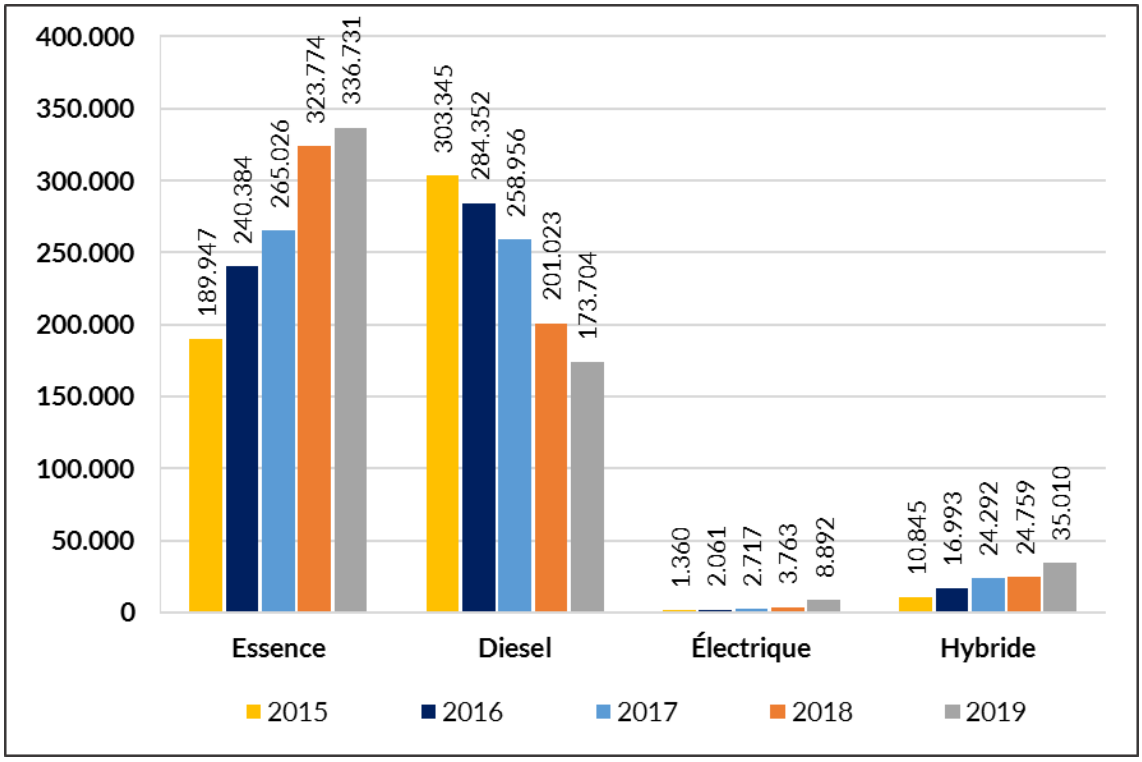

Sources : Statbel et SPF Mobilité et Transports.

Le nombre de nouvelles voitures diesel immatriculées en 2019 s'élevait à 173.704, ce qui représente une énorme diminution par rapport à 2018, année où il y avait encore 201.023 (-13,6 %) voitures diesel immatriculées. En revanche, le nombre de voitures à essence nouvellement immatriculées a fortement augmenté pour atteindre 336.731 voitures particulières en 2019, soit une hausse de 4 % par rapport à 2018.

Toutefois, la plus forte augmentation a été enregistrée pour les voitures électriques nouvellement immatriculées. Elles ont augmenté de 136,3 %, passant de 3.763 en 2018 à 8.892 en 2019. Les achats de voitures hybrides neuves ont également été nombreux en 2019, avec une augmentation significative de 41,4 % en 2019, soit 35.010 voitures contre 24.759 en 2018. Cette augmentation est principalement due aux ventes de diesels hybrides, qui ont augmenté de 381,3 % en 2019 (6.012) par rapport à 2018 (1.249). Les ventes de voitures hybrides à essence n'ont augmenté que de 23,3 %, passant de 23.510 unités en 2018 à 28.998 en 2019.

Sur une période d'observation de 5 ans, les ventes de voitures neuves à essence ont fortement augmenté avec une hausse de 146.784 unités (+77,3 %) tandis que les ventes de voitures diesel neuves se sont effondrées, présentant une baisse de 129.641 unités sur une période de 5 ans (-42,7 %). Les ventes de voitures électriques neuves ont augmenté de 553,8 % sur 5 ans, passant de 1.360 en 2015 à 8.892 en 2019. Les ventes de voitures hybrides neuves ont également fortement augmenté depuis 2015, de 222,8 % par rapport à 2019, passant de 10.845 en 2015 à 35.010 en 2019. Sur une période de 5 ans, on constate par conséquent une forte écologisation évidente de la flotte de voitures.

3.3. Évolution des prix à la consommation dans le commerce de détail

L'analyse des prix à la consommation dans le commerce de détail est basée sur le rapport annuel de 2019 de l'Observatoire des prix.

3.3.1. Évolution des prix à la consommation des produits alimentaires par rapport aux pays voisins

Tableau 3-1. Taux d'inflation en 2019 pour les denrées alimentaires par rapport aux pays voisins

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2019 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Produits alimentaires non transformés	**-0,4**	**1,6**	**0,4**	**2,6**	**2,0**	**20,1**	**19,6**
Viande	1,1	3,0	3,0	2,5	5,4	19,5	15,9
Légumes	2,0	6,2	6,2	6,0	7,1	7,4	9,2
Fruits	-1,3	-2,0	-4,1	0,4	-1,7	5,5	6,2
Poissons et fruits de mer	-1,6	3,1	3,5	2,9	3,4	4,4	3,2
Produits alimentaires transformés	**1,7**	**2,7**	**1,8**	**3,5**	**3,9**	**79,9**	**80,4**
Tabac	5,4	6,2	3,7	10,6	2,8	14,2	12,5
Pain et céréales	1,2	2,2	2,4	1,5	4,1	14,5	12,6
Boissons non alcoolisées	-0,1	0,8	-0,2	2,0	1,8	6,4	7,9
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	*0,2*	*1,4*	*0,4*	*2,5*	*2,8*	*5,2*	*5,3*
Café, thé et cacao	*-1,6*	*-0,4*	*-1,2*	*0,8*	*-0,1*	*1,2*	*2,6*
Boissons alcoolisées	0,4	1,7	0,9	2,6	0,6	8,9	11,1
Vins	*1,3*	*1,6*	*0,3*	*1,9*	*0,8*	*5,2*	*5,0*
Bière	*-1,0*	*1,6*	*1,8*	*1,6*	*0,7*	*2,9*	*3,2*
Spiritueux	*-0,2*	*1,0*	*0,6*	*4,2*	*0,4*	*0,8*	*2,9*
Huiles et graisses	0,3	0,0	-5,1	4,8	4,8	1,6	1,8
Sucre, confiture, chocolat	0,7	0,7	-0,3	1,2	3,0	5,2	5,6
Autres denrées alimentaires	-0,1	1,5	1,1	1,2	3,5	3,0	3,4
Produits alimentaires	**1,3**	**2,5**	**1,6**	**3,3**	**3,6**	**100**	**100**
Produits alimentaires (à impôts indirects constants)	**0,8**	**2,0**	**1,6**	**2,7**	**1,0**	**100**	**100**

Sources : Commission européenne, SPF Economie, Statbel.

Le taux d'inflation des produits alimentaires se chiffrait à 1,3 % en Belgique en 2019 tandis qu'il s'élevait en moyenne à 2,5 % dans les pays voisins. Les Pays-Bas enregistraient la plus forte hausse du taux d'inflation pour ces produits, 3,6 %, suivis par la France (+3,3 %) et l'Allemagne (+1,6 %). L'inflation des produits alimentaires a fortement augmenté en Belgique en 2019 principalement à cause du tabac (+5,4 %) et des légumes (+2 %). Le taux d'inflation des prix des produits alimentaires non transformés était négatif, -0,4 %, en Belgique en 2019, soit sous la moyenne des pays voisins située à 1,6 %. Ce taux d'inflation négatif en Belgique était principalement dû au prix du poisson et des fruits de mer (-1,6 %) et des fruits (-1,3 %). En France, le taux d'inflation pour les denrées alimentaires non transformées était de 2,6 %, alors qu'il était de 2 % aux Pays-Bas et de 0,4 % en Allemagne. Parmi les pays voisins, les Pays-Bas ont enregistré le taux d'inflation le plus élevé pour les produits alimentaires transformés (3,9 %), suivis par la France (3,5 %), l'Allemagne (1,8 %) et la Belgique (1,7 %). Le taux d'inflation moyen dans les pays voisins pour le tabac était de 6,2 %, l'inflation du tabac en France ayant même augmenté de 10,6 %. L'inflation pour le pain et les céréales a augmenté dans tous les pays et de 2,2 % en moyenne dans les pays voisins, les Pays-Bas ayant le taux d'inflation le plus élevé (4,1 %), suivis de l'Allemagne (2,4 %), de la France (1,5 %) et de la Belgique (1,2 %).

3.3.2. Évolution du prix à la consommation des biens et des services non energétiques par rapport aux pays voisins

Tableau 3-2. Taux d'inflation en 2019 pour des biens industriels et des services non énergétiques par rapport aux pays voisins

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2019 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Loisirs et culture	**2,3**	**0,4**	**0,1**	**0,5**	**1,9**	**12,8**	**14,2**
Forfaits touristiques	**4,0**	0,7	0,4	1,9	3,4	2,0	2,3
Journaux, livres et articles de papeterie	**4,7**	3,0	3,3	2,3	3,4	1,8	2,2
Services culturels	3,1	1,5	0,8	2,9	2,5	2,1	2,2
Autres articles de loisirs, jardinage et animaux de compagnie	1,3	0,9	1,4	-0,3	2,4	3,3	3,5
Services sportifs et récréatifs	2,4	1,9	0,6	2,3	4,3	1,5	1,6
Gros biens durables à fonction récréative et culturelle	-0,1	0,4	0,8	0,1	-1,0	0,2	0,6
Matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information	-1,2	-3,4	-3,3	-3,4	-3,8	1,9	2,0
Transport hors énergie	**2,0**	**1,3**	**2,3**	**1,3**	**3,0**	**12,9**	**16,3**
Achat de véhicules	1,8	1,5	2,3	0,6	0,7	6,1	5,9
Entretien du véhicules personnels	2,5	3,6	4,5	2,9	4,5	3,6	3,4
Services de transport	2,2	1,7	1,9	0,6	5,0	2,1	3,9
Services divers lié à des véhicules personnels	3,6	1,3	1,4	1,0	3,2	0,4	2,1
Lubrifiants	1,0	-0,1	2,8	-1,0	0,0	0,0	0,1
Pièces de rechange pour véhicules personnels	-0,1	0,7	0,4	1,5	-0,3	0,7	0,9
Restaurants, cafés en hôtels	**2,2**	**2,3**	**2,8**	**1,4**	**4,3**	**11,7**	**10,0**
Services de restauration	2,1	2,3	2,6	1,3	4,6	10,4	7,8
Services d'hébergement	2,8	2,6	3,2	1,6	2,1	1,3	2,2
Biens et services divers	**2,0**	**1,6**	**2,3**	**1,0**	**1,3**	**12,2**	**13,9**
Assurances	2,8	1,8	1,6	1,6	4,4	3,5	4,0
Soins corporels	1,6	1,1	1,4	0,3	2,5	4,0	4,0
Protection sociale	1,9	2,4	4,9	1,7	-9,0	2,9	2,8
Effets personnels n.c.a.	2,2	0,5	1,4	0,1	-1,1	0,8	1,2
Autres services n.c.a.	1,0	1,8	1,8	1,2	3,8	0,9	1,4
Services financiers n.c.a.	2,6	2,0	3,2	0,2	3,5	0,1	0,6
Logement hors énergie	**1,2**	**1,4**	**1,6**	**0,7**	**2,4**	**14,6**	**18,6**
Loyers d'habitation effectifs	1,1	1,3	1,5	0,4	2,4	9,1	12,6
Entretien et réparation du logement	2,1	2,5	3,4	1,9	-0,9	2,4	2,1
Alimentation en eau et services divers liés au logement	1,1	1,3	1,4	0,3	3,8	3,0	3,9
Santé	**1,0**	**0,7**	**1,1**	**-0,4**	**2,5**	**11,9**	**6,4**
Services hospitaliers	1,8	2,0	2,3	0,1	0,0	6,4	0,7
Services ambulatoires	0,4	0,9	0,8	0,6	2,5	2,3	3,1
Produits et matériaux médicaux	-0,1	0,1	1,0	-1,8	2,5	3,1	2,7
Meubles, articles de ménage et entretien du foyer	**0,7**	**0,6**	**0,8**	**0,2**	**1,3**	**10,8**	**8,1**
Meubles, articles d'ameublement, tapis	1,2	0,9	1,2	0,3	0,9	3,6	2,9
Biens et services pour l'entretien courant du foyer	0,4	1,3	1,1	1,1	2,3	3,1	1,6
Articles de ménage en textiles	1,2	1,4	2,0	0,5	1,3	0,9	0,6
Verrerie et ustensiles de ménage	0,7	0,7	0,5	1,1	-0,3	0,8	0,8
Outillage pour la maison et le jardin	0,4	-0,6	-0,3	-0,6	-2,1	0,9	0,9
Appareils ménagers	-0,3	-0,4	-0,1	-1,9	4,7	1,4	1,4

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2019 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Articles d'habillement et chaussures	**0,7**	**1,1**	**1,7**	**-0,2**	**1,5**	**7,7**	**7,3**
Articles d'habillement	0,9	1,3	2,0	-0,4	1,9	6,6	5,8
Chaussures	0,2	0,4	0,4	0,4	-0,9	1,2	1,5
Enseignement	**1,4**	**-0,8**	**-1,3**	**2,4**	**-2,1**	**0,7**	**1,0**
Communication	**0,1**	**-1,9**	**-0,8**	**-2,6**	**-5,3**	**4,8**	**4,0**
Services postaux	**14,7**	4,5	3,4	6,6	2,3	0,1	0,3
Équipements de téléphone	-2,4	-10,1	-5,5	-10,4	-19,3	0,2	0,5
Services de téléphone et de télécopie	-0,2	-1,1	-0,6	-1,7	-2,5	4,5	3,2
BINE* et Services	**1,5**	**1,1**	**1,3**	**0,6**	**1,9**	**100**	**100**
Services	1,8	1,5	1,5	1,2	2,7	61,2	63,1
BINE	1	0,6	1,1	-0,3	0,6	38,8	36,9
BINE et Services (à impôts indirects constants)	**1,5**	**1,1**	**1,3**	**0,6**	**1,1**	**100**	**100**
BINE (à impôts indirects constants)	1,0	0,5	1,1	-0,3	0,1	100	100
Services (à impôts indirects constants)	1,8	1,4	1,5	1,2	1,8	100	100

* biens industriels non énergétiques.
Sources : Commission européenne, SPF Economie, Statbel.

La classification des biens industriels non énergétiques (BINE) a été modifiée et n'est plus classée en tant que biens non durables, semi-durables et durables. C'est pourquoi nous utilisons maintenant la nouvelle classification.

En 2019, le taux d'inflation des biens industriels non énergétiques était de 1 % en Belgique, alors que la moyenne des pays voisins était de 0,6 %. L'Allemagne a connu un taux d'inflation presque identique à celui de la Belgique avec 1,1 %, suivie des Pays-Bas avec 0,6 % et de la France où l'inflation a été négative et de -0,3 %.

Le taux d'inflation le plus élevé en Belgique, pour les BINE, était de 4,7 % pour les journaux et les périodiques, alors que la moyenne des pays voisins était de 3 %. Le prix des journaux, en particulier, a fortement augmenté de 13,4 %[33] en 2019. Les forfaits touristiques ont également connu une forte augmentation des prix de 4 %, alors que la moyenne des pays voisins n'était que de 0,7 %.

L'inflation pour les services postaux et de colis en Belgique était de 14,7 % en 2019, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne des pays voisins située à 4,5 %. La France a connu un taux d'inflation de 6,6 % pour les services postaux et les colis, suivie de l'Allemagne (3,4 %) et des Pays-Bas (2,3 %).

Le 1er janvier 2019, bpost a augmenté les prix des timbres. Le prix d'un timbre non prior coûte 0,95 euro pièce contre 0,87 euro auparavant et 0,92 euro pour un achat de 10 unités. Le prix des timbres prior a été réintroduit à partir du 1er janvier 2019 : 1 euro/pièce et 0,97 euro pour l'achat de 10 unités.

Depuis la crise du coronavirus, bpost facture une surtaxe liée à la crise de 25 centimes d'euro par colis étant donné que le réseau de bpost est sous pression en raison de l'énorme essor du commerce électronique[34].

L'étude réalisée par KPMG pour le compte de l'IBPT a montré que « l'absence de système tarifaire équitable pour les livraisons internationales » constitue un obstacle majeur[35].

En outre, selon l'étude de KMPG, les détaillants en ligne ne savent pas toujours clairement quels sont les options et les services de livraison disponibles et à quel prix. Ce manque de transparence

[33] Analyse des prix, Rapport annuel 2019 de l'Institut des comptes nationaux, Observatoire des prix, p. 42.
[34] De Tijd (09.04.2020) « Bpost rekent bedrijven 'crisistoeslag' voor pakjes aan ».
[35] Avis du Conseil de l'IBPT du 12 janvier 2018 concernant les recommandations de l'étude e-commerce, p. 4.

devrait être corrigé par l'installation d'un outil comparatif via le site internet de l'IBPT. Ce dernier permettra de comparer toutes les options de livraison du commerce électronique pour les différents fournisseurs de forfaits, à l'instar de ce que l'IBPT propose pour comparer et choisir le meilleur forfait internet et de téléphonie à l'attention des particuliers. Actuellement, l'IBPT a développé pointpostal.be, mais ce site ne montre que les endroits où il existe un service d'enlèvement pour un fournisseur de colis particulier. Le site ne permet pas de comparer les prix des différents services postaux.

3.4. Commerce électronique

3.4.1. Achats en ligne des consommateurs belges en comparaison avec les pays voisins

Graphique 3-6. Achats en ligne des consommateurs belges en 2019 en comparaison avec les pays voisins

En pourcentage.

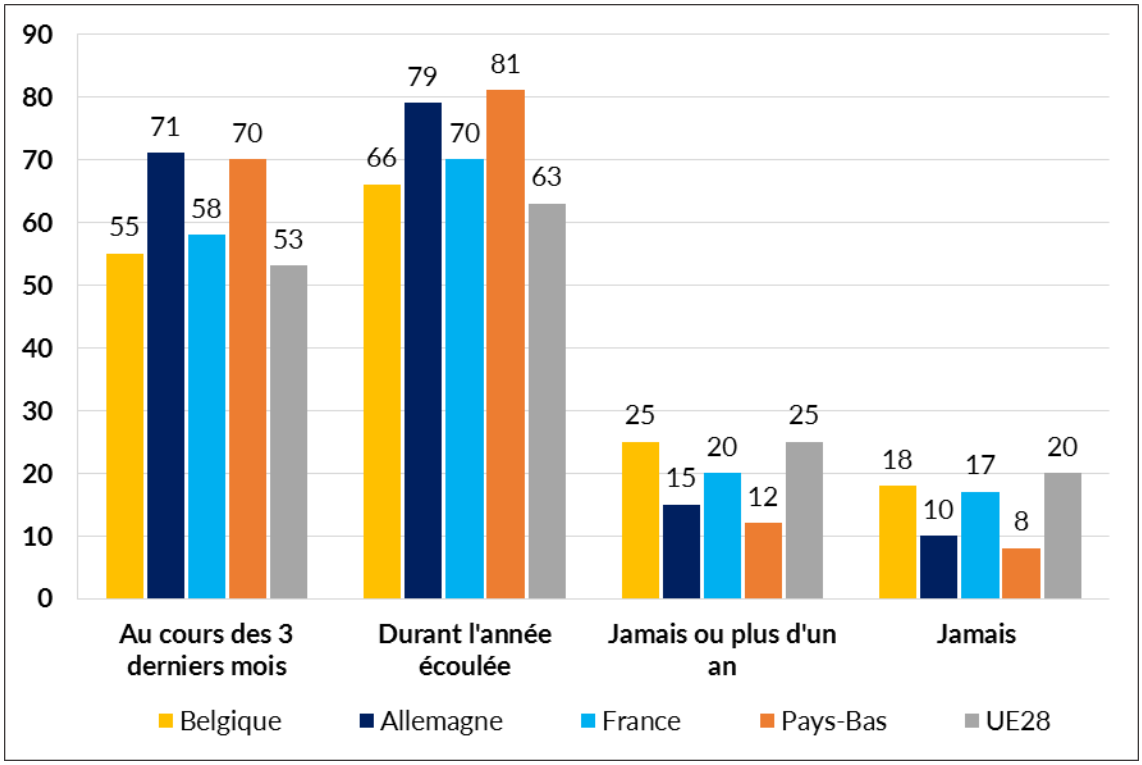

Source : Eurostat.

55 % de la population belge a effectué des **achats en ligne** au cours des trois derniers mois, soit légèrement plus que la moyenne européenne (53 %). Au cours de l'année écoulée, 66 % de la population belge a réalisé des achats en ligne. La Belgique dépasse ainsi de peu la moyenne européenne (63 %).

Le pourcentage de la population qui n'a encore jamais opéré d'achat en ligne ou qui ne l'a plus fait depuis plus d'un an était de 25 % en Belgique, soit la même proportion que la moyenne européenne (25 %). La part de la population belge qui n'a jamais réalisé d'achat en ligne s'élève à 18 %, soit un peu moins que la moyenne européenne (20 %).

Le constat selon lequel une partie importante de la population belge (18 %) n'a encore jamais réalisé d'achat en ligne reste valable. Aux Pays-Bas, ce pourcentage n'est que de 8 %. Il est de 10 % pour l'Allemagne et de 17 % pour la France. La Belgique a un sérieux retard à rattraper en la matière. D'un point de vue commercial, il serait important pour l'e-commerce en Belgique de tenter d'activer une grande partie de ces consommateurs potentiels.

Graphique 3-7. Achats en ligne des consommateurs belges au cours de l'année écoulée en comparaison avec les pays voisins (2015-2019)

En pourcentage.

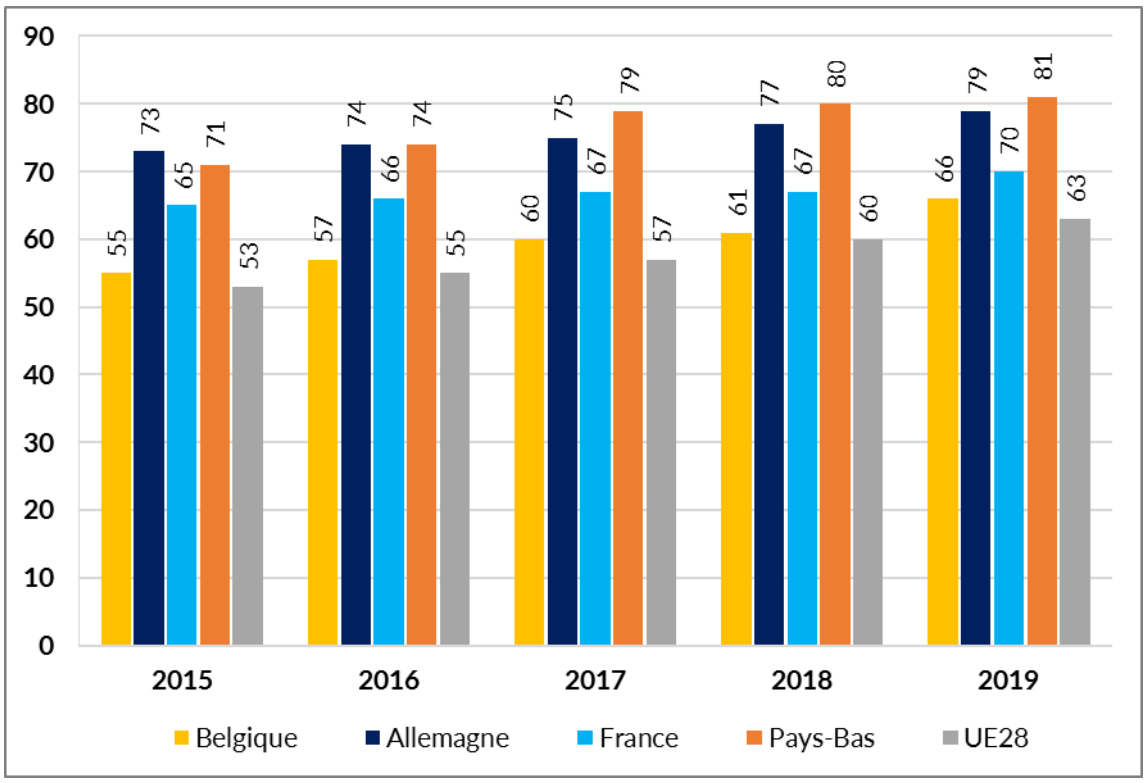

Source : Eurostat.

Le nombre d'acheteurs en ligne augmente chaque année en Belgique. Depuis 2015, la Belgique a enregistré la plus forte croissance du nombre d'acheteurs en ligne, 11 points de pourcentage, en comparaison avec les pays voisins. Elle est talonnée par l'UE28 et les Pays-Bas avec 10 points de pourcentage, l'Allemagne avec 6 points de pourcentage et la France avec 5 points de pourcentage. Alors qu'en 2015, seulement 55 % de la population belge effectuaient des achats en ligne, ce pourcentage atteignait déjà les 66 % en 2019. Parallèlement, dans l'UE28, une augmentation de 10 points de pourcentage était constatée sur 5 ans, soit un passage de 53 % en 2015 à 63 % en 2019. Le commerce en ligne a également fortement progressé dans les pays voisins. Toutefois, le commerce en ligne belge est toujours à la traîne par rapport à ceux-ci. En 2019, les Pays-Bas avaient le pourcentage le plus élevé d'acheteurs en ligne avec 81 %, suivis par l'Allemagne avec 79 % et la France avec 70 %, la moyenne de l'UE s'élevant à 63 %.

Graphique 3-8. Achats en ligne de biens et de services provanant d''autres pays européens (2008-2019)

En pourcentage des individus âgés entre 16 et 74 ans.

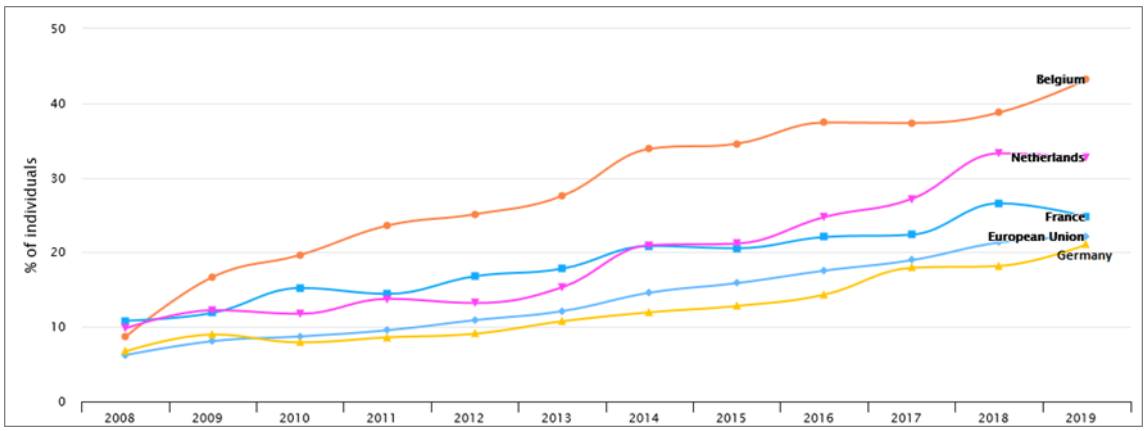

Source : Commission européenne, Digital Scoreboard.

Selon le tableau de bord numérique de la Commission européenne, en 2019, 43,2 % des personnes basées en Belgique ont acheté en ligne auprès de vendeurs établis dans d'autres pays européens. Ce pourcentage est donc encore plus élevé qu'en 2018, où il était de 38,8 %. En comparant avec les pays voisins, une tendance à la baisse peut être constatée autant aux Pays-Bas (32,7 %) qu'en France (24,8 %). En Allemagne, un peu plus de 21 % des personnes ont opéré des achats en ligne auprès des vendeurs d'autres pays de l'UE, tandis que la moyenne de l'Union européenne en la matière s'élève à 22,1 %, soit 21 points de pourcentage de moins qu'en Belgique ! Si la Belgique parvenait à se rapprocher de la moyenne européenne au profit d'achats nationaux, cela aurait un impact positif sur le taux d'emploi en Belgique.

3.4.2. Ventes en ligne des entreprises belges en comparaison avec les pays voisins

Graphique 3-9. Ventes en ligne des PME belges en comparaison avec les pays voisins (2015-2019)

En pourcentage.

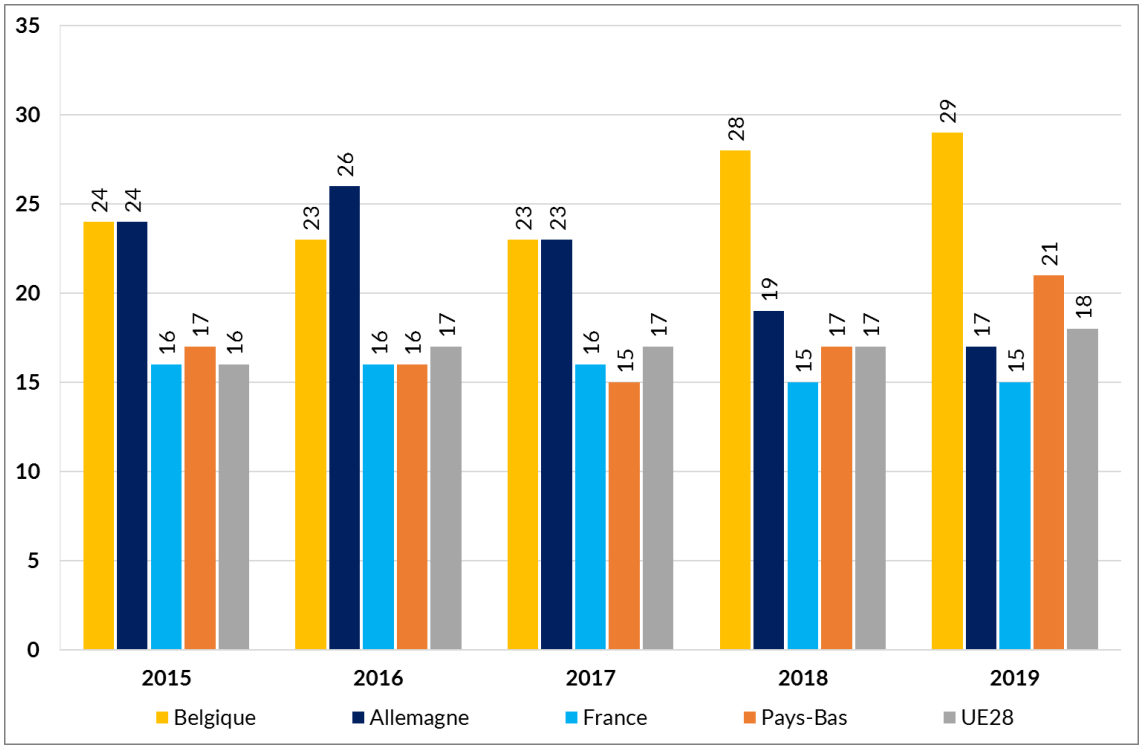

Source : Eurostat.

Les ventes en ligne des PME belges[36] sont à la hausse surtout depuis 2018 et 2019 et plus élevées que dans les pays voisins. Alors que seulement 24 % des PME belges vendaient en ligne en 2015, cette proportion atteint 29 % en 2019, soit bien plus que la moyenne européenne de 18 % en 2019. Cette année-là, la Belgique était suivie des Pays-Bas avec 21 %, puis de l'Allemagne avec 17 % et enfin de la France avec 15 %.

[36] Il s'agit d'entreprises comptant entre 10 et 249 employés, secteur financier exclu.

Graphique 3-10. Ventes en ligne des grandes entreprises belges en comparaison avec les pays voisins (2015-2019)

En pourcentage.

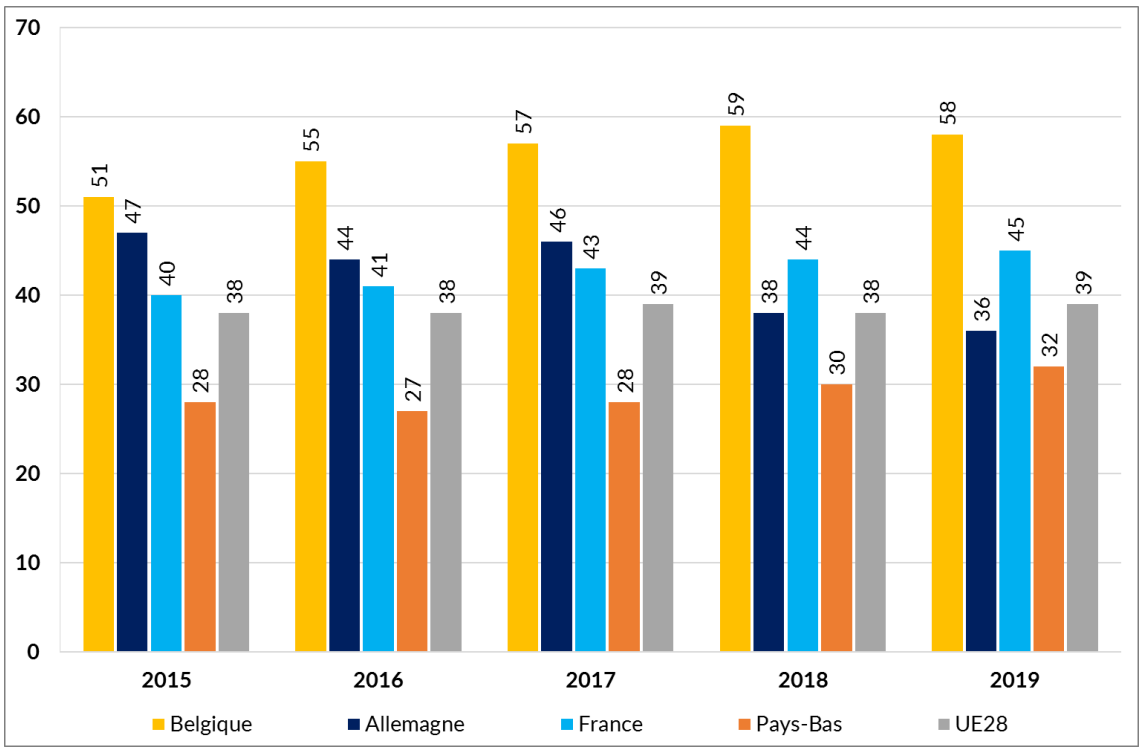

Source : Eurostat.

Les ventes en ligne des grandes entreprises[37] en Belgique atteignaient déjà un pourcentage impressionnant en 2015. En effet, cette année-là, 51 % des grandes entreprises belges vendaient en ligne et cette proportion n'a fait qu'augmenter pour atteindre 58 % en 2019. Ce pourcentage reste supérieur à la moyenne européenne de 39 % en 2019. En France, 45 % des grandes entreprises sont actives en ligne contre 36 % en Allemagne et 32 % aux Pays-Bas.

[37] Il s'agit d'entreprises comptant plus de 250 employés, secteur financier exclu.

3.4.3. Vente en ligne des entreprises belges en B2B en comparaison avec les pays voisins

Graphique 3-11. Vente en ligne des entreprises belges en B2B en comparaison avec les pays voisins (2015-2019)

En pourcentage.

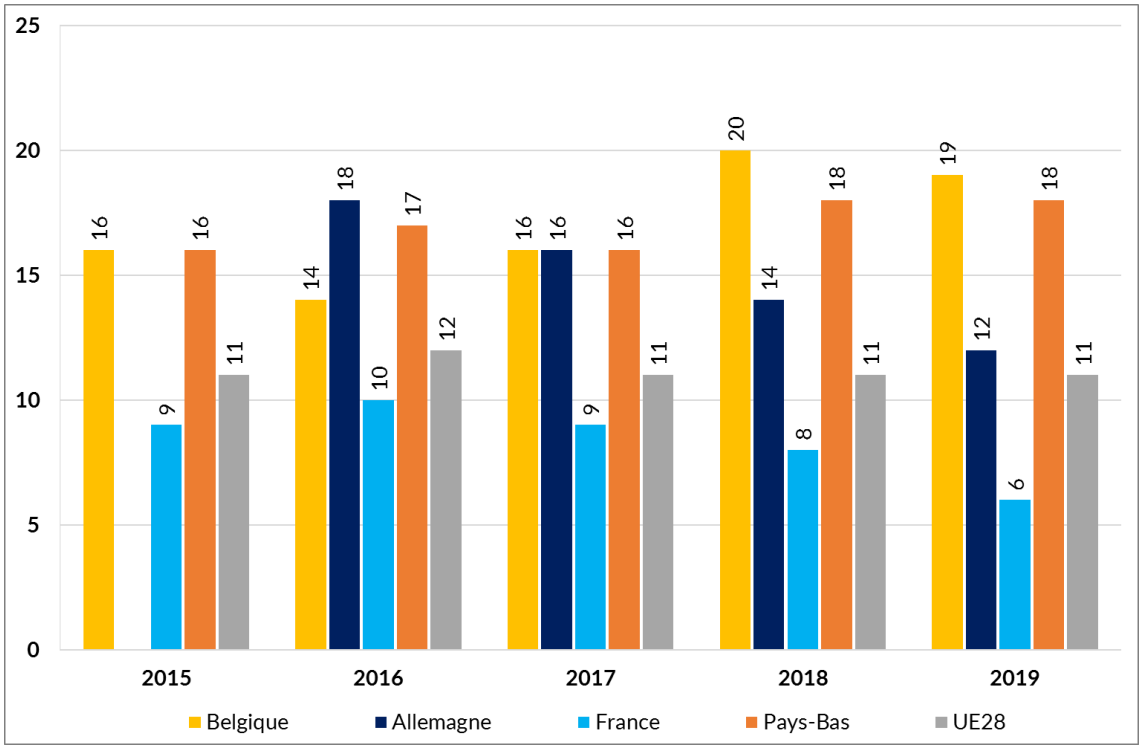

Source : Eurostat.

En 2019, les ventes en ligne en B2B des PME belges s'élevaient à 19 %, soit un niveau beaucoup plus élevé que la moyenne européenne de 11 % et très proche de celui des Pays-Bas (18 %). En 2015, ce chiffre était de 16 % pour les PME belges, soit le même niveau qu'aux Pays-Bas. La France est à la traîne en la matière par rapport à ses pays voisins avec seulement 6 % en 2019. L'Allemagne a connu un tendance à la baisse passant de 18 % en 2016 à 12 % en 2019 comme la France, passant de 10 % en 2016 à 6 % en 2019.

Graphique 3-12. Vente en ligne B2B des grandes entreprises belges en comparaison avec les pays voisins (2015-2019)

En pourcentage.

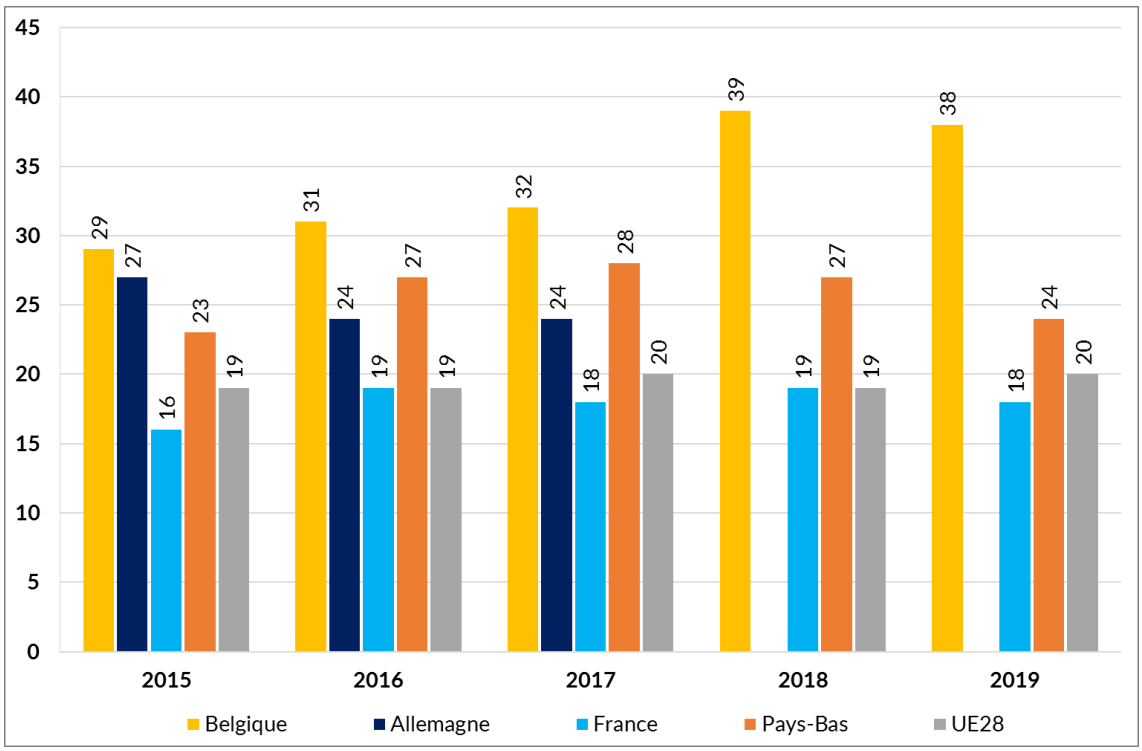

Source : Eurostat.

Le pourcentage de ventes en B2B des grandes entreprises belges est très élevé, 38 % en 2019, alors qu'il n'était encore qu'à 29 % en 2015. La moyenne de l'UE s'élève à 20 % en 2019, soit 18 points de pourcentage en moins que la Belgique. Les Pays-Bas suivent la Belgique avec 24 % et la France ne compte, quant à elle, que 18 % de ses grandes entreprises réalisant des ventes en ligne en B2B en 2019. Pour l'Allemagne, les données ne sont pas disponibles pour 2018 et 2019.

3.4.4. Vente en ligne des entreprises belges en B2C en comparaison avec les pays voisins

Graphique 3-13. Vente en ligne des PME belges en B2C en comparaison avec les pays voisins (2015-2019)

En pourcentage.

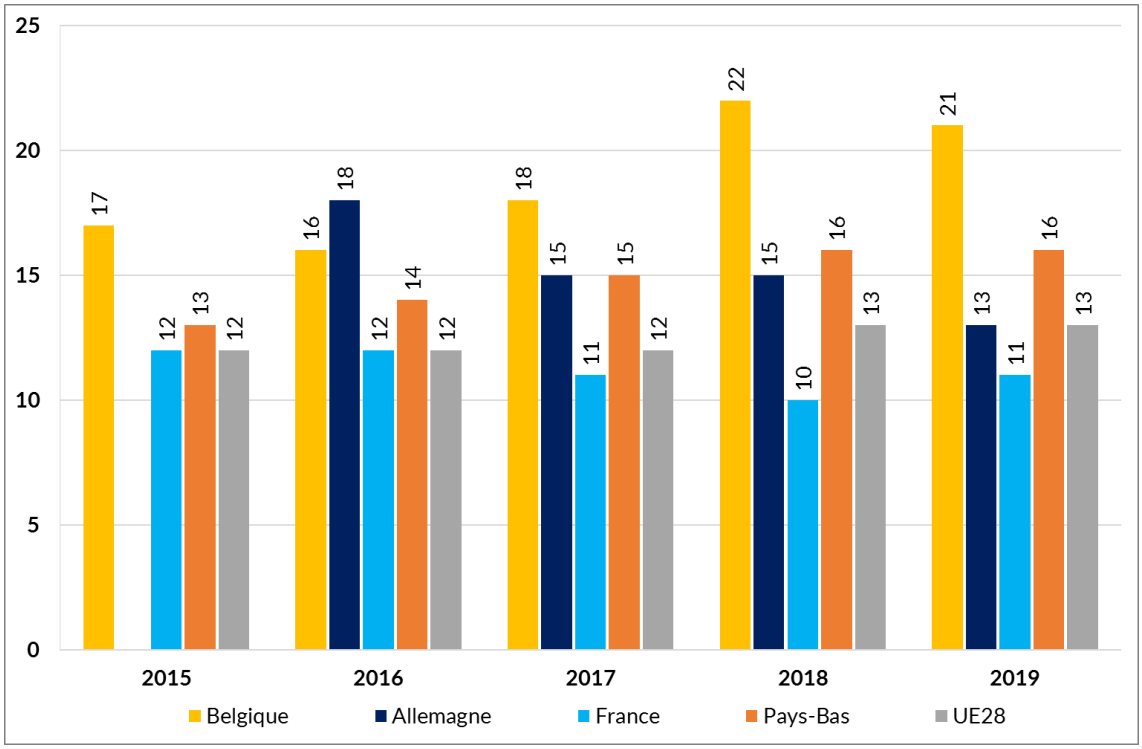

Source : Eurostat.

En 2019, les ventes en ligne en B2C des PME belges s'élevaient à 21 %, soit un niveau beaucoup plus élevé que la moyenne européenne de 13 %. En 2015, ce chiffre était de 17 % seulement pour les PME belges. En 2019, les Pays-Bas suivaient la Belgique avec 16 %, puis l'Allemagne avec 13 % et la France avec 11 %.

Graphique 3-14. Vente en ligne des grandes entreprises belges en B2C en comparaison avec les pays voisins (2015-2019)

En pourcentage.

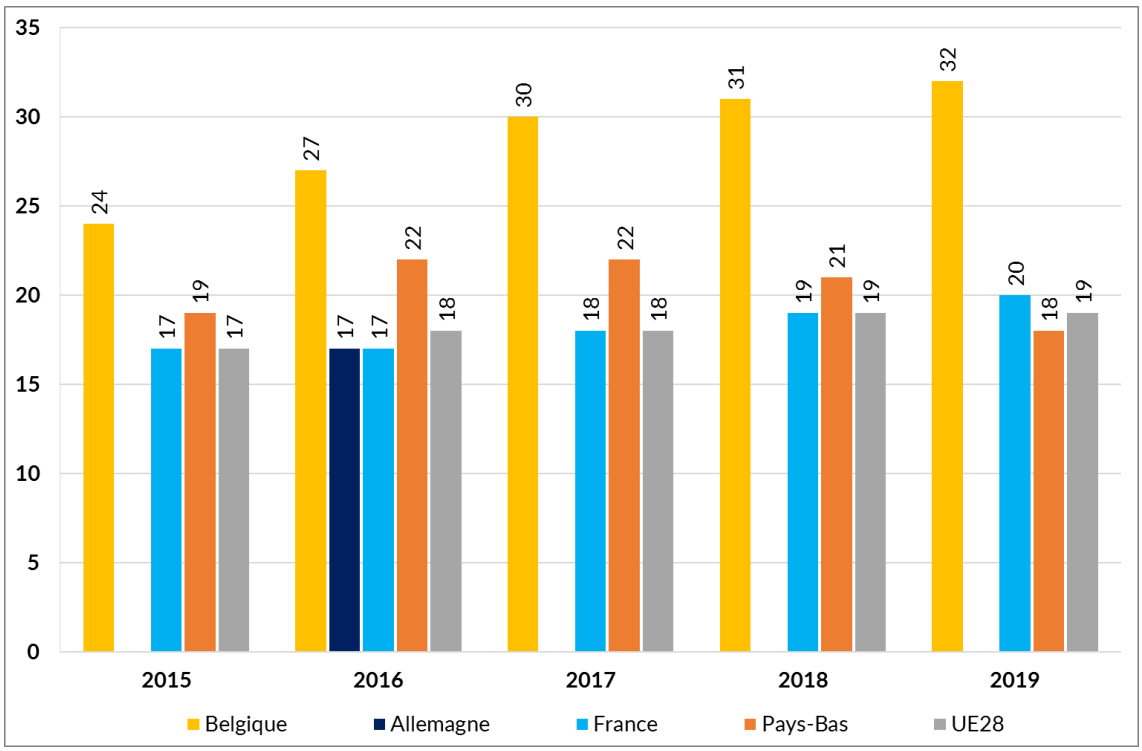

Source : Eurostat.

En 2019, 32 % des grandes entreprises belges ont réalisé des ventes en ligne en B2C, soit 8 points de pourcentage de plus qu'en 2015. Cela représente une proportion beaucoup plus élevée que la moyenne de l'UE de 19 % en 2019. Pour cette même année, la France suivait la Belgique avec 20 %, soit 12 % de moins. Les Pays-Bas en comptaient 18 %. Presque aucune donnée n'est disponible à ce sujet pour l'Allemagne.

3.4.5. Ventes en ligne des entreprises belges par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec les pays voisins

Graphique 3-15. Ventes en ligne des PME belges par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec les pays voisins

En pourcentage.

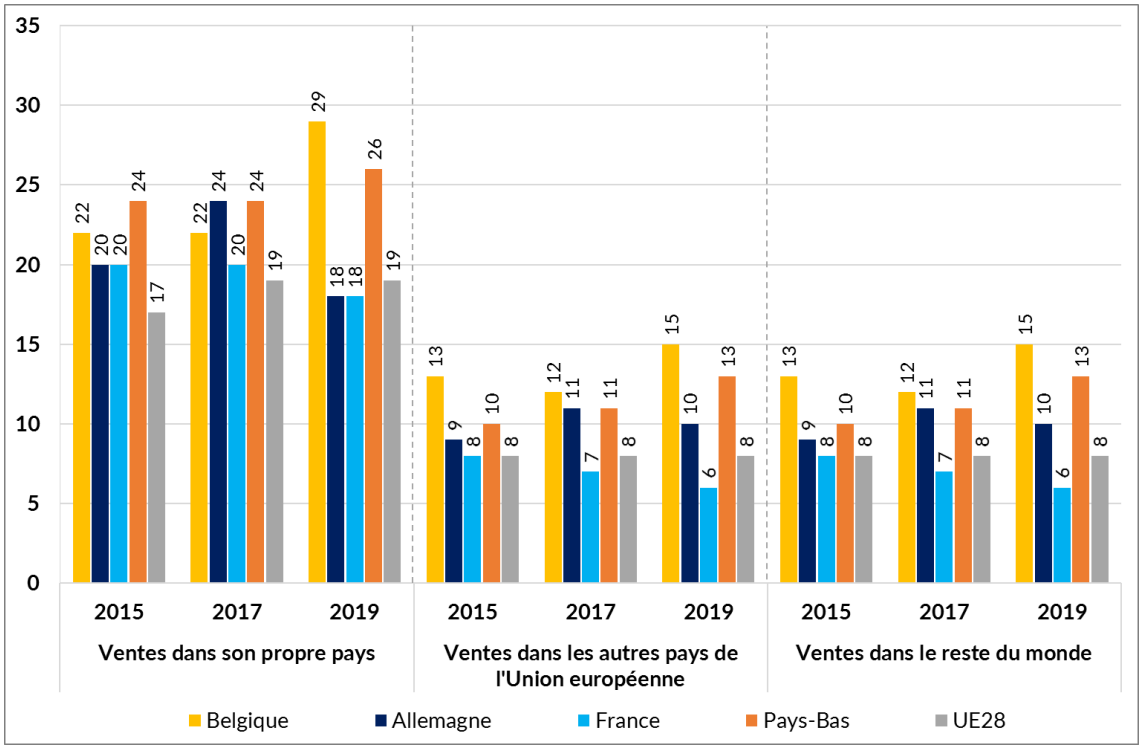

Source : Eurostat.

Les ventes par région ne sont demandées aux entreprises que tous les 2 ans. Cependant, on peut observer une tendance positive pour les PME belges sur la base de ces chiffres. En 2015, 22 % des PME belges réalisaient des ventes nationales en ligne, contre 29 % en 2019, soit une augmentation de 7 points de pourcentage. Pour les ventes en ligne au sein de l'Union européenne, ce chiffre pour les PME belges a également évolué positivement, passant de 13 % en 2015 à 15 % en 2019. Pour les ventes en ligne avec le reste du monde, ce chiffre a également évolué, passant de 12 % en 2015 à 15 % en 2019.

Graphique 3-16. Ventes en ligne des grandes entreprises belges par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec les pays voisins

En pourcentage.

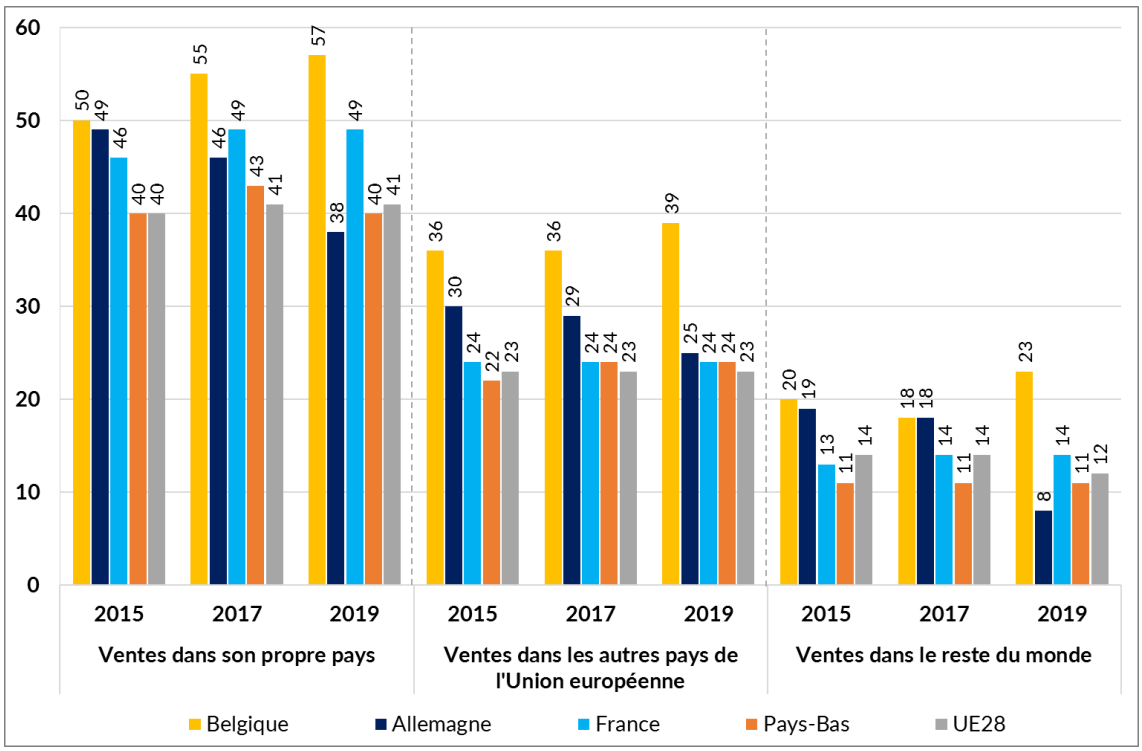

Source : Eurostat.

En 2015, 50 % des grandes entreprises belges ont réalisé des ventes en ligne sur le marché intérieur, contre 57 % en 2019, soit une augmentation de 7 points de pourcentage. Pour les ventes en ligne au sein de l'Union européenne, ce chiffre a également évolué positivement pour les grandes entreprises belges, passant de 36 % en 2015 à 39 % en 2019. Pour les ventes en ligne avec le reste du monde, ce chiffre a évolué de 20 % en 2015 à 23 % en 2019 pour les grandes entreprises belges.

3.4.6. Chiffre d'affaires du commerce électronique

Graphique 3-17. Total des ventes par voie électronique des entreprises (2003-2019)

En % de leur chiffre d'affaires.

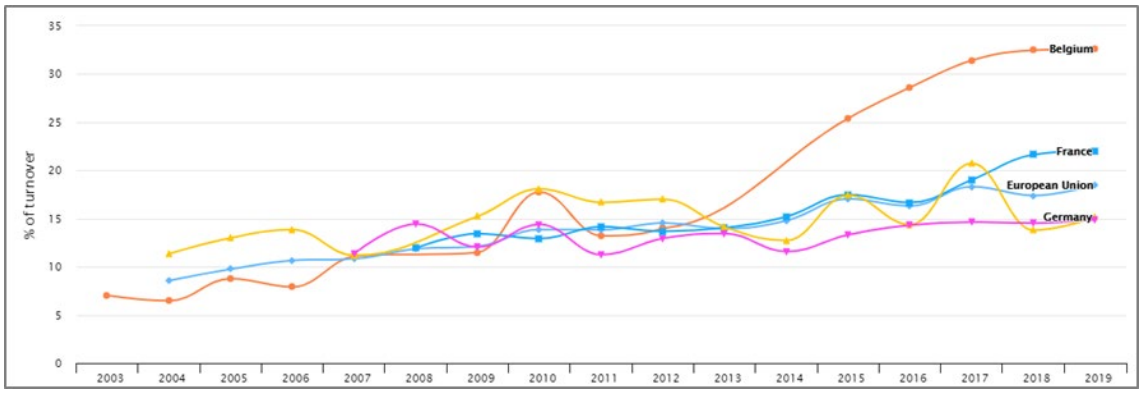

Source : Commission européenne, Digital Scoreboard.

Selon le tableau de bord numérique de la Commission européenne, depuis 2013, les entreprises belges se sont fortement rattrapées par rapport à celles des pays voisins en matière de chiffre d'affaires réalisé au moyen du commerce électronique. En 2019, les entreprises belges ont réalisé

32,6 % de leur chiffre d'affaires via le commerce électronique, ce qui est encore plus élevé qu'en 2018 où ce chiffre était de 31,5 %. En 2019, ce chiffre s'élevait à 15,1 % pour l'Allemagne, à 22 % pour la France et à 14,9 % pour les Pays-Bas.

Graphique 3-18. Total des ventes par voie électronique des PME (10-249 personnes employées) (2003-2019)

En % de leur chiffre d'affaires (secteur financier exclu).

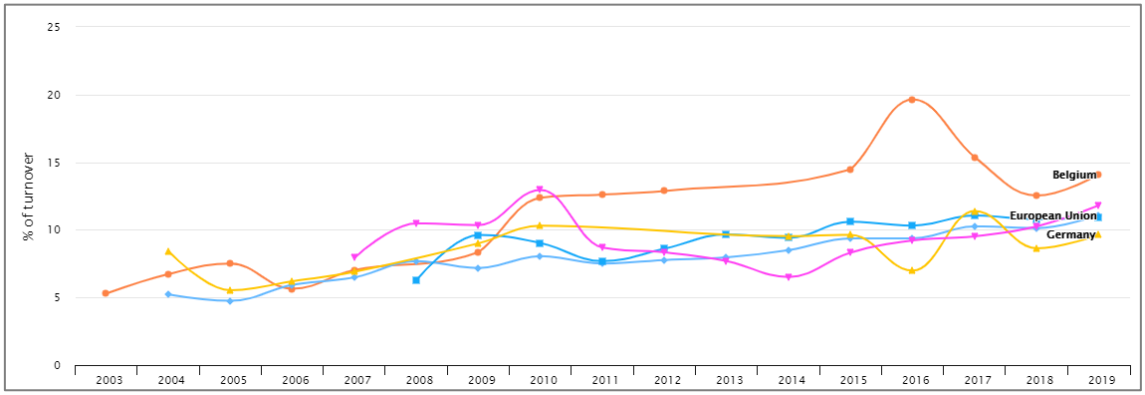

Source : Commission européenne, Digital Scoreboard.

Les résultats sont toutefois différents si l'on analyse uniquement le chiffre d'affaires des PME réalisé au moyen du commerce électronique. Dans ce cas de figure, la Belgique obtient toujours un meilleur résultat que ses pays voisins, mais l'on constate un net recul depuis 2016 où l'e-commerce représentait 19,6 % du chiffre d'affaires. Il baissait à 15,4 % en 2017 et à 12,5 % en 2018 pour remonter à 14,1 % en 2019.

3.4.7. Obstacles rencontrés par des particuliers lors d'achats en ligne en fonction de leur situation professionnelle en 2019

Graphique 3-19. Individus n'ayant pas rencontré des problèmes lors d'achats/de commandes en ligne pour un usage privé, par situation professionnelle

En pourcentage.

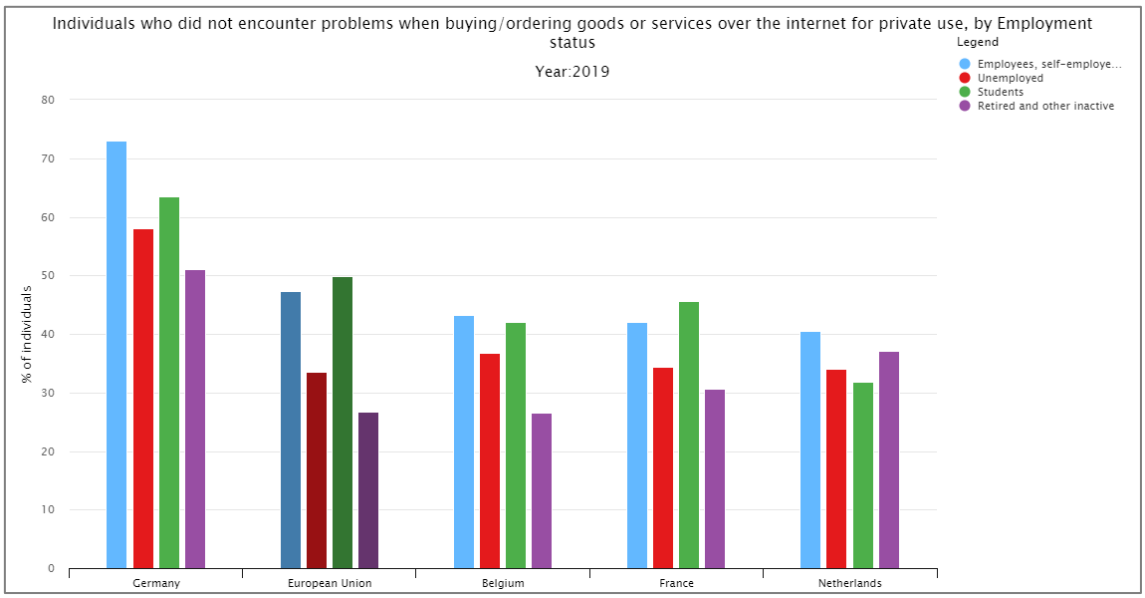

Source : Commission européenne, Digital Scoreboard.

En 2019, les salariés belges ont connu le moins de problèmes lors d'achats en ligne (43,3 %), suivis des étudiants (42 %), des chômeurs (36,7 %) et des retraités (26,5 %). Si l'on fait une comparaison

avec les pays voisins sur la base des chiffres du tableau de bord numérique de la Commission européenne, la Belgique obtient de meilleurs résultats que la France et les Pays-Bas pour tous les groupes, à l'exception des retraités (et des étudiants par rapport à la France). Les retraités belges ne rencontrent aucun problème avec les achats en ligne dans 26,5 % des cas, contre 30,6 % pour la France et 37 % pour les Pays-Bas. L'Allemagne obtient le meilleur score dans toutes les catégories, en particulier pour le groupe des salariés, où dans 73 % des achats en ligne, aucun problème n'a été rencontré. Un Brexit « dur » affectera fortement le commerce électronique et entraînera une augmentation considérable des déclarations en douane. Il aura pour effet que les agents des douanes devront contrôler tous les colis en provenance du Royaume-Uni étant donné que ce pays ne sera plus soumis à la législation européenne, ce qui pourrait entraîner de longs retards et des frais plus importants.

Selon les estimations, 75 % des coûts totaux de la livraison des marchandises physiques commandées via le commerce électronique sont engendrés lors du « last mile »[38][39]. Pour rendre ce « last mile » plus durable, 4 leviers peuvent être combinés[40] :

1. Une politique de différenciation des prix de la part des pouvoirs publiques ou des fournisseurs de commerce électronique afin de promouvoir des solutions plus durables.
2. De nouvelles formes d'organisation afin d'optimiser les canaux de distribution et de passer à un processus logistique durable.
3. Combiner des applications technologiques nouvelles et existantes avec de nouvelles formes d'organisation.
4. Introduire des mesures pour davantage de transparence en informant les consommateurs sur l'impact négatif de certaines formes de logistique du commerce électronique.

3.4.8. L'impact des tarifs de bpost sur le développement du commerce électronique en Belgique vers les pays voisins

KPMG a déjà relevé ce problème dans son étude sur le commerce électronique commandée par l'IBPT et a conclu que le manque de transparence des prix, ainsi que les tarifs de livraison internationaux élevés, sont parmi les principaux obstacles qui empêchent les détaillants électroniques et les fournisseurs de colis belges de se profiler pleinement sur le marché international du commerce électronique[41]. En outre, une étude réalisée par l'Université Saint-Louis pour le compte de la Commission européenne a montré que, chez bpost, le tarif international moyen pondéré est presque trois fois plus cher que le tarif national pour un produit similaire[42].

Le règlement (UE) 2018/644 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 relatif aux services de distribution transfrontalière de colis stipule ce qui suit à cet égard : « Les tarifs applicables aux colis et autres envois postaux transfrontières d'expéditeurs de petits volumes, notamment aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux particuliers, demeurent relativement élevés. Cette situation a une incidence négative directe sur les utilisateurs à la recherche de services de livraison transfrontière de colis, en particulier dans le contexte du commerce électronique »[43].

Dans ce contexte, l'IBPT envisage de mettre en place un site de comparaison des entreprises de livraison de colis, comprenant une série de produits et prix de base tant pour les livraisons de colis nationales qu'internationales à l'attention des détaillants en ligne mais aussi des consommateurs[44].

---

[38] Cardenas, Beckers et al (2017), The e-commerce parcel delivery market and the implications of home B2C deliveries vs pick-up points, International Journal of Transport Economics.
[39] Gevaers, Van de Voorde et Vanelslander (2011), Characteristics and typology of last-mile logistics from an innovation perspective in an urban context, Department of Transport and Regional Economics.
[40] Conseil Central de l'Économie (10.02.2020), Une logistique de l'e-commerce et un last mile durable.
[41] KPMG Advisory, Studie met betrekking tot de Belgische markt voor de levering van pakketten in het kader van e-commerceactiviteiten, Mei 2017, p. 5.
[42] Université Saint-Louis, Econometric Study on parcel prices, Final Report, 2015.
[43] Journal officiel de l'Union européenne, 2 mai 2018, Règlement (UE) 2018/644 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 relatif aux services de livraison transfrontière de colis.
[44] IBPT, Avis du Conseil de l'IBPT du 12 janvier 2018 concernant les recommandations de l'étude e-commerce, p. 14.

3.4.9. Impact de la crise du coronavirus sur le commerce électronique

Graphique 3-20. Commerce de détail via les sociétés de vente par correspondance ou via internet par rapport aux secteurs du textile, de l'habillement, de la chaussure et des articles en cuir de 2015 à avril 2020

Indice brut en valeur.

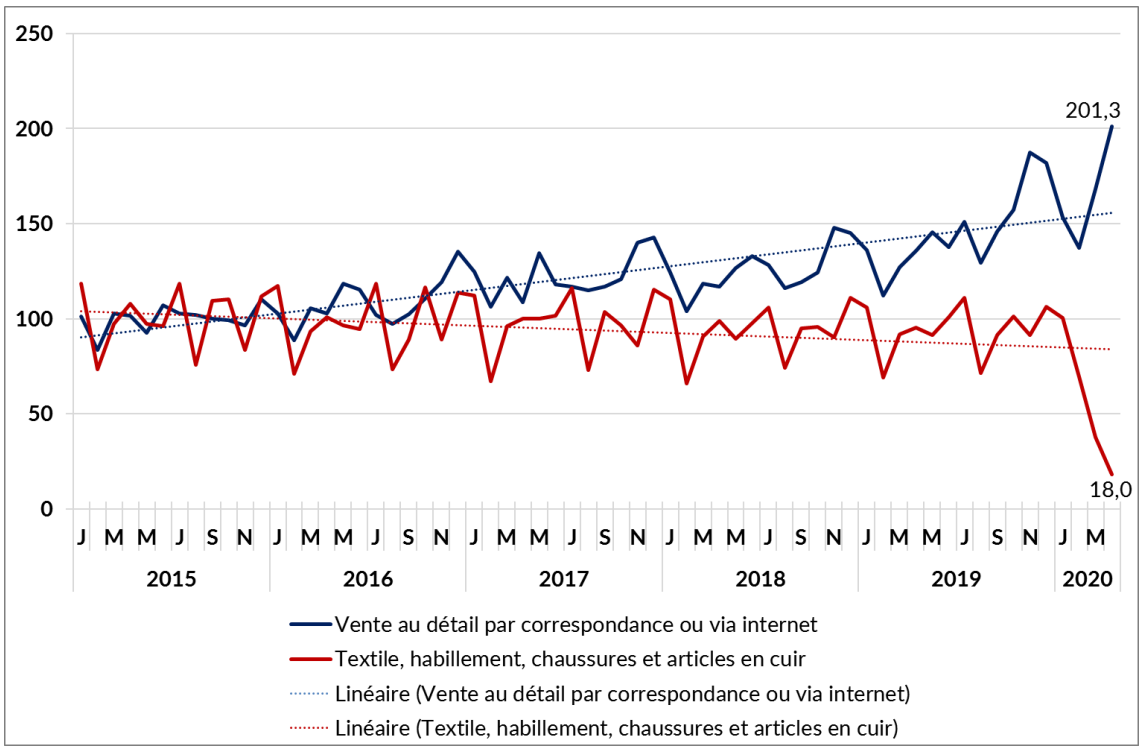

Source : Statbel.

Des données récentes de Statbel montrent que le commerce de détail via les sociétés de vente par correspondance ou via l'internet (sociétés purement en ligne) a enregistré une forte augmentation de son chiffre d'affaires selon l'indice brut en valeur de l'ordre de 201,3 en avril 2020 contre 135,6 en avril 2019, soit une augmentation de 48,5 %. La tendance est clairement à la hausse.

En revanche, le chiffre d'affaires selon l'indice brut pour le textile, l'habillement, la chaussure et la maroquinerie est tombé à 18 en avril 2020, contre 95,4 en avril 2020, soit une baisse de 81,1 %. La tendance est négative dans ce cas.

4. Annexes

Tableau 4-1. Nomenclature NACE dans le secteur de la distribution

45	Groot- en detailhandel in en onderhoud en reparatie van motorvoertuigen en motorfietsen	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles
451	**Handel in auto's**	**Commerce de véhicules automobiles**
4511	Handel in auto's en lichte bestelwagens (kleiner of gelijk aan 3,5 ton)	Commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (inférieur ou égal à 3,5 tonnes)
4519	Handel in andere motorvoertuigen	Commerce d'autres véhicules automobiles
452	**Onderhoud en reparatie van motorvoertuigen**	**Entretien et réparation de véhicules automobiles**
453	**Handel in onderdelen en accessoires van motorvoertuigen**	**Commerce d'équipements de véhicules automobiles**
4531	Groothandel in onderdelen en accessoires van motorvoertuigen	Commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles
4532	Detailhandel in onderdelen en accessoires van motorvoertuigen	Commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles
454	**Handel in en onderhoud en reparatie van motorfietsen en delen en toebehoren van motorfietsen**	**Commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles**
46	**Groothandel en handelsbemiddeling, met uitzondering van de handel in motorvoertuigen en motorfietsen**	**Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles**
461	**Handelsbemiddeling**	**Intermédiaires du commerce de gros**
4611	Handelsbemiddeling in landbouwproducten, levende dieren en textielgrondstoffen en halffabrikaten	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis
4612	Handelsbemiddeling in brandstoffen, ertsen, metalen en chemische producten	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
4613	Handelsbemiddeling in hout en bouwmaterialen	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
4614	Handelsbemiddeling in machines, apparaten en werktuigen voor de industrie en in schepen en luchtvaartuigen	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
4615	Handelsbemiddeling in meubelen, huishoudelijke artikelen en ijzerwaren	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
4616	Handelsbemiddeling in textiel, kleding, bont, schoeisel en lederwaren	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
4617	Handelsbemiddeling in voedings- en genotmiddelen	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
4618	Handelsbemiddeling gespecialiseerd in andere goederen	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
4619	Handelsbemiddeling in goederen, algemeen assortiment	Intermédiaires du commerce en produits divers
462	**Groothandel in landbouwproducten en levende dieren**	**Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants**
4621	Groothandel in granen, ruwe tabak, zaden en veevoeders	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
4622	Groothandel in bloemen en planten	Commerce de gros de fleurs et de plantes
4623	Groothandel in levende dieren	Commerce de gros d'animaux vivants
4624	Groothandel in huiden, vellen en leer	Commerce de gros de cuirs et de peaux

463	**Groothandel in voedingsmiddelen, dranken en genotmiddelen**	**Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac**
4631	Groothandel in groenten en fruit	Commerce de gros de fruits et de légumes
4632	Groothandel in vlees en vleesproducten	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
4633	Groothandel in zuivelproducten, eieren en spijsoliën en -vetten	Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles
4634	Groothandel in dranken	Commerce de gros de boissons
4635	Groothandel in tabaksproducten	Commerce de gros de produits à base de tabac
4636	Groothandel in suiker, chocolade en suikerwerk	Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie
4637	Groothandel in koffie, thee, cacao en specerijen	Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices
4638	Groothandel in andere voedingsmiddelen, met inbegrip van vis en schaal- en weekdieren	Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
4639	Niet-gespecialiseerde groothandel in voedings- en genotmiddelen	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
464	**Groothandel in andere consumentenartikelen**	**Commerce de gros d'autres biens domestiques**
4641	Groothandel in textiel	Commerce de gros de textiles
4642	Groothandel in kleding en schoeisel	Commerce de gros d'habillement et de chaussures
4643	Groothandel in elektrische huishoudelijke apparaten	Commerce de gros d'appareils électroménagers
4644	Groothandel in porselein, glaswerk en reinigingsmiddelen	Commerce de gros de porcelaine, de verrerie et de produits d'entretien
4645	Groothandel in parfumerieën en cosmetica	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
4646	Groothandel in farmaceutische producten	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
4647	Groothandel in huismeubilair, tapijten en verlichtingsapparatuur	Commerce de gros de mobilier domestique, de tapis et d'appareils d'éclairage
4648	Groothandel in uurwerken en sieraden	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie
4649	Groothandel in andere consumentenartikelen	Commerce de gros d'autres biens domestiques
465	**Groothandel in informatie- en communicatieapparatuur**	**Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication**
4651	Groothandel in computers, randapparatuur en software	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
4652	Groothandel in elektronische en telecommunicatieapparatuur en delen daarvan	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
466	**Groothandel in andere machines en werktuigen en toebehoren**	**Commerce de gros d'autres équipements industriels**
4661	Groothandel in machines, werktuigen en toebehoren voor de landbouw	Commerce de gros de matériel agricole
4662	Groothandel in gereedschapswerktuigen	Commerce de gros de machines-outils
4663	Groothandel in machines voor de mijnbouw, de bouwnijverheid en de weg- en waterbouw	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
4664	Groothandel in machines voor de textielindustrie en in naai- en breimachines	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement
4665	Groothandel in kantoormeubelen	Commerce de gros de mobilier de bureau
4666	Groothandel in andere kantoormachines en kantoorbenodigdheden	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau
4669	Groothandel in andere machines en werktuigen	Commerce de gros d'autres machines et équipements

467	Overige gespecialiseerde groothandel	Autres commerces de gros spécialisés
4671	Groothandel in vaste, vloeibare en gasvormige brandstoffen en aanverwante producten	Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes
4672	Groothandel in metalen en metaalertsen	Commerce de gros de minerais et de métaux
4673	Groothandel in hout, bouwmaterialen en sanitair	Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
4674	Groothandel in ijzerwaren en in installatiemateriaal voor loodgieterswerk en verwarming	Commerce de gros de quincaillerie et de fournitures pour plomberie et chauffage
4675	Groothandel in chemische producten	Commerce de gros de produits chimiques
4676	Groothandel in andere intermediaire producten	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
4677	Groothandel in afval en schroot	Commerce de gros de déchets et de débris
469	**Niet-gespecialiseerde groothandel**	**Commerce de gros non spécialisé**
47	**Detailhandel, met uitzondering van de handel in auto's en motorfietsen**	**Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles**
471	**Detailhandel in niet-gespecialiseerde winkels**	**Commerce de détail en magasin non spécialisé**
4711	Detailhandel in niet-gespecialiseerde winkels waarbij voedings- en genotmiddelen overheersen	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
4719	Overige detailhandel in niet-gespecialiseerde winkels	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
472	**Detailhandel in voedings- en genotmiddelen in gespecialiseerde winkels**	**Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé**
4721	Detailhandel in groenten en fruit in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de fruits et de légumes en magasin spécialisé
4722	Detailhandel in vlees en vleesproducten in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
4723	Detailhandel in vis en schaal- en weekdieren in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
4724	Detailhandel in brood, banketbakkerswerk en suikerwerk in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie en magasin spécialisé
4725	Detailhandel in dranken in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
4726	Detailhandel in tabaksproducten in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
4729	Overige detailhandel in voedingsmiddelen in gespecialiseerde winkels	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
473	**Detailhandel in motorbrandstoffen in gespecialiseerde winkels**	**Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé**
474	**Detailhandel in ICT-apparatuur in gespecialiseerde winkels**	**Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé**
4741	Detailhandel in computers, randapparatuur en software in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
4742	Detailhandel in telecommunicatieapparatuur in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4743	Detailhandel in audio- en videoapparatuur in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de matériels audio-vidéo en magasin spécialisé

475	**Detailhandel in andere consumentenartikelen in gespecialiseerde winkels**	**Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé**
4751	Detailhandel in textiel in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
4752	Detailhandel in ijzerwaren, verf en glas in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de quincaillerie, de peintures et de verres en magasin spécialisé
4753	Detailhandel in tapijten en andere vloerbedekking en wandbekleding in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
4754	Detailhandel in elektrische huishoudapparaten in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
4759	Detailhandel in meubelen, verlichtingsbenodigdheden en andere huishoudelijke artikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé
476	**Detailhandel in cultuur- en recreatieartikelen in gespecialiseerde winkels**	**Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé**
4761	Detailhandel in boeken in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
4762	Detailhandel in kranten en kantoorbehoeften in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé
4763	Detailhandel in audio- en video-opnamen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
4764	Detailhandel in sportartikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
4765	Detailhandel in spellen en speelgoed in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé
477	**Detailhandel in andere artikelen in gespecialiseerde winkels**	**Autres commerces de détail en magasin spécialisé**
4771	Detailhandel in kleding in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
4772	Detailhandel in schoeisel en lederwaren in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé
4773	Apothekers in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
4774	Detailhandel in medische en orthopedische artikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
4775	Detailhandel in cosmetica en toiletartikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4776	Detailhandel in bloemen, planten, zaden, kunstmeststoffen, huisdieren en voedsel voor huisdieren in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
4777	Detailhandel in uurwerken en sieraden in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778	Overige detailhandel in nieuwe artikelen in gespecialiseerde winkels	Autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé
4779	Detailhandel in antiquiteiten en tweedehandsgoederen in winkels	Commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin
478	**Markt- en straathandel**	**Commerce de détail sur éventaires et marchés**
4781	Markt- en straathandel in voedings- en genotmiddelen	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
4782	Markt- en straathandel in textiel, kleding en schoeisel	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
4789	Markt- en straathandel in andere artikelen	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
479	**Detailhandel, niet in winkels en exclusief markt- en straathandel**	**Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés**
4791	Detailhandel via postorderbedrijven of via internet	Vente à distance
4799	Overige detailhandel, niet in winkels en exclusief markt- en straathandel	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés

Source : Statbel.

Tableau 4-2. Chiffre d'affaires selon les données TVA

	Montants en milliers d'euros																			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2018-I	2018-II	2018-III	2018-IV	2019-I	2019-II	2019-III	2019-IV
45	**90.918.527**	**73.389.120**	**82.515.819**	**88.834.811**	**85.393.373**	**88.024.632**	**92.330.933**	**100.269.637**	**109.996.637**	**119.575.208**	**122.523.970**	**129.781.320**	**32.145.230**	**31.821.944**	**27.292.180**	**31.264.616**	**32.698.291**	**32.722.696**	**29.840.650**	**34.519.683**
451	69.990.691	55.085.623	61.240.107	65.336.509	63.006.741	64.090.496	69.076.396	75.421.416	83.020.532	91.615.640	94.446.312	99.146.128	25.103.775	24.364.199	20.823.696	24.154.642	24.969.202	25.120.840	22.773.062	26.283.024
452	6.002.303	6.014.043	5.184.216	5.499.430	5.209.068	5.315.427	4.965.750	4.569.529	4.944.418	5.253.579	5.268.851	4.949.291	1.304.986	1.374.870	1.095.518	1.493.477	1.165.429	1.210.419	1.090.409	1.483.034
453	13.921.702	11.506.758	15.361.287	17.331.133	16.510.612	17.940.718	17.642.068	19.608.140	21.159.133	21.842.946	21.857.493	24.750.385	5.508.333	5.803.905	5.146.180	5.399.075	6.329.240	6.122.918	5.754.687	6.543.540
454	1.003.831	782.696	730.209	667.739	666.952	677.991	646.719	670.552	872.554	863.043	951.314	935.516	228.136	278.970	226.786	217.422	234.420	268.519	222.492	210.085
46	**307.497.397**	**270.202.454**	**313.940.416**	**351.530.767**	**364.488.341**	**361.475.298**	**363.070.206**	**357.869.776**	**345.021.256**	**367.478.680**	**382.657.363**	**380.137.175**	**93.784.777**	**98.172.818**	**92.412.870**	**98.286.897**	**94.009.036**	**95.463.831**	**91.858.125**	**98.806.183**
461	14.834.222	12.733.286	14.759.391	18.271.469	18.063.062	17.681.841	15.039.902	15.023.963	14.963.305	17.941.612	18.943.901	20.205.610	4.524.926	4.874.741	4.707.933	4.836.301	4.484.703	5.127.690	5.165.951	5.427.266
462	8.191.346	7.290.488	7.517.065	7.834.698	8.124.146	8.540.084	8.359.222	7.543.817	7.715.050	8.176.844	9.105.279	9.904.399	2.263.115	2.411.989	2.074.714	2.355.461	2.287.278	2.689.200	2.288.504	2.639.417
463	39.089.773	38.438.498	41.595.619	43.630.734	45.239.729	47.812.556	48.228.978	49.048.715	50.365.416	52.715.869	53.444.473	53.130.072	12.492.727	13.862.951	13.229.073	13.859.722	12.498.991	13.525.271	13.217.701	13.888.109
464	77.763.227	80.869.723	85.807.451	89.887.194	91.466.416	88.504.814	90.714.433	99.203.876	87.189.996	84.965.936	85.493.700	91.914.093	21.362.243	21.202.855	20.871.282	22.057.319	23.238.711	21.723.150	22.886.884	24.065.348
465	11.735.754	9.563.696	10.431.036	9.679.390	8.935.545	8.579.748	8.485.967	8.581.505	8.735.036	10.555.522	10.623.241	11.350.452	2.516.242	2.371.051	2.491.106	3.244.842	2.661.004	2.690.569	2.495.471	3.503.408
466	25.117.055	20.646.787	23.115.175	26.489.171	26.483.453	26.038.994	27.189.675	28.633.220	29.407.139	30.110.621	30.730.230	31.074.419	7.684.666	7.934.840	7.167.286	7.943.438	7.786.389	7.848.308	7.381.971	8.057.751
467	124.469.604	94.791.878	126.273.402	151.449.533	163.092.304	161.307.225	161.184.550	146.332.562	143.079.407	159.625.387	170.883.603	158.523.444	42.137.605	44.687.150	40.952.781	43.106.067	40.054.130	40.863.436	37.394.888	40.210.990
469	6.296.416	5.868.098	4.441.277	4.288.578	3.083.686	3.010.036	3.867.479	3.502.118	3.565.907	3.386.889	3.432.936	4.034.686	803.253	827.241	918.695	883.747	997.830	996.207	1.026.755	1.013.894
47	**77.645.795**	**78.956.881**	**85.178.734**	**88.024.747**	**90.061.969**	**91.236.264**	**92.496.710**	**94.883.011**	**97.692.252**	**98.882.955**	**100.044.156**	**102.199.593**	**23.920.731**	**25.177.190**	**24.444.587**	**26.501.649**	**24.174.638**	**25.903.567**	**24.955.678**	**27.165.710**
471	30.319.371	31.910.788	35.439.356	36.159.326	37.803.350	38.636.754	39.882.747	42.085.266	45.293.078	46.237.660	46.808.789	47.566.394	11.428.718	11.828.502	11.575.541	11.976.029	11.450.467	12.102.776	11.777.528	12.235.624
472	4.499.691	4.487.566	4.704.929	4.843.837	4.966.522	5.055.838	4.989.662	5.079.327	5.144.211	5.022.771	5.112.987	5.083.410	1.169.762	1.311.587	1.222.801	1.408.837	1.141.388	1.305.826	1.208.665	1.427.531
473	4.900.384	4.317.110	5.193.274	5.423.622	5.427.852	5.502.483	5.922.657	5.405.713	4.997.368	4.837.553	4.104.582	4.591.782	987.091	1.034.081	1.040.142	1.043.268	1.088.569	1.174.780	1.134.867	1.193.566
474	2.568.012	2.397.225	2.289.102	2.280.435	2.124.606	2.087.390	2.119.415	1.775.369	1.807.860	1.757.080	1.805.362	1.568.689	435.809	400.503	428.059	540.991	358.517	356.638	373.149	480.385
475	9.782.807	9.985.685	10.431.126	10.832.316	10.986.813	10.801.280	10.769.240	10.936.516	11.193.434	11.128.324	11.182.757	11.384.465	2.726.262	2.806.108	2.734.842	2.915.545	2.732.888	2.872.799	2.813.969	2.964.808
476	3.592.660	3.492.424	3.559.211	3.560.735	3.341.605	3.210.815	3.142.580	3.067.238	3.057.731	2.962.962	2.931.700	3.397.653	638.311	695.728	730.850	866.811	730.048	827.537	874.960	965.108
477	20.258.614	19.514.872	20.396.374	21.463.417	21.485.009	21.849.742	22.113.710	22.631.156	21.887.395	21.897.251	22.213.060	22.272.397	5.186.078	5.737.262	5.258.138	6.031.582	5.205.740	5.741.511	5.315.383	6.009.763
478	382.103	397.053	413.832	425.796	436.701	441.532	465.364	476.417	494.799	497.981	504.138	527.153	107.333	136.836	126.938	133.031	112.799	140.851	134.259	139.244
479	1.342.153	2.454.158	2.751.530	3.035.263	3.489.511	3.650.430	3.091.335	3.426.009	3.816.376	4.541.373	5.380.781	5.807.650	1.241.367	1.226.583	1.327.276	1.585.555	1.354.222	1.380.849	1.322.898	1.749.681

Source : Statbel.

Tableau 4-3. Évolution du chiffre d'affaires selon les données TVA

	Évolution																			
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2008	2018-I	2018-II	2018-III	2018-IV	2019-I	2019-II	2019-III	2019-IV
45	**-19,3%**	**12,4%**	**7,7%**	**-3,9%**	**3,1%**	**4,9%**	**8,6%**	**9,7%**	**8,7%**	**2,5%**	**5,9%**	**42,7%**	**5,6%**	**2,8%**	**0,9%**	**0,4%**	**5,6%**	**2,8%**	**9,3%**	**10,4%**
451	-21,3%	11,2%	6,7%	-3,6%	1,7%	7,8%	9,2%	10,1%	10,4%	3,1%	5,0%	41,7%	7,3%	2,3%	0,5%	2,0%	-0,5%	3,1%	9,4%	8,8%
452	0,2%	-13,8%	6,1%	-5,3%	2,0%	-6,6%	-8,0%	8,2%	6,3%	0,3%	-6,1%	-17,5%	-0,1%	2,6%	-1,2%	-0,3%	-10,7%	-12,0%	-0,5%	-0,7%
453	-17,3%	33,5%	12,8%	-4,7%	8,7%	-1,7%	11,1%	7,9%	3,2%	0,1%	13,2%	77,8%	-0,7%	5,1%	2,8%	-6,4%	14,9%	5,5%	11,8%	21,2%
454	-22,0%	-6,7%	-8,6%	-0,1%	1,7%	-4,6%	3,7%	30,1%	-1,1%	10,2%	-1,7%	-6,8%	18,2%	9,3%	1,6%	13,5%	2,8%	-3,7%	-1,9%	-3,4%
46	**-12,1%**	**16,2%**	**12,0%**	**3,7%**	**-0,8%**	**0,4%**	**-1,4%**	**-3,6%**	**6,5%**	**4,1%**	**-0,7%**	**23,6%**	**3,6%**	**5,6%**	**5,4%**	**2,1%**	**0,2%**	**-2,8%**	**-0,6%**	**0,5%**
461	-14,2%	15,9%	23,8%	-1,1%	-2,1%	-14,9%	-0,1%	-0,4%	19,9%	5,6%	6,7%	36,2%	1,8%	9,5%	6,8%	4,3%	-0,9%	5,2%	9,7%	12,2%
462	-11,0%	3,1%	4,2%	3,7%	5,1%	-2,1%	-9,8%	2,3%	6,0%	11,4%	8,8%	20,9%	17,8%	12,8%	15,0%	1,8%	1,1%	11,5%	10,3%	12,1%
463	-1,7%	8,2%	4,9%	3,7%	5,7%	0,9%	1,7%	2,7%	4,7%	1,4%	-0,6%	35,9%	0,5%	1,7%	1,6%	1,6%	0,1%	-2,4%	-0,1%	0,2%
464	4,0%	6,1%	4,8%	1,8%	-3,2%	2,5%	9,4%	-12,1%	-2,6%	0,6%	7,5%	18,2%	2,4%	0,8%	-1,2%	0,6%	8,8%	2,5%	9,7%	9,1%
465	-18,5%	9,1%	-7,2%	-7,7%	-4,0%	-1,1%	1,1%	1,8%	20,8%	0,6%	6,8%	-3,3%	-1,6%	-3,4%	1,8%	4,8%	5,8%	13,5%	0,2%	8,0%
466	-17,8%	12,0%	14,6%	0,0%	-1,7%	4,4%	5,3%	2,7%	2,4%	2,1%	1,1%	23,7%	0,6%	2,3%	2,6%	2,8%	1,3%	-1,1%	3,0%	1,4%
467	-23,8%	33,2%	19,9%	7,7%	-1,1%	-0,1%	-9,2%	-2,2%	11,6%	7,1%	-7,2%	27,4%	5,8%	10,0%	10,5%	2,4%	-4,9%	-8,6%	-8,7%	-6,7%
469	-6,8%	-24,3%	-3,4%	-28,1%	-2,4%	28,5%	-9,4%	1,8%	-5,0%	1,4%	17,5%	-35,9%	-7,2%	-0,3%	9,2%	3,9%	24,2%	20,4%	11,8%	14,7%
47	**1,7%**	**7,9%**	**3,3%**	**2,3%**	**1,3%**	**1,4%**	**2,6%**	**3,0%**	**1,2%**	**1,2%**	**2,2%**	**31,6%**	**0,2%**	**-0,1%**	**0,7%**	**3,8%**	**1,1%**	**2,9%**	**2,1%**	**2,5%**
471	5,2%	11,1%	2,0%	4,5%	2,2%	3,2%	5,5%	7,6%	2,1%	1,2%	1,6%	56,9%	1,8%	-0,8%	1,5%	2,5%	0,2%	2,3%	1,7%	2,2%
472	-0,3%	4,8%	3,0%	2,5%	1,8%	-1,3%	1,8%	1,3%	-2,4%	1,8%	-0,6%	13,0%	2,0%	1,9%	0,9%	2,4%	-2,4%	-0,4%	-1,2%	1,3%
473	-11,9%	20,3%	4,4%	0,1%	1,4%	7,6%	-8,7%	-7,6%	-3,2%	-15,2%	11,9%	-6,3%	-27,4%	-20,0%	-13,0%	5,5%	10,3%	13,6%	9,1%	14,4%
474	-6,7%	-4,5%	-0,4%	-6,8%	-1,8%	1,5%	-16,2%	1,8%	-2,8%	2,7%	-13,1%	-38,9%	4,2%	-0,9%	3,3%	3,9%	-17,7%	-11,0%	-12,8%	-11,2%
475	2,1%	4,5%	3,8%	1,4%	-1,7%	-0,3%	1,6%	2,3%	-0,6%	0,5%	1,8%	16,4%	2,1%	0,1%	-1,7%	1,5%	0,2%	2,4%	2,9%	1,7%
476	-2,8%	1,9%	0,0%	-6,2%	-3,9%	-2,1%	-2,4%	-0,3%	-3,1%	-1,1%	15,9%	-5,4%	-2,0%	-0,7%	-3,0%	1,1%	14,4%	18,9%	19,7%	11,3%
477	-3,7%	4,5%	5,2%	0,1%	1,7%	1,2%	2,3%	-3,3%	0,0%	1,4%	0,3%	9,9%	-0,8%	2,5%	-1,0%	4,6%	0,4%	0,1%	1,1%	-0,4%
478	3,9%	4,2%	2,9%	2,6%	1,1%	5,4%	2,4%	3,9%	0,6%	1,2%	4,6%	38,0%	-1,0%	0,2%	1,5%	4,0%	5,1%	2,9%	5,8%	4,7%
479	82,9%	12,1%	10,3%	15,0%	4,6%	-15,3%	10,8%	11,4%	19,0%	18,5%	7,9%	332,7%	16,2%	16,5%	24,3%	17,2%	9,1%	12,6%	-0,3%	10,4%

Source : Statbel.

Tableau 4-4. Investissements selon les données TVA

	Montants en milliers d'euros																			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2018-I	2018-II	2018-III	2018-IV	2019-I	2019-II	2019-III	2019-IV
45	**949.158**	**844.331**	**880.723**	**1.033.371**	**882.882**	**927.493**	**1.059.752**	**1.158.409**	**1.365.092**	**1.436.805**	**1.508.303**	**1.693.699**	**358.676**	**358.551**	**324.676**	**466.400**	**438.979**	**419.212**	**417.976**	**417.532**
451	627.391	515.631	499.985	695.489	606.912	656.592	783.222	864.431	1.078.546	1.079.068	1.171.088	1.343.053	286.352	267.289	244.612	372.835	361.859	345.584	347.164	288.446
452	232.334	234.783	301.220	249.106	175.351	171.907	178.845	165.060	175.190	219.186	209.304	216.898	48.928	51.610	46.182	62.584	48.597	49.771	45.871	72.659
453	68.998	74.764	60.060	74.806	87.453	87.220	81.258	115.548	93.504	122.909	110.069	119.181	18.805	34.932	28.999	27.333	24.620	20.908	22.212	51.441
454	20.435	19.153	19.458	13.970	13.166	11.774	16.427	13.370	17.852	15.642	17.842	14.567	4.591	4.720	4.883	3.648	3.903	2.949	2.729	4.986
46	**2.350.382**	**1.875.982**	**1.947.191**	**2.113.505**	**2.012.997**	**1.951.463**	**1.884.123**	**1.907.739**	**2.069.566**	**2.184.804**	**2.215.729**	**2.570.083**	**492.069**	**567.752**	**505.586**	**650.322**	**484.267**	**556.214**	**493.967**	**1.035.635**
461	180.070	169.445	186.449	181.100	158.085	151.628	145.573	150.009	196.227	198.251	176.493	185.488	40.035	43.451	41.703	51.304	36.563	43.376	46.425	59.124
462	104.129	93.231	94.633	104.156	93.472	86.085	93.497	101.974	103.565	98.929	108.845	138.735	24.071	25.002	27.348	32.424	35.988	35.065	24.826	42.856
463	375.049	336.633	335.377	387.248	367.530	354.828	381.279	393.528	400.520	413.791	506.882	441.606	99.389	135.461	126.974	145.058	97.879	114.982	92.709	136.036
464	379.471	357.685	451.858	438.890	434.640	384.135	398.815	362.011	354.222	372.492	359.337	404.119	78.301	91.571	80.439	109.026	76.961	97.650	100.368	129.140
465	97.145	54.118	49.229	37.442	46.793	62.584	40.210	37.735	38.884	58.646	39.333	310.163	10.162	9.489	8.934	10.748	10.926	14.004	14.569	270.664
466	392.394	274.816	287.077	306.486	327.297	332.305	296.794	299.360	317.264	403.975	363.967	370.364	85.021	91.850	77.644	109.452	86.252	91.990	68.007	124.115
467	765.731	537.132	518.558	634.697	563.585	559.713	499.995	530.936	635.762	613.806	635.895	695.373	146.156	165.628	137.981	186.130	134.397	152.471	141.914	266.591
469	56.393	52.922	24.010	23.486	21.595	20.185	27.960	32.186	23.122	24.914	24.977	24.235	8.934	5.300	4.563	6.180	5.301	6.676	5.149	7.109
47	**2.156.092**	**2.136.739**	**2.916.579**	**2.320.379**	**2.378.202**	**2.203.229**	**2.325.156**	**2.354.048**	**2.499.635**	**2.611.037**	**2.464.247**	**2.556.398**	**571.228**	**576.983**	**577.474**	**738.562**	**558.950**	**637.239**	**597.845**	**762.364**
471	697.217	674.504	1.478.742	863.880	989.666	830.419	968.434	979.064	1.084.348	1.216.595	1.115.315	1.195.016	241.636	253.122	279.455	341.102	252.018	304.418	278.361	360.219
472	182.586	181.533	192.210	200.636	185.387	179.279	166.531	186.696	201.445	192.359	188.100	201.148	41.932	48.415	42.974	54.779	44.313	48.424	43.170	65.241
473	54.489	45.730	40.038	39.752	35.330	74.809	34.791	37.912	35.654	34.726	39.824	41.972	7.365	8.388	9.894	14.177	10.235	10.478	6.924	14.335
474	77.702	75.619	65.981	61.953	54.908	47.143	41.749	53.153	48.241	40.962	35.091	37.968	8.294	7.919	8.067	10.811	7.242	8.936	9.810	11.980
475	298.615	305.610	295.893	282.320	285.596	255.787	297.877	284.726	293.015	259.328	253.957	241.209	67.385	52.342	54.945	79.285	53.747	63.439	53.298	70.725
476	97.102	81.347	80.781	74.852	67.895	70.430	62.760	56.846	59.711	59.057	63.174	65.477	14.867	16.673	13.836	17.798	14.407	18.546	12.947	19.577
477	701.404	711.609	705.724	736.799	698.316	686.318	696.602	693.735	709.495	737.539	693.342	692.728	172.382	171.608	151.856	197.496	158.153	164.894	173.359	196.322
478	25.898	26.493	25.208	28.321	23.366	25.660	25.503	26.476	26.926	26.968	30.708	32.142	6.574	8.632	7.646	7.856	7.921	7.179	6.824	10.218
479	21.079	34.294	32.002	31.866	37.738	33.384	30.909	35.440	40.800	43.503	44.736	48.738	10.793	9.884	8.801	15.258	10.914	10.925	13.152	13.747

Source : Statbel.

Tableau 4-5. Évolution des investissements selon les données TVA

	Évolution																			
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2008	2018-I	2018-II	2018-III	2018-IV	2019-I	2019-II	2019-III	2019-IV
45	**-11,0%**	**4,3%**	**17,3%**	**-14,6%**	**5,1%**	**14,3%**	**9,3%**	**17,8%**	**5,3%**	**5,0%**	**12,3%**	**78,4%**	**5,6%**	**-7,8%**	**4,4%**	**17,4%**	**5,6%**	**16,9%**	**28,7%**	**-10,5%**
451	-17,8%	-3,0%	39,1%	-12,7%	8,2%	19,3%	10,4%	24,8%	0,0%	8,5%	14,7%	114,1%	20,5%	-13,0%	2,3%	26,3%	26,4%	29,3%	41,9%	-22,6%
452	1,1%	28,3%	-17,3%	-29,6%	-2,0%	4,0%	-7,7%	6,1%	25,1%	-4,5%	3,6%	-6,6%	-1,6%	-2,3%	-14,9%	0,3%	-0,7%	-3,6%	-0,7%	16,1%
453	8,4%	-19,7%	24,6%	16,9%	-0,3%	-6,8%	42,2%	-19,1%	31,4%	-10,4%	8,3%	72,7%	-60,5%	41,2%	90,0%	-22,5%	30,9%	-40,1%	-23,4%	88,2%
454	-6,3%	1,6%	-28,2%	-5,8%	-10,6%	39,5%	-18,6%	33,5%	-12,4%	14,1%	-18,4%	-28,7%	1,0%	11,3%	100,9%	-17,5%	-15,0%	-37,5%	-44,1%	36,7%
46	**-20,2%**	**3,8%**	**8,5%**	**-4,8%**	**-3,1%**	**-3,5%**	**1,3%**	**8,5%**	**5,6%**	**1,4%**	**16,0%**	**9,3%**	**2,2%**	**4,9%**	**-11,4%**	**9,9%**	**-1,6%**	**-2,0%**	**-2,3%**	**59,2%**
461	-5,9%	10,0%	-2,9%	-12,7%	-4,1%	-4,0%	3,0%	30,8%	1,0%	-11,0%	5,1%	3,0%	15,1%	6,3%	-42,2%	1,7%	-8,7%	-0,2%	11,3%	15,2%
462	-10,5%	1,5%	10,1%	-10,3%	-7,9%	8,6%	9,1%	1,6%	-4,5%	10,0%	27,5%	33,2%	6,6%	-17,5%	8,8%	55,1%	49,5%	40,2%	-9,2%	32,2%
463	-10,2%	-0,4%	15,5%	-5,1%	-3,5%	7,5%	3,2%	1,8%	3,3%	22,5%	-12,9%	17,7%	10,7%	24,4%	32,0%	22,0%	-1,5%	-15,1%	-27,0%	-6,2%
464	-5,7%	26,3%	-2,9%	-1,0%	-11,6%	3,8%	-9,2%	-2,2%	5,2%	-3,5%	12,5%	6,5%	-10,1%	-7,4%	-9,7%	11,9%	-1,7%	6,6%	24,8%	18,4%
465	-44,3%	-9,0%	-23,9%	25,0%	33,7%	-35,8%	-6,2%	3,0%	50,8%	-32,9%	688,6%	219,3%	-31,9%	-11,2%	1,7%	-55,7%	7,5%	47,6%	63,1%	2418,3%
466	-30,0%	4,5%	6,8%	6,8%	1,5%	-10,7%	0,9%	6,0%	27,3%	-9,9%	1,8%	-5,6%	11,1%	-6,6%	-40,9%	12,1%	1,4%	0,2%	-12,4%	13,4%
467	-29,9%	-3,5%	22,4%	-11,2%	-0,7%	-10,7%	6,2%	19,7%	-3,5%	3,6%	9,4%	-9,2%	-0,9%	11,6%	-3,8%	6,7%	-8,0%	-7,9%	2,9%	43,2%
469	-6,2%	-54,6%	-2,2%	-8,1%	-6,5%	38,5%	15,1%	-28,2%	7,8%	0,3%	-3,0%	-57,0%	8,6%	9,3%	10,2%	-19,7%	-40,7%	26,0%	12,8%	15,0%
47	**-0,9%**	**36,5%**	**-20,4%**	**2,5%**	**-7,4%**	**5,5%**	**1,2%**	**6,2%**	**4,5%**	**-5,6%**	**3,7%**	**18,6%**	**-7,7%**	**-6,6%**	**-2,8%**	**-5,4%**	**-2,1%**	**10,4%**	**3,5%**	**3,2%**
471	-3,3%	119,2%	-41,6%	14,6%	-16,1%	16,6%	1,1%	10,8%	12,2%	-8,3%	7,1%	71,4%	-8,8%	-7,6%	-1,8%	-13,3%	4,3%	20,3%	-0,4%	5,6%
472	-0,6%	5,9%	4,4%	-7,6%	-3,3%	-7,1%	12,1%	7,9%	-4,5%	-2,2%	6,9%	10,2%	-5,5%	0,1%	2,9%	-5,3%	5,7%	0,0%	0,5%	19,1%
473	-16,1%	-12,4%	-0,7%	-11,1%	111,7%	-53,5%	9,0%	-6,0%	-2,6%	14,7%	5,4%	-23,0%	-2,4%	-3,0%	37,1%	25,3%	39,0%	24,9%	-30,0%	1,1%
474	-2,7%	-12,7%	-6,1%	-11,4%	-14,1%	-11,4%	27,3%	-9,2%	-15,1%	-14,3%	8,2%	-51,1%	-5,4%	-28,6%	-11,7%	-9,7%	-12,7%	12,8%	21,6%	10,8%
475	2,3%	-3,2%	-4,6%	1,2%	-10,4%	16,5%	-4,4%	2,9%	-11,5%	-2,1%	-5,0%	-19,2%	10,1%	-23,1%	-6,5%	11,3%	-20,2%	21,2%	-3,0%	-10,8%
476	-16,2%	-0,7%	-7,3%	-9,3%	3,7%	-10,9%	-9,4%	5,0%	-1,1%	7,0%	3,6%	-32,6%	11,3%	21,2%	-3,4%	1,1%	-3,1%	11,2%	-6,4%	10,0%
477	1,5%	-0,8%	4,4%	-5,2%	-1,7%	1,5%	-0,4%	2,3%	4,0%	-6,0%	-0,1%	-1,2%	-15,8%	-3,5%	-6,1%	2,1%	-8,3%	-3,9%	14,2%	-0,6%
478	2,3%	-4,9%	12,3%	-17,5%	9,8%	-0,6%	3,8%	1,7%	0,2%	13,9%	4,7%	24,1%	21,4%	6,0%	10,2%	21,4%	20,5%	-16,8%	-10,8%	30,1%
479	62,7%	-6,7%	-0,4%	18,4%	-11,5%	-7,4%	14,7%	15,1%	6,6%	2,8%	8,9%	131,2%	23,6%	21,8%	-5,5%	-12,0%	1,1%	10,5%	49,4%	-9,9%

Source : Statbel.